



TRAITÉS DE L'EXISTENCE ET DES ATTRIBUTS DE DIEU: DES DEVOIRS DE LA RELIGION NATURELLE, ET DE LA VERITÉ DE LA RELIGION CHRETIENNE.

Par M. CLARKE Docteur en Theol.

Traduits de l'Anglois par M. RICOTIER.

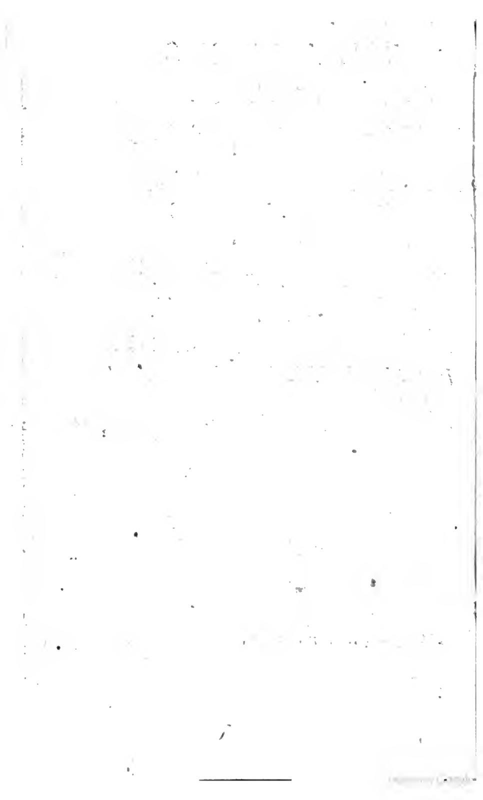
Seconde Edition revue, corrigée, & augmentée sur la VI. Edition Angloise.

TOME SECOND.



Addict. arbic. profess. log. et metaph.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD,
MDCCXXVIII.



DISCOURS
SUR LES
DEVOIRS IMMUABLES
DE LA
RELIGION NATURELLE
ET SUR LA
VERITÉ ET LA CERTITUDE
DE LA
RELIGION CHRÉTIENNE.

CHAPITRE I.

Le dessein & le plan de ce Discours.

JE me flatte que les premiers fondemens de la Religion, qui consistent dans la certitude de l'existence de Dieu & de ses Attributs, ont été solidement établis, & mis hors de contesta-

tion dans le Discours précedent, où j'ai prouvé distinctement :

I. *Que quelque chose doit necessairement avoir existé de toute Eternité :* Et que les difficultez, que nous trouvons à concevoir une durée éternelle, quelque grandes qu'elles soyent, ne doivent pourtant pas faire naitre dans notre esprit des doutes ou des scrupules sur la verité de cette assertion, *que quelque chose est réellement éternelle.*

II. *Qu'un Etre Immuable & Indépendant* doit avoir existé de toute Eternité : parce que si on suppose une succession éternelle d'Etres purement dépendans, qui se soyent produits les uns les autres dans un progrès à l'infini sans cause originale & indépendante, on est obligé de reconnoitre que des choses, qui n'ont d'elles-mêmes aucune necessité d'existence, sont sorties de toute Eternité du pur Néant : absurdité, contradiction aussi grande & aussi expresse, que si on les supposoit produites par le Néant dans un tems fixe & déterminé.

III. Que cet Etre Immuable & Indépendant, qui est de toute éternité, sans avoir eu de cause externe de son exis-

existence, est un *Etre existant par lui-même*, c'est-à-dire, qu'il *existe necessairement.*

IV. Que c'est un Etre *Infini*, *présent par tout*, *parfaitement simple*, *uniforme*, *invariable*, *indivisible*, *incorruptible*, dégagé en un mot de toutes les imperfections, qui sont les qualités conues & les proprietez inséparables du Monde materiel.

V. Qu'il est necessairement *Unique*: puisqu'il est absurde & contradictoire de supposer deux, ou plusieurs Etres indépendans & existans par eux-mêmes.

VI. Qu'il faut necessairement que ce soit un *Etre Intelligent*.

VII. Qu'il doit Etre un *Agent Libre & Volontaire* & non pas un Agent necessaire.

VIII. Qu'il est revêtu d'une *Puissance Infinie*, & que dans cet Attribut sont compris entr'autres choses, le pouvoir de créer des Etres, celui de communiquer à ces Etres créez *la faculté de commencer le mouvement*, & celui de leur donner une *Liberté de volonté*, faculté qui n'a rien d'incompatible avec aucun des Attributs Divins.

IX. Que cet Etre eſt auſſi *Infiniment Sage.*

X. Qu'il eſt enfin *Infiniment Bon, Juſte & Véritable*, & qu'il poſſede dans le dégré le plus éminent, toutes les autres Perfections Morales, qui doivent ſe rencontrer dans le Monarque ſuprême, & dans le Juge Souverain du Monde.

Toutes ces veritez ayant été ſolidement prouvées dans mon premier Diſcours, je me propoſe de bâtir ſur ce fondement dans celui-ci, & de m'en ſervir comme de Principes pour démontrer maintenant les Devoirs Immuables de la Religion naturelle, & la certitude de la Revelation céleſte. J'aurai à combattre ici les vaines ſubtilitez d'un ordre de gens vicieux & profanes, qui pour couvrir leur Incredulité d'un beau prétexte, affectent d'être partiſans zelez de la Raiſon humaine, & font profeſſion de s'attacher avec ſincerité & avec diligence à la recherche de la Verité. Mais il y a tout lieu de craindre qu'ils ne ſont pas ce qu'ils voudroient paroitre, & que bien loin de chercher ſincerement la Verité, ils ne cherchent au contraire, qu'à ex-

cu-

cuser leurs vices & leurs débauches, en les couvrant du manteau de l'Infidelité. Esclaves de leurs passions brutales ils ne sauroient se resoudre à y renoncer, & de là vient qu'ils font tous leurs efforts pour secouer le joug importun de la Religion, dont les veritez & les maximes condamneroient leur conduite, & répandroient infailliblement de l'amertume sur tous leurs plaisirs. Je me propose donc, pour mettre la derniere main au dessein que j'ai, d'établir sur de solides fondemens la verité & l'excellence de la Religion Chrétienne, & de la défendre contre les attaques de ces partisans prétendus de la Raison, je me propose, dis je, en suivant la même methode, dont je me suis servi pour démontrer l'Existence de Dieu & de ses Attributs, de prouver distinctement les Propositions suivantes:

I. Que les mêmes relations, que differentes choses ont les unes avec les autres necessairement & éternellement; & que la même *convenance*, *ou non-convenance* de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines relations à d'autres, suivant laquelle nous con-

concevons que la Volonté de Dieu se détermine toujours & necessairement à agir selon les regles de la justice, de la bonté & de la verité, & cela pour le bien de l'Univers, que ces mêmes choses, dis-je, doivent aussi déterminer toujours la volonté des Etres raisonnables subordonnez, les porter à conformer toutes leurs actions à ces régles, en vue de procurer, autant qu'en eux est, le bien public, chacun dans la situation particuliere dans laquelle il se trouve. C'est-à-dire, que de ces différentes relations, que les choses ont entr'elles necessairement & éternellement, il resulte, qu'il est convenable & raisonnable que les Créatures agissent d'une maniere, plutot que d'une autre : & qu'elles sont obligées à la pratique de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive, ou d'aucun commandement de Dieu, comme aussi antecedemment à toute esperance de profit & de récompense, & à toute crainte de dommage personnel & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir; soit que ces récompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique ou de la négligence de ces devoirs, ou qu'el-

qu'elles y ayent été attachées en vertu d'un réglement positif.

II. Qu'encore que tous les Etres raisonnables soyent obligez d'observer ces devoirs éternels de la Morale, même indépendamment de la volonté positive de Dieu & antecedemment au commandement qu'il en a fait, il y a une considération pourtant, qui redouble l'obligation indispensable qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant necessairement juste & bon dans l'exercice de cette puissance infinie, qu'il déploye dans le gouvernement de l'Univers, il ne peut s'empêcher d'exiger positivement que toutes les créatures raisonnables soyent pareillement justes & bonnes à proportion des facultez qu'il leur a données, & des circonstances differentes dans lesquelles il les a placées; le tout fondé sur la nature des choses, sur les perfections de Dieu, & sur plusieurs autres raisons collaterales. C'est-à-dire, que ces devoirs éternels de la Morale, qui de leur nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa Loi immuable, tellement que toutes

les Créatures raiſonnables les doivent obſerver avec toute l'exactitude, dont elles ſont capables, par reſpect pour ſon Autorité ſouveraine, auſſi bien qu'en conformité à la Raiſon naturelle des choſes.

III. Qu'encore que toutes les Créatures raiſonnables ſoyent indiſpenſablement obligées d'obſerver les devoirs éternels de la Morale, antecedemment à aucune vue de récompenſe ou de punition, il doit pourtant de toute neceſſité y avoir des récompenſes & des peines attachées à l'obſervation ou à l'inobſervation de ces devoirs. Car les mêmes raiſons qui prouvent que Dieu eſt neceſſairement juſte & bon, & que ſa volonté immuable, ſuivant laquelle il faut que tous les Etres créez ſe gouvernent, eſt toujours conforme aux régles de la juſtice, de l'équité & de la bonté; ces mêmes raiſons, dis-je, prouvent auſſi qu'il ne peut s'empêcher d'approuver la conduite des Créatures qui l'imitent, & qui lui obéiſſent en ſe conformant à ces régles, & qu'il doit au contraire deſaprouver celles qui s'en éloignent. D'où il s'enſuit qu'il doit de maniere ou d'autre

en

en agir fort differemment avec elles à proportion de leur obéiſſance, ou de leur deſobéiſſance: & manifeſter ſon pouvoir abſolu & ſon autorité ſuprême, en maintenant la majeſté des Loix Divines, & en puniſſant ceux qui les transgreſſent, d'une maniere qui réponde à ſa qualité de juſte Gouverneur & d'Arbitre ſouverain de l'Univers.

IV. Qu'originairement la nature des choſes & la Conſtitution de l'Univers étoient telles, que l'obſervation des régles éternelles de la juſtice & de la bonté tendoit par une conſéquence directe & naturelle à rendre toutes les Créatures heureuſes, & l'inobſervation de ces régles au contraire à les rendre malheureuſes; par où, la différence entre les fruits de la Vertu & du Vice, ſi raiſonnable en elle-même, & ſi neceſſaire à la juſtification de la gloire de Dieu, étoit établie & miſe hors de toute conteſtation. Mais que le Genre humain ſe trouve maintenant dans un état, où l'ordre naturel des choſes de ce Monde eſt manifeſtement renverſé, la Vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilege de rendre les hommes heureux; ce qui vient d'une corruption grande & générale,

dont l'origine nous feroit à peine connue fans le fecours de la Revelation. Qu'ainfi il eft abfolument impoffible de concevoir que Dieu n'ait eu d'autre vue en créant des Etres raifonnables, tels que font les hommes, & les plaçant fur la Terre, & qu'il ne fe foit propofé d'autre fin, que de conferver éternellement une fucceffion d'Etres d'auffi courte durée, dans ce trifte état de confufion, de corruption & de desfordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le Monde, où les régles éternelles du bien & du mal font fi mal obfervées, & où la gloire de Dieu & la majefté de fes Loix font la plupart du tems foulées aux pieds, à caufe que les gens de bien n'y reçoivent pas la récompenfe qui leur eft due[,] ni les fcelerats la punition qu'ils méritent. Ce qui doit faire conclurre qu'au lieu d'une fucceffion éternelle de nouvelles génerations, telles qu'elles font aujourd'hui, il faut neceffairement qu'un jour les chofes changent entierement de face, & qu'il y ait un état à venir, où les récompenfes foyent diftribuées à qui elles font dues, un état d'où tous les defordres & toutes les inégalitez foyent ban-

bannies, & où tout le systême de la Providence, qui nous paroit maintenant si confus & si inexplicable, à cause que nous n'en connoissons qu'une petite partie, soit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une Sagesse infinie, d'une Justice & d'une Bonté souveraine.

V. Qu'encore qu'on puisse prouver en géneral d'une maniere démonstrative par une chaine d'argumens clairs & incontestables, l'indispensable necessité de tous les devoirs moraux de la Religion naturelle, & la certitude d'un état à venir, où se fera la distribution des peines & des récompenses: le Genre humain est pourtant aujourd'hui si corrompu, la negligence, l'inattention, & le manque de reflexion parmi la plupart des hommes, si grande; leurs prejugés & les fausses notions, qui leur sont venues par l'éducation, en si grand nombre; leurs convoitises, leurs appetis & leurs desirs naturels, si violens; & leur aveuglement produit par les opinions superstitieuses, par les mauvaises coutumes, & par les pratiques vicieuses qui ont la vogue dans le Monde, si grand & si prodigieux, que peu
de

de personnes sont réellement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes veritez. Qu'ainsi les hommes ont un très grand besoin d'une instruction particuliere, qui les convainque de la certitude, & de l'importance de ces veritez, qui leur en donne des idées claires & saines, & qui leur mette devant les yeux les motifs, qui doivent les porter à s'acquitter des grands devoirs, que leur prescrit la Religion naturelle.

VI. Que bien qu'il y ait eu dans presque tous les siécles parmi les Payens des personnages d'une probité, d'une sagesse & d'un courage extraordinaire, qui se sont appliquez à l'étude de ces devoirs, qui les ont pratiquez, qui en ont fait des leçons aux autres, & qui les ont exhortez à les mettre en pratique; & que ces personnages à cause de cela paroissent avoir été suscitez par la Providence, & avoir été des instrumens en sa main, pour faire le procès aux horribles Superstitions des Nations parmi lesquelles ils vivoient, & pour reprimer leur dépravation extrême: aucun de ces grands Hommes cependant n'a jamais pu faire de grands progrès

grès pour l'entiere reformation du Genre humain. La raison en est, que peu de personnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage; que celles qui l'ont eu veritablement à cœur, ont entierement ignoré des doctrines, qui étoient d'une absolue necessité pour l'accomplissement de leur dessein, & ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres, qui n'étoient pas moins necessaires pour parvenir au but, qu'elles se proposoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pû, ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs dogmes, qu'elles croyoient avec certitude; & qu'elles n'ont pas eu assez d'autorité pour persuader aux hommes ceux de ces dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer, & de prouver par des raisonnemens clairs & solides, & pour faire sur leur esprit des impressions, capables d'influer sur la conduite génerale du Genre humain.

VII. Que le Genre humain avoit donc besoin d'une Revelation céleste, pour sortir de cet état de dépravation universelle, & pour entrer dans un état, qui eût du rapport à l'excellence origi-

nale de sa nature. Que les necessitez attachées à la Nature humaine, & la connoissance que les hommes avoient naturellement de la Divinité, les menoient comme par la main à cette Révélation céleste, & leur donnoient tout lieu de l'esperer & de l'attendre, comme il paroit par l'aveu qu'en ont fait les plus sensez & les plus sages des Philosophes Payens, & par les termes, dont ils se sont servis, pour exprimer l'esperance qu'ils avoient que Dieu leur feroit un jour cette grace.

VIII. Que de toutes les Religions, qui sont aujourd'hui dans le monde, la Religion Chrétienne est la seule, qui puisse se vanter avec quelque apparence de raison; de posseder cette Révélation divine; de sorte que, si la Religion Chrétienne n'est pas véritable, il faudra dire qu'il n'y a dans le monde aucune Révélation de la volonté de Dieu.

IX. Que la Religion Chrétienne considerée dans la pureté de son origine, telle qu'elle nous est enseignée dans les Saintes Ecritures, porte tous les caracteres de Divinité, qu'il soit possible d'imaginer, & que nous en avons

avons toutes les preuves, qu'on puisse raisonnablement demander.

X. Que les préceptes de la Religion Chrétienne s'accordent parfaitement bien avec les idées naturelles, que nous avons de la Divinité, qu'ils sont très propres à perfectionner notre nature, & à faire la félicité commune du Genre humain; C'est-à-dire, que la Religion Chrétienne, considerée simplement comme un Systême complet & suivi de Morale, où se trouvent rassemblez les beaux & les meilleurs préceptes, que les diverses Ecoles de Philosophie n'ont donnez que séparément & la plupart du tems que très imparfaitement; & où ces préceptes sont debitez, sans le moindre mélange d'aucune de ces pratiques superstitieuses & absurdes, qui se trouvoient parmi les anciens Philosophes: que la Religion Chrétienne, dis-je, à la considérer seulement dans ce point de vue, merite que tous les Déistes, qui se piquent de refléchir, de raisonner, d'agir conséquemment, & d'une maniere qui réponde à leurs principes, se rangent sous sa discipline & l'embrassent, puisque le moins qu'on en puisse dire, c'est

c'eſt qu'elle eſt le plus beau Syſtême de Morale, & la meilleure Secte de Philoſophie, qui ait jamais paru dans le Monde, & qu'elle eſt tout-à-fait probable en elle-même, indépendamment des témoignages externes, qui prouvent ſon origine céleſte.

XI. Que les motifs, que la Religion Chretienne employe pour nous porter à la pratique de ces devoirs, ſont tout-à-fait dignes de la Sageſſe infinie de Dieu, & repondent parfaitement bien aux eſpérances naturelles de l'homme.

XII. Que la maniere & les circonſtances particulieres, avec leſquelles la Religion Chrétienne enſeigne ces devoirs & propoſe ces motifs, s'accordent exactement avec les lumieres de la droite Raiſon, & avec celles de la pure Nature; & qu'elles ſervent même à perfectionner ces lumieres.

XIII. Que toutes les doctrines, que la Religion Chrétienne, conſiderée dans la pureté & la ſimplicité de ſon origine, nous ordonne de croire, & qu'elle nous propoſe, ou comme des doctrines entierement neceſſaires à ſalut, ou comme ayant une liaiſon intime

avec

avec celles, qui ſont neceſſaires : que ces doctrines, dis-je, (dont quelques-unes ne nous ſont connues que par la Revelation, quoique la Raiſon acquieſce ſans peine à la Revelation qui en eſt faite) ont toutes pour but principal de reformer le Genre humain, influent puiſſamment ſur la correction des mœurs, & compoſent enſemble un Syſtême de foi infiniment plus ſuivi & plus raiſonnable, que tout ce que les Philoſophes anciens les plus ſenſez, & les Incredules modernes les plus fins, ont jamais pu inventer avec toute leur ſubtilité & toute leur ſcience.

XIV. Que cette Revelation, en faveur de laquelle les lumieres de la droite Raiſon ſe déclarent hautement, & dont la beauté & l'excellence interieure eſt telle qu'elle ſe concilie l'amour & le reſpect de toutes les perſonnes raiſonnables, qui agiſſent par un principe de conſcience : que cette Revelation, dis-je, eſt appuyée outre cela, ſur un grand nombre de ſignes & de miracles inconteſtables, que celui, qui en eſt l'Auteur, a faits en public pour confirmer la Divinité de ſa miſſion ; ſur l'accompliſſement exact

& des Propheties anciennes, qui l'avoient annoncé, & de celles par lesquelles il a lui-même prédit les évenemens, qui devoient arriver après lui; & sur le témoignage de ses Sectateurs, témoignage le plus croyable dans toutes ses circonstances, le plus certain, & le plus convaincant, qui ait jamais été rendu à aucun fait dans le Monde. Toutes choses, qui prouvent directement & positivement que la Religion Chrétienne vient immédiatement de Dieu lui-même.

XV. Que ceux, que les preuves mises en avant pour établir la verité & la certitude de la Religion Chrétienne, ne sont pas capables de convaincre & de porter à mener une vie reguliere, sont des gens que rien ne peut toucher, & qui ne changeroient pas de conduite, quand bien même un mort sortiroit du tombeau pour travailler à leur conversion.

CHAPITRE II.

Où l'on parle du Déïsme, & de quatre differentes Especes de Déïstes.

AVANT d'entrer dans l'examen particulier des Propositions, que j'ai dessein de prouver dans ce Discours, il est bon d'avertir mon Lecteur, qu'ayant maintenant en tête des Incredules d'une autre espece, que ceux que j'ai combattus dans le Traité précedent, il ne doit pas s'attendre à trouver ici ces demonstrations, & cette certitude Mathematique, dont je me suis servi en parlant de l'Existence de Dieu. Je serai obligé de faire usage dans ce Traité d'une autre espece d'argumens, que ceux que j'ai employez dans l'autre. Les matieres de mon premier Discours étoient de nature à pouvoir être démontrées; dans celui-ci il faudra se contenter souvent d'une certitude morale, c'est-à-dire, de preuves prises des circonstances des choses, & du témoignage des personnes, qui sont presque les seules dont les matieres

de fait soyent susceptibles, & dont par consequent les personnes raisonnables & de bonne foi se contentent toujours. La raison en est, que tous les Principes sur lesquels les Athées bâtissent, peuvent être renversez & reduits à impliquer contradiction, par la force seule d'un raisonnement suivi & poussé. Mais les Déistes font profession d'admettre tous les principes de la Raison, & de n'en vouloir qu'aux choses, dont la verité est fondée sur le témoignage & sur les preuves de fait, dont ils croyent pouvoir se debarrasser facilement.

Mais, si on examine les choses à fonds, on trouvera sans peine, que ce n'est pas là dequoi il s'agit. Car je suis persuadé qu'il n'y a point de Déiste dans le Monde, au moins dans cette partie du Monde où la Religion Chrétienne est enseignée dans sa pureté, qui demeurant attaché à tous les principes de la droite Raison, & sincerement persuadé de la justice de tous les devoirs de la Religion naturelle & de la necessité de les pratiquer, rejette le Christianisme uniquement par la raison qu'il n'est pas convaincu pleinement des

des faits sur lesquels il est appuyé. Un attachement constant & sincere à toutes les Loix de la Raison, & à tous les devoirs de la Religion naturelle, doit necessairement conduire un homme à la profession du Christianisme, pourvû qu'il examine les choses avec attention, & qu'il se fasse un devoir d'agir d'une maniere conforme à ses principes. Tous ceux qui prétendent être Déistes, & qui n'en sont pas logez-là, ne peuvent avoir aucun principe fixe & assuré; ils ne peuvent ni argumenter, ni agir conséquemment. Il faut de toute necessité qu'ils se précipitent dans l'Athéisme tout pur, & par consequent qu'ils succombent sous le poids des argumens employez dans le Discours précedent. C'est ce que je vais faire voir clairement dans les reflexions suivantes, où je parlerai des differentes espéces de Déistes.

1. Il y en a qui portent le nom de Déistes, parce qu'ils font semblant de croire l'existence d'un Etre Eternel, Infini, Indépendant & Intelligent; & que, pour ne pas passer pour des Athées Epicuriens, ils attribuent outre cela la structure du Monde à cet Etre

suprême. Mais ils sont Epicuriens sur la Providence; car ils se figurent que Dieu ne se mêle du tout point du gouvernement du Monde, & qu'il ne fait aucune attention à ce qui s'y passe (*a*), ni ne s'en soucie (*b*). Cette opinion n'est au fonds qu'un Athéisme deguisé, & quand on l'examine avec attention, on trouve qu'elle vient aboutir au pur Athéisme. J'avoue que je ne vois point de contradiction à dire que Dieu en créant l'Univers, ou en donnant à quelque partie de cet Univers la forme qu'elle a, auroit aussi pu, s'il eût voulu, par sa sagesse infinie, à qui rien n'échappe, & qui est infaillible dans toutes ses vues, disposer originairement les choses, & agencer tellement les ref-

(*a*) *Omnis enim per se Divûm natura necesse est*
Immortali avo summa cum pace fruatur,
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur neque tangitur irâ.
LUCRET. Lib. I. v. 57. & *seqq.*

(*b*) Τὸ μακάριον καὶ ἄφθαρτον, οὔτε αὐτὸ πράγματα ἔχει, οὔτε ἄλλῳ παρέχει· ὥστε οὔτε ὀργαῖς, οὔτε χάρισι συνέχεται. DIOG. LAERT. in vita Epicu. C'est à peu près le langage de quelques Philosophes modernes. Ils attribuent tout à la matiere & au mouvement à l'exclusion des Causes, & ils parlent de Dieu, comme d'une *Intelligentia supramundana*. C'est le vrai jargon d'Epicure & de Lucrece.

ressorts & les enchainemens des causes necessaires & sans intelligence, qu'en vertu de cet arrangement primitif tout les effets qu'elles auroient produits, se seroient trouvez dignes de la sagesse souveraine de Dieu, sans qu'il eût été besoin de l'intervention de sa Toute-puissance dans chaque occasion particuliere. Je ne voudrois pas même nier que ce sentiment ne puisse, à force d'argumens subtils & abstraits, être concilié avec une ferme persuasion de l'Existence de Dieu, & même avec une notion assez saine de la Providence. Mais s'imaginer que Dieu après avoir créé au commencement une certaine quantité de matiere & de mouvement, ne s'est point mis en peine de l'arrangement du Monde, qu'il a tout laissé à l'avanture, sans vue ni direction particuliere, au hazard de ce qui en arriveroit, c'est une hypothese qui est tout-à-fait insoutenable, & qui aboutit necessairement au pur Athéisme. Qu'il me soit permis, en attendant que je le prouve, de faire cette remarque; que les progrès qu'on a faits depuis peu dans les Mathematiques & dans la Physique, nous découvrent

ſenſiblement que cette opinion, impie en elle-même, eſt pareillement fauſſe & abſurde. Car, outre que la matiere étant d'elle-même incapable de ſe conformer à aucune Loi, il eſt impoſſible que les Loix originales du mouvement ſubſiſtent, à moins qu'une puiſſance ſupérieure à la matiere ne la détermine à ſe mouvoir conformement à ces Loix : outre cela, dis-je, c'eſt une choſe maintenant au deſſus de toute conteſtation, que les corps des plantes & des animaux, la partie la plus conſiderable du Monde, n'ont pu être formez par la pure Matiere ſuivant les Loix generales du mouvement. Il y a plus; car qui ne voit que *le pouvoir de Gravitation*, ce principe ſi univerſel, la ſource de preſque tous les mouvemens reguliers du Monde materiel, qui, comme je l'ai inſinué dans le Diſcours précedent, agit, non pas à proportion de la Superficie des Corps, mais à proportion de la quantité de leur matiere ſolide : qui ne voit, dis-je, que ce pouvoir ne ſauroit être venu d'aucun mouvement imprimé originairement dans la Matiere, mais qu'il doit neceſſairement avoir été produit par une cauſe qui pénetre

la

la ſubſtance ſolide de tous les Corps, & qui leur donne continuellement une force entierement differente de celle, en vertu de laquelle la Matiere agit ſur la Matiere ? Ce qui, pour le dire en paſſant, nous fournit une démonſtration évidente, & de la formation du Monde par une Cauſe Intelligente, & de l'exiſtence d'un Etre ſuprême, qui veille continuellement à ſa conſervation ; & nous fait voir auſſi que tous les grands mouvemens, qui arrivent dans l'Univers, ſont produits par quelque Subſtance ſpirituelle, qui n'a pas imprimé au commencement dans la Matiere une certaine quantité de mouvement, comme quelques-uns le prétendent, mais qui deploye ſon pouvoir actuellement dans toutes les parties du Monde, & cela ſans diſcontinuation. Or que cette puiſſance, par laquelle le Monde eſt conſervé & gouverné, vienne immédiatement de la Cauſe ſuprême qui a créé l'Univers, ou qu'elle vienne de quelques Etres ſubordonnez, que Dieu a établis pour avoir ſoin de certaines parties du Monde, & pour y préſider, il n'importe. Quel que l'on prenne de ces deux partis, on aura tou-

jours une idée grande & noble de la Providence. J'avoue que ceux qu'une vaine & fausse Philosophie a jettez dans l'opinion, qui attribue l'origine & la conservation de l'Univers à une certaine quantité de mouvement, imprimée originairement dans la Matiere sans aucun dessein déterminé, & qui laisse à ce mouvement le soin de former un Monde à l'avanture; j'avoue, dis-je, que les Philosophes, qui ont embrassé cette opinion, sans en appercevoir les absurditez, ne sont pas responsables de toutes les affreuses conséquences, qui decoulent de leur principe. Mais il est pourtant certain qu'il y en a eu plusieurs qui, sous ce prétexte, ont été de veritables Athées, & que l'opinion elle-même conduit, comme je l'ai déja dit, necessairement & par des conséquences inévitables au pur Athéisme. Car si Dieu est un Etre Toutpuissant, Présent par tout, Intelligent, Sage & Libre, comme je l'ai démontré ci-dessus, il est clair, qu'en tout tems & en tous lieux il connoit certainement tout ce qui existe, qu'il prévoit ce qu'il y a de plus sage & de meilleur à faire en tout tems & en tous lieux, & qu'il a un pou-

pouvoir suffisant pour venir à bout sans peine, ni opposition, de tout ce qu'il trouve à propos de faire. D'où je conclus, qu'il doit necessairement diriger tous les évenemens qui arrivent dans le Monde jusques aux moindres (*a*) circonstances, & faire tout immédiatement, à la reserve de ce qu'il laisse par un pur effet de son bon plaisir à la direction des Agents libres subordonnez. Oter donc à Dieu le Gouvernement du Monde, & dire qu'il ne se mêle pas des affaires d'ici bas, c'est lui ravir sa Toutepréſence, sa Connoissance, & sa Sagesse. C'est nier en effet son Existence. De sorte que l'hypothese des Déistes, dont je parle, n'a aucun principe fixe & suivi, & méne inévitablement au pur Athéisme. Ils confessent de bouche qu'il y a un Dieu, (*b*) mais ils renversent en effet son existence.

Diront-ils, pour se laver de l'accusation d'Athéisme, qu'à la verité Dieu gouverne par sa Providence les plus grandes & les plus considérables parties de

(*a*) *Quo confesso, confitendum est eorum consilio Mundum administrari.* CIC. de Nat. Deorum Lib. II.

(*b*) *Epicurum verbis reliquisse Deos, re sustulisse.* Id. Ibid.

de l'Univers, mais que les affaires humaines ne valent pas la peine qu'il y faſſe attention, & qu'elles ſont trop minces & trop peu conſidérables pour que le ſouverain Maitre de toutes choſes daigne s'en occuper? Mais ils ne gagneront rien par là. Car ſi Dieu eſt préſent par tout, s'il connoit toutes choſes, & s'il eſt infiniment puiſſant, il doit connoitre également toutes choſes (*a*), & gouverner les plus petites (*b*) avec autant de facilité, que les plus grandes (*c*) De ſorte que ceux qui lui ôtent l'inſpection des affaires d'ici bas, le privent de ſes attributs les plus eſſentiels, & nient, autant vaut, ſon exiſtence. J'ajoute qu'il eſt faux que les affaires humaines ſoyent la moins conſidérable partie de ce qui arrive dans

(*a*) *Deorum providentia Mundus adminiſtratur; iidemque conſulunt rebus humanis; neque ſolum univerſis, verum etiam ſingulis.* Cic. de Divin. Lib. I.

(*b*) Ἀλλ᾽ οὐδὲν τοῦ κ᾽ ἂν ἴσως εἴη χαλεπὸν ἐνδείξασθαι τοῦτό γε, ὡς ἐπιμελεῖς σμικρῶν εἰσι Θεοὶ, οὐχ ἧττον ἢ τῶν μεγέθει διαφερόντων. Plat. de Leg Lib. X.

(*c*) Εἰσὶ γάρ τινες οἱ νομίζουσιν εἶναι τὰ Θεῖα, καὶ τοιαῦτα οἷάπερ ὁ λόγος αὐτὰ ἐξέφηνεν, ἀγαθὰ, καὶ δύναμιν ἔχοντα τὴν ἀκροτάτην, καὶ γνῶσιν τὴν τελειοτάτην. Τῶν μέν τοι ἀνθρωπίνων καταφρονεῖν, ὡς μικροῖς καὶ εὐτελῶν ὄντων, καὶ ἀναξίων τῆς ἑαυτῶν ἐπιμελείας. —— εἰ δὲ τοῦ ὅλου κόσμου ὁ Θεὸς ἐπιμελεῖται, ἀνάγκη καὶ τῶν μερῶν αὐτοῦ φροντίζειν; ὥσπερ καὶ αἱ τέχναι ποιοῦσι. Καὶ γὰρ ἰατρὸς &c. Simplic. in Epicteto.

dans l'Univers. Car, ſans parler de l'excellence de la Nature humaine, que la Religion Chrétienne met dans un ſi beau jour; que le Déiſte choiſiſſe, s'il veut, parmi les differens Syſtêmes d'Aſtronomie, celui qui donne à l'Univers la plus vaſte étendue, qu'il donne l'eſſor à ſon imagination & qu'il ſe le figure auſſi immenſe qu'il lui plaira: il ne ſauroit diſconvenir, que le Globe dans lequel nous ſommes placez, ne ſoit auſſi conſidérable qu'aucun autre Globe particulier; que la Terre, ſur laquelle nous habitons, ne ſoit tout auſſi conſidérable, qu'aucune autre des Planetes de notre Globe; & que les hommes ne ſoyent les ſeuls habitans conſidérables de la Terre. Le Genre humain a donc manifeſtement plus de droit de prétendre aux ſoins particuliers de la Providence, que le reſte des habitans de la Terre. La Terre elle-même y a autant de droit que le reſte des Planetes: & autant que nous en pouvons juger, le Globe dans lequel notre Terre eſt enchaſſée ne les merite pas moins, que les autres Globes qui ſont dans l'Univers. Si donc il y a une Providence, & ſi Dieu ſe mê-

mêle des affaires de l'Univers, il y a toutes les raiſons du monde de ſuppoſer que le Genre humain eſt l'objet des ſoins de la Providence, autant & plus qu'aucune autre partie de l'Univers.

2. Il y a d'autres Déiſtes, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ne mettent aucune différence entre le bien & le mal moral. Ils font profeſſion de croire l'Exiſtence de Dieu, ils reconnoiſſent auſſi ſa Providence, c'eſt-à-dire, qu'ils croyent que tous les évenemens naturels ſont l'ouvrage de la puiſſance de Dieu, qui les dirige par ſa ſageſſe: mais ils renverſent les bornes qui ſeparent le bien & le mal moral, ils prétendent que Dieu ne ſe met point en peine des actions moralement bonnes, ou moralement mauvaiſes, que les hommes peuvent faire, & ils ſoutiennent qu'elles ne ſont bonnes ou mauvaiſes, qu'en vertu de l'établiſſement arbitraire des Loix humaines. Mais ces gens-là ont beau faire, leur opinion eſt la plus malfondée & la plus inſoutenable, qu'on puiſſe voir. En vain font-ils profeſſion de croire les attributs naturels de Dieu, ſa connoiſſance, ſa ſageſſe & ſa puiſſance infinie: tan-

tandis qu'ils nient ses attributs moraux, ils tombent necessairement dans l'Athéisme. Car il y a entre les Attributs naturels & les Attributs moraux de la Divinité une liaison si étroite & si indissoluble, qu'on ne sauroit nier les premiers, sans nier aussi les autres. Car si (comme je l'ai prouvé ci-dessus) si, dis-je, il y a de toute éternité des differences necessaires entre les choses, & si de ces differences nécessaires il nait une convenance ou une disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres, si, outre cela, il est certain qu'un Etre revêtu d'une connoissance, d'une sagesse, & d'une puissance infinie se détermine toujours à agir conformement à ces raisons & à ces proportions éternelles des choses, il s'ensuit évidemment que la Justice & la Bonté, sont des attribus, qui ne sont pas moins necessaires à l'Etre suprême, que son Pouvoir & sa Sagesse. Tout homme donc qui nie la Justice & la Bonté de Dieu, ou qui lui ôte l'exercice de ces Attributs en soutenant qu'il n'a aucune inspection sur les actions morales du Monde (ce qui vaut autant, que s'il les nioit nettement,) tout

tout homme, dis-je, qui rejette ces attributs, doit rejetter aussi sa Sagesse, & sa Puissance, & tomber par conséquent dans l'Athéisme tout pur. J'avoue qu'il y a des cas, où l'on auroit très grand tort de juger des gens par les conséquences qu'on tire de leurs opinions. Mais dans le cas présent il ne faut nullement s'arrêter à leurs paroles, il faut pénétrer, malgré toutes leurs protestations, dans le fond de leur opinion, & voir si leur pratique n'y est pas conforme. (*a*) Or c'est une chose très digne de remarque que comme les opinions de ces deux premieres espéces de Déistes vont necessairement aboutir au pur Athéisme, il se trouve aussi que leur pratique & leur conduite ne cede en rien à celle des Athées les plus déclarez. Non contens de combattre la Revelation de J. Christ & de rejetter tous les devoirs moraux de la Religion naturelle; ils méprisent ce qu'il y a de plus sage dans les Loix humaines, qui ont été faites pour entretenir l'ordre dans le Monde, & pour fai-

(*a*) *Quasi ego hoc curem, quid ille ajat, aut neget: illud quæro, quid ei sit consentaneum dicere.* Cic. de Fin. Lib. II.

faire la félicité commune du Genre humain. Ils se moquent des régles de la bienséance humaine, aussi bien que des veritez de la Religion. Ils mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'esprit, pour plaisanter sur toutes les qualitez divines ou humaines, qu'on fait entrer dans l'idée d'un homme accompli. Ils tournent en ridicule la Vertu, la Science, la Sagesse, l'Honneur, en un mot tout ce qui éleve l'Homme au dessus de la Bête, & par où il se distingue des autres hommes. Ils font semblant dans leurs conversations & dans leurs Livres de n'en vouloir qu'aux abus, qu'on fait de la Religion, mais il paroit manifestement par quelques uns de leurs Livres modernes, & par des traits qui leur échappent dans leurs discours, qu'ils sont ennemis de tout ce qu'on appelle vertu, bonnes mœurs, en un mot de tout ce par où les hommes se rendent dignes de louange & d'estime. Sous prétexte de tourner en ridicule les vices & les extravagances, dans lesquelles on voit tomber les ignorans & les superstitieux, ils lâchent mille profanations & mille saletez. Ils font voir par le tour qu'ils leur don-

nent, & par le soin qu'ils ont d'en assaisonner leurs discours, qu'ils n'ont pas tant en vuë de décrier le Vice & la Folie, que de plaire aux debauchez & de fomenter leurs inclinations vicieuses. Ils ne paroissent avoir aucun sentiment de la dignité de la Nature humaine, ni de l'excellence de leur Raison, ni de leur préeminence sur la plus vile de toutes les bêtes brutes. Quelquefois ils parlent magnifiquement de la Sagesse de Dieu & de ses autres attributs naturels, mais occupez perpetuellement à tourner en ridicule toutes les qualitez humaines, qui ont quelque ressemblance avec ces Attributs, ils manifestent clairement qu'au fonds ils ne croyent pas qu'il y ait dans les choses aucune différence réelle, ni qu'une chose soit plus excellente que l'autre. Les railleries qu'ils font, & le ridicule qu'ils s'efforcent de répandre généralement sur tout, montrent assez que la sagesse, la bienséance, la vertu, le merite ne sont, dans leur idée, que des chiméres. Ils ne paroissent faire aucun cas de ces facultez éminentes par lesquelles Dieu *leur a donné plus de connoissance qu'aux bêtes de la Terre, &*

Job xxxv. 21.

les

les a rendus plus entendus que les oiseaux Philip.
des Cieux. En un mot, *toutes les cho-* IV. 8.
ses qui sont véritables, toutes les choses qui sont vénerables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, toutes les choses enfin où il y a quelque vertu & quelque louange, sont le sujet perpetuel de leurs railleries. On les voit au contraire faire tous leurs efforts pour faire passer les choses les plus profanes, les plus malhonnêtes, & les plus absurdes, pour des choses ou innocentes ou indifférentes. Ils se moquent de ceux qui en ont honte, & qui les abhorrent, & ils déployent toutes les forces de leur esprit pour en faire l'apologie. Tandis que ces gens-là, au lieu d'argumenter sérieusement, ne s'appliqueront qu'à répandre du ridicule sur tout, il n'y a pas moyen de raisonner avec eux. Car il faudroit être bien de loisir pour s'amuser à refuter des railleries par le raisonnement. Ce n'est pas qu'il y ait aucune force en tout cela, mais c'est, qu'en joignant ensemble des images, qui n'ont entr'elles aucune connexion, ces faux plaisans

 trans-

transgressent toutes les bornes du Bon Sens & de la Raison. Par ce moyen, il n'y a rien à qui on ne puisse donner un air de ridicule, en le faisant paroitre sous un habit deguisé. Avant d'entrer en dispute avec des gens de ce caractére, il faut donc leur prouver premierement les veritables principes de la Raison. Après quoi il arrivera necessairement de deux choses l'une, ou qu'ils se retrancheront dans le pur Athéisme, ou qu'ils seront obligez de reconnoitre la Justice & la necessité des devoirs de la Morale, de s'y soumettre, & de retracter solemnellement les profanations, qu'ils ont vomies contre Dieu & contre la Religion.

3. On trouve une troisiéme espéce de Déistes, qui ont des idées justes & saines des Attributs de Dieu, & de sa Providence, par la quelle il gouverne toutes choses, & qui outre cela ont aussi quelque connoissance de ses Attributs moraux. C'est-à-dire, que faisant profession de croire que Dieu est un Etre infiniment Intelligent, infiniment Puissant & infiniment Sage, ils le croyent aussi en un sens infiniment Juste, Bon & Véritable. Il gouverne le

le Monde, selon eux, d'une maniere qui répond à ces perfections, & veut que toutes les Créatures raisonnables lui obéissent. Mais prévenus contre le dogme de l'Immortalité des Ames humaines, ils s'imaginent qu'à la mort l'Homme périt tout entier, qu'une géneration succede perpetuellement à l'autre, & que celle, qui une fois a quitté le monde, n'y revient plus, & cesse d'être sans retour & sans esperance de renouvellement. Ils prétendent que les vertus de Dieu sont transcendantes, qu'elles ne peuvent point être renfermées dans la même categorie que celles de l'Homme, en un mot qu'il n'y a rien d'univoque entre nos vertus & celles de Dieu, & par conséquent que nous ne pouvons pas juger de la bonté & de la justice de Dieu, selon les idées que nous avons de ces vertus, considerées dans l'Homme, ni tirer des unes aux autres des conséquences certaines. Delà ils concluent qu'encore que la distribution des biens & des maux de la vie présente nous paroisse très inégale & très peu conforme aux régles de l'Equité, nous ne connoissons pourtant pas assez les Attributs de Dieu, pour

pouvoir conclure delà la certitude d'une vie avenir. Mais cette opinion, non plus que les autres, n'a aucun principe fixe, ni aucun fondement solide. Car si la justice & la bonté (*a*) ne sont pas en Dieu, ce qu'elles sont dans nos idées, ce ne sont donc que des mots vuides de sens que nous prononçons, quand nous disons, que Dieu est necessairement Bon & Juste. Par la même raison, ne pourra-t-on pas dire que quand nous parlons de la connoissance de Dieu & de sa sagesse, nous n'avons aucune idée de ce que nous disons? Ainsi on renverse par là tous les fondemens sur lesquels il est possible de s'assurer de quelque chose que ce soit. Ce qui fait voir qu'encore que ces gens-là fassent semblant de reconnoitre les attributs moraux de la Divinité, ils les anéantissent en effet, & non seulement les attributs moraux, mais aussi les attributs naturels, qu'on peut facilement renverser en suivant la même methode. Desorte, qu'en raisonnant conséquemment, il se trouvera que cette troisiéme

(*a*) Καθ' ἡμᾶς γὰρ ἡ αὐτὴ ἀρετὴ ἐστὶ τῶν μακαρίων πάντων. ὥστε καὶ ἡ αὐτὴ ἀρετὴ ἀνθρώπου καὶ Θεοῦ. Orig. contra Cels. Lib. IV.

me opinion, aussi-bien que les autres, n'est au fonds qu'un pur Athéisme.

4. Il y a enfin une autre espece de Déistes, qui, supposé qu'ils croyent réellement ce qu'ils disent, ont à tous égards des idées saines & justes de Dieu & de tous ses attributs. Ils font profession de croire l'existence d'un Etre Unique, Eternel, Infini, Intelligent, Tout-puissant & Tout sage, Créateur, Conservateur, & Monarque souverain de l'Univers. Ils confessent que cette Cause suprême est un Etre infiniment Juste, Bon & Véritable, en un mot un Etre revêtu de toutes les autres perfections tant morales, que naturelles. Ils avouent qu'il a créé le Monde en vue de manifester sa puissance & sa sagesse, & pour avoir lieu de faire part à ses Créatures de sa bonté & de sa félicité: Qu'il le conserve continuellement par sa sage Providence, & qu'il le gouverne suivant les régles éternelles de la Justice, de l'Equité, de la Bonté, de la Misericorde, & de la Verité. Ils reconnoissent que, comme toutes les Créatures raisonnables dépendent à tout moment de lui, elles sont obligées à cause de cela de l'adorer, de

le ſervir & de lui obéir; de lui rendre graces pour les biens dont il leur a donné la jouiſſance, & de lui préſenter leurs ſupplications pour obtenir de lui les choſes, qui leur manquent. Ils conviennent que toutes les Créatures doivent travailler, chacune à proportion des facultez que Dieu lui a données, à procurer le bien commun & la proſpérité des lieux, où la Providence les a placées; en ſuivant l'exemple & le modelle de la bonté divine qui s'occupe inceſſamment à procurer le bien général de l'Univers. Ils enſeignent que l'homme en particulier eſt obligé de contribuer, autant qu'en lui eſt, à la félicité de tout le Genre humain; & que dans cette vue, il doit agir envers les autres, de la même maniere qu'il ſouhaite que les autres agiſſent avec lui en pareilles circonſtances. Suivant cette régle, ils conviennent que l'homme doit obéir à ſes Superieurs & ſe ſoumettre à eux en tout ce qu'ils ordonnent de juſte & de raiſonnable, puiſque delà dépend la conſervation de la Societé, la paix & la felicité publique: qu'il doit être juſte, honnête & ſincere dans le commerce qu'il a avec
ſes

ſes égaux, obſerver autant qu'en lui eſt, les régles éternelles de la Juſtice, & faire regner parmi les hommes une confiance, une amitié & une tendreſſe mutuelle: qu'il doit être doux, honnête, civil, charitable, affable à ſes inferieurs, promt à les aſſiſter dans leurs neceſſitez, & n'oublier rien pour entretenir la bienveillance & l'amour mutuel parmi les hommes, à l'imitation de Dieu lui-même, dont la Bonté ſe répand ſur toutes ſes Créatures, qu'il conſerve toutes & à qui il fait continuellement du bien: Que pour ce qui le regarde lui-même perſonnellement, il doit faire ſon poſſible pour conſerver l'être, que Dieu lui a donné, autant de tems qu'il plaira à cet Etre ſuprême, qui lui a aſſigné ſon poſte ici bas; qu'il doit par conſéquent regler ſes paſſions & les tenir en bride, s'abſtenir de toute débauche, & ne rien faire en un mot qui ſoit préjudiciable à ſa vie, qui ſoit capable de troubler ſes facultez & de le mettre hors d'état de s'acquitter de ſes dévoirs, ou de le précipiter dans le crime & dans l'injuſtice. Ils tombent d'accord enfin que les hommes ſe rendent agréables ou deſagréables à

 Dieu,

Dieu, à proportion de l'exactitude ou de la négligence qu'ils ont pour la pratique de ces devoirs, d'où ils concluent que Dieu en qualité de ſouverain Maitre du Monde, doit neceſſairement donner aux uns & aux autres des marques de ſa faveur, ou de ſon indignation, ſoit dans cette vie, ſoit dans la vie qui eſt avenir: & puiſque l'expérience montre que Dieu ne le fait pas dans cette vie, ils avouent qu'il faut qu'il y ait une vie future, où les récompenſes & les punitions ſoyent diſtribuées à chacun, ſelon ce qu'il aura fait dans le Monde. Voila en peu de mots quel eſt leur Syſtême; mais il faut remarquer qu'ils ne font profeſſion de croire ces veritez, qu'entant qu'elles leur ſont connues par les lumieres naturelles, indépendamment de toute révélation divine, qu'ils rejettent. Ce ſont là ſans contredit les ſeuls véritables Déiſtes, & les ſeuls qui méritent qu'on entre en diſpute avec eux, pour les convaincre de la verité de la Religion Chrétienne, & de ſa conformité aux plus pures lumieres de la droite Raiſon. Mais il y a tous les ſujets du monde de croire que, parmi les Déiſtes modernes, il n'y en a que peu

peu ou point de cette derniere eſpéce. Car la moindre attention aux conſéquences de ces Principes conduiroit infailliblement des gens, tels que ſont ceux que je viens de dépeindre, à embraſſer le Chriſtianiſme. Convaincus en effet des devoirs de la Religion naturelle, perſuadez de la certitude des peines & des récompenſes de la vie avenir, & joignans à tout cela l'inſuffiſance des lumieres naturelles pour la découverte de ces importantes veritez, pourroient-ils s'empêcher de ſentir la neceſſité d'une Révélation divine? Il eſt impoſſible que des gens ainſi faits ne ſouhaitent de tout leur cœur, qu'il eût plu à Dieu de manifeſter aux hommes ſa volonté d'une maniere claire & proportionnée à la capacité d'un chacun. Il eſt impoſſible qu'ils ne ſouhaitent, qu'il eût plu à Dieu de ſignifier aux hommes combien la repentance lui eſt agréable, & à quel point il eſt diſpoſé à pardonnner aux pécheurs qui ſe retournent vers lui. Il eſt impoſſible enfin qu'ils ne ſoupirent ardemment après une connoiſſance plus expreſſe & plus claire de cette vie future, que la Raiſon leur permet d'eſperer. Ils doivent

vent donc avec ces dispositions être remplis d'une vive esperance de trouver, après un examen mûr & exact, que la Révelation Chrétienne tire son origine du Ciel. Avant d'avoir examiné à fonds si les choses qu'on débite sur le pied d'une Révélation de Dieu, viennent du Ciel, ou si elles n'en viennent point, ils doivent s'abstenir de les mépriser & de les tourner en ridicule. Ils doivent être disposez par avance à croire ce qu'on leur allegue en faveur d'une Révélation, qui tend à perfectionner la Religion naturelle, à mettre en évidence leurs grandes espérances, & à certifier la verité d'une vie avenir, où se fera la distribution des recompenses & des peines. Si cette Révélation ne propose rien d'ailleurs qui ne soit digne de Dieu & qui ne soit très compatible avec ses Attributs, & si enfin elle a par devers elle des preuves raisonnables des faits, sur lesquels elle s'appuye, ils doivent y ajouter foi, & reconnoitre qu'elle a veritablement une origine celeste. Je pose en fait qu'un homme, dont l'esprit & le cœur sont ainsi disposez, recevra sans peine la Religion Chrétienne, lorsqu'elle lui
sera

ſera propoſée dans la pureté & dans la ſimplicité de ſon origine, dégagée de toutes les corruptions & de toutes les inventions humaines. Qu'il liſe les diſcours & les exhortations du Sauveur du Monde, telles qu'elles nous ſont rapportées dans les Evangiles : Qu'il liſe les Actes des Apôtres; qu'il examine avec attention leurs Epitres; & qu'il diſe enſuite, en conſcience, s'il peut s'empêcher d'être frappé de l'évidence qui éclatte dans la doctrine Chrétienne, & s'il peut renoncer aux glorieuſes eſpérances, qu'elle lui donne d'une immortalité bienheureuſe. J'avoue que ce petit nombre de Philoſophes Payens qui ont connu les devoirs de la Religion naturelle, qui en ont fait des leçons, & qui les ont pris pour la régle de leur conduite, ont eu, autant que faire ſe pouvoit, un Syſtême ſuivi de Déiſme, & ont merité les titres glorieux de gens courageux & ſages. Mais les choſes ſont maintenant ſur tout un autre pied. Ce même Syſtême de Déiſme, qui conduiſoit alors à eſpérer une Révélation divine, n'a deſormais rien de ſuivi, rien de lié, ſuppoſé la rejection du Chriſtianiſme. Les Déiſ-

tes

tes modernes, qui combattent opiniâtrement la Révélation, qu'on leur présente & qui la rejettent, sont bien différens de *Ciceron* & de *Socrate*. Ce sont des gens, qui sous prétexte de Déisme, ne cherchent visiblement qu'à répandre du ridicule sur tout ce qu'il y a de plus excellent même dans la Religion naturelle. Qu'on me donne un Déiste dont l'esprit soit rempli des grandes idées de la Majesté de Dieu, qui ait des idées justes & saines de tous ses Attributs, qui soit vivement pénétré de la necessité des devoirs, ausquels il est obligé envers l'Auteur & le Conservateur de son Être. Qu'on m'en donne un, qui méne une vie conforme à tous les devoirs, que la Religion naturelle lui prescrit, qui soit juste, sobre, temperant, charitable, & qui donne à connoitre dans ses actions, aussi bien que dans ses Discours, qu'il croit fermement les recompenses & les peines de la vie avenir. Qu'on m'en donne un enfin, qui cherche à s'instruire des fondemens de notre croyance d'une maniere serieuse, sincere, respectueuse & sans partialité, qui examine à fonds, & avec un ardent desir de

de trouver la Verité, les preuves qui établissent la certitude de la Religion Chrétienne, considerée dans sa pureté. Qu'on me donne, dis-je, un Déiste, tel que celui que je viens de dépeindre, & je dirai hardiment de lui, ce que le Seigneur Jesus-Christ dit de l'homme de l'Evangile, *qu'il n'est pas loin du Royaume de Dieu*, & *qu'étant disposé à* Marc
faire la volonté de Dieu, il connoitra de XII. 34. Jean
sa doctrine, savoir, si elle est de Dieu. VII. 17.
Mais il y a tout lieu de croire qu'il y a très peu de Déistes de cette trempe, parmi les Incredules de nos jours, comme je l'ai déja remarqué. Je sai bien qu'il y en a qui prétendent être dans le cas, dont je viens de parler. Mais helas! leurs chicanes triviales, qui reviennent éternellement, leur affectation de se moquer de tout & d'y chercher du ridicule, avant que de l'avoir examiné, leur adresse à faire tomber le fort de leurs objections, ou sur des coutumes particulieres, ou sur des opinions singulières, ou sur la maniere dont quelques-uns expliquent ces opinions, au lieu de faire attention à l'assemblage de toutes les doctrines, qui composent la Religion Chrétienne, comme ils devroient

vroient faire, s'ils agiſſoient de droit pied; leurs diſcours vains, ſales & profanes; & ſur tout leur vie impure & vicieuſe, tout cela, dis-je, découvre pleinement qu'il y a dans leur fait bien plus que du ſimple Déiſme, que ce ſont de purs Athées, & par conſéquent qu'ils ne peuvent être bons juges de la Verité de la Religion Chrétienne. S'ils n'étoient que purs Déiſtes, comme ils en font le ſemblant, leurs principes les conduiroient à coup ſûr à embraſſer le Chriſtianiſme, comme je l'ai déja remarqué, & comme je le prouverai plus amplement dans la ſuite de ce Diſcours. Mais avec les diſpoſitions dans leſquelles ils ſe trouvent, ils ne peuvent pas manquer de tomber dans le pur Athéiſme.

En un mot, je ne penſe pas qu'il y ait maintenant (*a*) aucun Syſtême de Déiſme qui puiſſe être ſuivi & lié. Celui des Anciens Philoſophes Payens, dont je viens de parler, le ſeul qui ait été tant ſoit peu raiſonnable, ne l'eſt plus

(*a*) *Ita fit, ut ſi ab illa rerum ſumma, quam ſuperius comprehendimus, aberraveris, omnis ratio intereat, & ad nihilum omnia revertantur.* Lactant. Lib. VII.

plus depuis la Révélation de notre Seigneur Jesus-Christ, parce qu'il conduit les hommes directement à la foi Chrétienne. Toutes les autres espéces de Déisme, vont de conséquence en conséquence se terminer, comme je l'ai fait voir, à l'Athéisme tout pur. Tout homme qui refuse d'embrasser la doctrine Chrétienne. & qui rejette les espérances *de cette vie & de cette immortalité*, que le Sauveur du Monde *a mises en lumiere par l'Evangile*; ne peut desormais avoir aucune assurance certaine de l'Immortalité de l'ame ni des peines & des récompenses de la vie avenir. Car les difficultez & les objections, qu'on peut faire contre ces premieres doctrines, tombent également sur les autres. Par la même raison tout homme qui ne croit pas l'immortalité de l'ame, & les récompenses de la vie avenir, se trouvera court, lorsqu'il s'agira de prouver les devoirs de la Morale & les dogmes de la Religion naturelle, quelque fondez qu'ils soyent sur la Raison & sur la nature même des choses. D'un autre côté tout homme, qui nie les devoirs de la Morale & de la Religion naturelle, ne sauroit avoir

aucune idée juste des Attributs moraux de la Divinité, ni de la nature des choses & de leurs différences necessaires. Enfin ceux qui en sont venus jusques-là, n'ont plus de principe fixe, & il ne leur reste aucun fondement sur lequel ils puissent appuyer la croyance de l'existence de Dieu & de ses Attributs naturels. Car en niant les conséquences, qui suivent de la supposition de son existence & de ses Attributs naturels, ils nient en effet & ces Attributs naturels, & son existence. Au contraire tout homme qui croit l'existence & les Attributs naturels de Dieu, doit aussi croire necessairement ses Attributs moraux, comme je l'ai démontré dans mon premier Discours. S'il reconnoit les Attributs moraux de la Divinité & s'il en a des idées saines & droites, il faudra aussi qu'il reconnoisse les devoirs de la Morale & de la Religion naturelle. S'il reconnoit les devoirs de la Morale & de la Religion naturelle, il faut necessairement qu'il croye aussi les recompenses & les peines de la vie avenir, pour donner du poids à ces devoirs & pour obliger efficacement les hommes à les pratiquer. S'il

re-

reconnoit enfin les devoirs de la Religion naturelle, & la certitude d'une autre vie, où se fera la distribution des peines & des recompenses, je ne vois pas de quel droit il peut rejetter la Religion Chrétienne, lorsqu'elle lui est proposée dans sa pureté & sa simplicité originale. Puis donc que les argumens qui prouvent l'existence de Dieu & ses Attributs, ont une connexion si intime avec ceux qui prouvent la certitude de la Révélation, & sa conformité avec les plus pures lumieres de la droite Raison; que les Déistes modernes, n'ayant plus ni principes fixes, ni Systême suivi, ne peuvent y opposer que de miserables chicanes, j'ai cru qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour prévenir leurs mauvais desseins, & pour couper court à toutes leurs objections & à toutes tergiversations, que de me servir contr'eux de la même methode, dont je me suis servi dans le Discours précédent pour combattre les Athées. Je vais donc, en suivant cette Methode, établir la certitude de la Religion Chrétienne, & sa conformité avec les lumieres de la droite Raison. Je me servirai pour cela d'une chaine suivie de

propositions, que j'espere de prouver d'une maniere solide, & capable de contenter & de convaincre toute personne raisonnable.

CHAPITRE III.

I. PROPOSITION. *Que les mêmes relations differentes, que diverses choses ont les unes avec les autres necessairement & éternellement, & que la même convenance, ou disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines relations à d'autres, suivant laquelle nous concevons que la volonté de Dieu se détermine toujours & necessairement à agir selon les régles de la Justice, de la Bonté, & de la Verité, & cela pour le bien de l'Univers; Que ces mêmes choses, dis-je, doivent déterminer toujours la volonté des Etres raisonnables subordonnez, les porter à conformer toutes leurs actions à ces régles, en vue de procurer, autant qu'en eux est, le bien public, chacun dans la situation particuliere, où il se trouve. C'est-à-dire, qu'il resulte de ces differentes relations que les choses ont entr'elles necessairement & éter-*

ternellement, qu'il est convenable & dans l'ordre de la Raison que les Créatures agissent d'une maniere, plutot que d'une autre, & qu'elles sont obligées à la pratique de certains devoirs independamment d'aucune volonté positive ou d'aucun commandement exprès de Dieu, comme aussi antecedemment à toute esperance de profit & de recompense, ou à toute crainte de dommage & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir, soit que ces recompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique, ou de la negligence de ces devoirs, soit qu'elles y ayent été attachées en vertu d'un réglement positif.

CETTE Proposition étant composée de plusieurs branches, il est necessaire que nous nous attachions à les prouver séparement & l'une après l'autre.

1. Je dis donc premierement, qu'il est aussi clair & aussi incontestable qu'il y a dans les choses des différences, c'est-à-dire, diversité de relations, de rapports & de proportions, qu'il est clair & incontestable qu'une grandeur est plus grande, ou plus petite qu'une

autre grandeur, ou qu'elle lui eſt égale, & qu'un nombre eſt auſſi ou plus grand ou moindre qu'un autre nombre, ou qu'il lui eſt égal. Or que de ces differens raports que différentes choſes ont entr'elles, il reſulte neceſſairement un accord de certaines choſes avec d'autres, & une convenance de l'application de certaines choſes à d'autres, *& vice verſa*, c'eſt encore une verité auſſi conſtante, qu'il eſt clair en Géometrie & en Arithmétique qu'il y a des grandeurs qui ſont ou ne ſont pas en proportion avec d'autres, ou, qu'en comparant les diverſes figures des corps, on trouve qu'ils ſe reſſemblent, ou qu'ils ne ſe reſſemblent pas. De plus il eſt certain qu'il y a une convenance de l'application de certaines circonſtances à certaines perſonnes, & que cette convenance eſt fondée ſur la nature des choſes & ſur les qualifications des perſonnes antécedemment à aucun réglement poſitif. Il n'eſt pas moins vrai que des relations différentes, que diverſes perſonnes ont entr'elles, il en reſulte neceſſairement de certains devoirs & de certaines manieres d'agir les unes à l'égard des autres.
C'eſt

C'eſt ce qui me paroit auſſi évident, qu'il eſt évident qu'il y a entre les proprietez de différentes figures de Mathématique des rapports & des différences, ou que dans la Méchanique les poids ou les puiſſances ont plus ou moins de force, & font plus ou moins d'effet, à proportion de leurs diſtances différentes, ou des poſitions différentes, qu'ils ont les uns à l'égard des autres. Par exemple, il eſt auſſi clair que Dieu eſt infiniment ſupérieur à l'homme, qu'il eſt clair que l'Infini eſt plus grand qu'un point, & que l'Eternité a plus de durée qu'un Moment. Il eſt donc certain qu'il eſt plus convenable que les hommes l'honorent, le ſervent, lui obéiſſent, & l'imitent, que non pas qu'ils manquent à l'honneur & à l'obéiſſance qu'ils lui doivent. Cette derniere verité eſt auſſi évidente, qu'il eſt évident que les hommes dépendent entierement de Dieu, & que Dieu de ſon côté ne peut retirer aucun avantage de la part des hommes. Ce n'eſt pas tout, il eſt encore tout auſſi certain que la volonté de Dieu, quand il commande, eſt neceſſairement juſte & équitable, qu'il eſt certain que ſa puiſ-

ſance eſt irréſiſtible en tout ce qu'il entreprend de mettre en exécution. Je pourſuis, & je dis qu'il eſt infiniment plus convenable que toutes les choſes du Monde ſoyent gouvernées, & dirigées à de certaines fins conſtantes & & régulieres par le Créateur ſouverain de l'Univers, que de les voir abandonnées aux caprices du hazard, agir à l'avanture ſans regle ni deſſein. Il eſt plus à propos & plus convenable que le ſouverain Maitre de l'Univers prenne toujours ſoin de procurer le bien univerſel de toutes les Créatures, que s'il les rendoit continuellement miſérables, en renverſant l'ordre de l'Univers pour ſatisfaire aux deſirs déréglez de quelques Etres particuliers tombez dans la dépravation. Enfin, il eſt infiniment plus convenable que le ſouverain Maitre de l'Univers procure le bonheur d'une Créature pure & innocente, que s'il la rendoit malheureuſe ſans fin & ſans eſpérance de retour. Je dis la même choſe du commerce que les hommes ont les uns avec les autres, n'eſt-il pas infiniment plus convenable que chacun travaille de tout ſon pouvoir à procurer le bien commun de la Soci-

Societé, que s'il ne s'étudioit qu'à le traverser & à le détruire? N'est-il pas beaucoup plus convenable que tous les hommes, considerez même antecedemment à tout contrat positif, observent entr'eux les régles connues de la Justice, que si chacun fouloit aux pieds sans scrupule les devoirs, ausquels il est engagé envers ses prochains, pour ne consulter que son interêt propre? Ne vaut-il pas mieux rendre à chacun ce qui lui apartient, que de le tromper, ou de lui ravir ce qui est à lui à juste tire? N'est il pas enfin beaucoup plus séant & plus raisonnable que je conserve la vie d'une personne innocente, que j'ai en mon pouvoir, ou que je la tire d'un danger éminent, encore que je ne sois engagé à le faire par aucune promesse; que si je la laissois perir, ou mettre à mort, sans qu'elle m'eût donné aucun sujet de la traiter si cruellement?

Toutes ces choses sont si claires & si évidentes par elles-mêmes, qu'il faudroit avoir une stupidité d'esprit surprenante, & le cœur horriblement gâté, pour pouvoir en douter le moins du monde. Je pose en fait qu'il est

auſſi peu poſſible qu'un homme, qui penſe & qui raiſonne, nie ces Veritez, qu'il eſt poſſible qu'un homme, dont les yeux ſont en bon état, ſoutienne qu'il n'y a point de lumiere dans le Monde au même moment qu'il contemple le Soleil. C'eſt tout comme ſi un homme ſavant en Géometrie & en Arithmetique, s'aviſoit de nier les proportions les plus claires & les plus connues des lignes ou des nombres; & s'opiniâtroit à ſoutenir que le tout n'eſt pas égal à toutes ſes parties, ou qu'un quarré n'eſt pas le double du triangle de même baze & de même hauteur. Qu'on prenne, ſi l'on veut, un homme de médiocre capacité, pourvû ſeulement qu'il ait le jugement droit: ſi cet homme n'a jamais, ni lu, ni oui dire, qu'il s'eſt trouvé des Philoſophes, qui ont dit & ſoutenu ſerieuſement qu'il n'y a point de diſtinction neceſſaire & naturelle entre le bien & le mal moral; je ſuis perſuadé que du premier abord il aura tout autant de peine à croire que des gens d'eſprit ayent pu avancer des choſes ſi abſurdes & ſi extravagantes, qu'il en auroit à croire les gens qui lui diroient qu'un Géometre a oſé affir-

mer

mer férieufement qu'une ligne courbe a fes parties pofées auffi égalcment entre fes extremitez, que la ligne droite. Or cela étant ainfi, on pourroit fort bien fe paffer de prouver la diftinction éternelle du bien & du mal moral, fans un ordre de gens, tels que font *Hobbes* & fes femblables, qui nous mettent dans la neceffité de le faire. Ils ont ofé foutenir qu'il n'y a originairement & neceffairement aucune différence réelle entre le bien & le mal moral; mais que tous nos devoirs envers Dieu ne viennent que de fon pouvoir abfolu & irréfiftible; & que tout ce à quoi nous fommes obligez envers nos femblables n'eft fondé que fur un contract pofitif. C'eft là-deffus qu'ils ont bâti tout leur Syftême de Politique. Mais comme en parlant ainfi ils ont contredit tout ce qu'il y a jamais eu dans le Genre humain de plus fage & de meilleur, auffi n'ont-ils pu éviter, malgré leur efprit & leur fubtilité, de fe contredire eux-mêmes. Je laiffe maintenant à part que le feul moyen, par lequel on puiffe prouver que les contracts deviennent obligatoires, c'eft de dire qu'il y a de toute éternité

&

& dans la nature même des choses une convenance originale qui le demande ainsi, ce qu'ils ne sauroient reconnoitre sans dementir leurs propres principes. Je me reserve à parler de cela dans la suite. En attendant, je dis que s'il n'y a pas réellement & naturellement de la difference entre le bien & le mal, entre la justice & l'injustice, il faudra dire que dans l'état de nature antecedemment aux conventions, dont les hommes sont tombez d'accord, un homme en peut tuer un autre sans scrupule, non seulement pour sa propre conservation, mais encore de gayeté de cœur, sans y être porté par aucune espérance de profit, ou par aucune crainte de dommage; & que cet homicide est une action aussi bonne, aussi juste, & aussi honorable, que le peut être celle d'un homme, qui sauve la vie à un autre, sans courir risque de la sienne. Delà il faut conclurre que le chemin le plus court & le meilleur que chaque particulier puisse prendre pour garentir sa propre vie, c'est de prévenir tous les autres, comme *Hobbes* l'enseigne, & de faire main basse sur eux.

Vid. Hobbes de Cive c. III. part. IV.

eux. (*a*) Et non ſeulement cela, mais il faudra convenir que les hommes pourront s'égorger les uns les autres pour la moindre bagatelle, ne fut-ce que pour diſſiper leur humeur chagrine & bourrue. De ſorte que ſuivant ces principes, le monde ſeroit un veritable coupe-gorge, & la place n'y ſeroit pas tenable. Or l'état, où le Genre humain ſe trouveroit dans cette ſuppoſition, étant évidemment affreux & inſupportable, *Hôbbes* convient lui-même que la Raiſon a dû porter les hommes à convenir entr'eux de certaines régles, & à faire des contrats, pour aller au devant de ces deſordres. Mais qui ne voit que ſi la deſtruction du Genre humain eſt un ſi grand mal, que, pour l'empêcher, il a été trouvé convenable & dans l'ordre de la Raiſon de faire des contrats, en vertu deſquels les hommes ſe ſoyent pris les uns les autres ſous leur protection, qui ne voit, dis-je, qu'antecedemment aux

(*a*) *In tanto, & mutuo hominum metu, ſecuritatis viam meliorem habet nemo Anticipatione (nempe ut unuſquiſque vi & dolo cateros omnes tandiu ſubjicere ſibi conetur, quandiu alios eſſe à quibus ſibi cavendum eſſe viderit.) Neque hoc majus eſt, quam & conſervatio ſua poſtulat, & ab omnibus concedi ſolet.* HOB. Leviath. c. XIII. p. 64.

aux contracts en question, il a dû être manifestement contre l'Ordre & contre la Raison, que les hommes se massacrassent les uns les autres ? Or si l'on convient de cela, il faudra convenir aussi, qu'antecedemment à tout contrat, il n'est, ni convenable, ni raisonnable, qu'un homme en tue un autre de sang froid, sans en avoir reçu la moindre insulte, & sans être forcé d'en venir à cette extremité pour la conservation de sa propre vie. Mais qu'y a-t-il de plus opposé à la supposition de *Hobbes*, (*a*) qui prétend qu'il n'y a aucune distinction naturelle & absolue entre le bien & le mal, entre le juste & l'injuste, antecedemment aux traitez que les hommes ont faits entr'eux ? *Hobbes* & ses Sectateurs ne sont pas les seuls qui tombent dans cette absurdité ; elle est commune à tous ceux, qui, sous quelque prétexte que ce soit, enseignent que le bien & le mal dépendent originairement des Loix positives, soit divines, soit humaines. Car si antecedemment à

(*a*) *Ex his sequitur injuriam nemini fieri, nisi ei quo cum initur pactum.* HOB. de Cive c. III. par. IV. & sequentibus.

à toute Loi positive, il n'y a dans la nature des choses ni bien, ni mal; je ne vois pas comment une Loi peut être meilleure qu'une autre; ni pourquoi une chose prescrite par la Loi; plûtot que le contraire. Je voudrois bien aussi qu'on me donnat une bonne raison (*a*) de l'établissement des Loix. Si, avant la promulgation des Loix, tout étoit de sa nature également indifferent, & que le Oui ait pu être passé en Loi, tout comme le Non, il s'ensuit que toutes les Loix sans distinction sont, ou arbitraires & tyranniques, (*b*) ou frivoles & inutiles. Je ne vois point d'autre moyen d'éviter cette absurdité, que de dire que les Legislateurs sages & prudens ont fait un triage parmi les choses de leur nature absolument indifferentes, & ont donné force de Loi à celles, qu'ils ont cru devoir contribuer davantage au bien public. Mais en parlant ainsi on tom-

(*a*) *Manifestum est rationem nullam esse Lege prohibenti tales noxas, nisi agnoscunt tales actus, etiam antecedenter ad ullas Leges, esse mala.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 194.

(*b*) *Nam stoliditas inveniri qua inanior potest, quàm mala esse nulla contendere, & tanquam malos perdere & condemnare peccantes.* ARNOB. contra Gent. Lib. II.

tombe dans une contradiction dans les termes mêmes. Car si le bien public du Genre humain dépend de la pratique de certaines choses, & si les contraires aboutissent au détriment de la Societé; qui ne voit que ces choses, bien loin d'être de leur nature indifferentes, ont dû être bonnes, antecedemment à la promulgation des Loix; qu'en cette qualité il a été dans l'ordre de la Raison que les hommes les observassent, & que ce n'est que pour cette seule raison, qu'on a pu, & qu'on a dû en faire des Loix? Mais il faut remarquer ici que par le bien public, il ne faut pas entendre l'interêt de quelque Nation particuliere, (*a*) au préjudice de tout le reste du Genre humain; encore moins l'interêt d'une Ville, ou d'une famille, par opposition au reste de leurs voisins & de leurs concitoyens. Quand je parle des choses qui contribuent au bien public, j'entens celles qui contribuent au bien de tous les hommes en général, qui sont

(*a*) *Qui autem civium rationem dicunt habendam externorum negant; dirimunt hi communem Generis humani societatem; qua sublata, justitia funditus tollitur.* Cic. de Offic. lib. III.

ſont capables de procurer leur repos & leur félicité, ou qui à tout le moins n'y ſont pas contraires. Voici donc ce qu'il faut penſer ſur cette matiere, & à quoi on doit s'en tenir. C'eſt qu'il y a des choſes qui ſont de leur nature bonnes, raiſonnables, & bienſéantes, telles ſont, l'exactitude à garder la foi promiſe, & le ſoin d'accomplir les contracts & les Traitez légitimes. Le pouvoir obligatoire de ces devoirs ne vient d'aucune autorité, ni d'aucune Loi; la Loi ne fait que les expliquer, les confirmer, & leur donner un plus grand poids en menaçant de punir rigoureuſement ceux qui ont l'audace de les enfraindre. S'il y a des choſes qui ſont bonnes de leur nature, il y en a d'autres au contraire qui ſont tout-à-fait mauvaiſes, telles ſont, le manque de foi, la violation des contracts & des traitez légitimes, le maſſacre de ceux qui n'ont donné ni directement, ni indirectement aucun ſujet de les traiter d'une maniere ſi barbare, & telles autres choſes ſemblables. Il n'y a point de Loi, point d'autorité, qui puiſſe rendre ces choſes bonnes, raiſonnables & innocentes. Enfin il y en d'autres qui

ſont indifférentes de leur nature, & celles ci ſont de deux ordres. Les unes qui ſont indifférentes dans un ſens reſtraint & abſolu, c'eſt-à-dire, que de quelque biais qu'on les enviſage, elles ne peuvent ni être utiles au public, ni lui nuire; & par conſéquent ce ſeroit ſe moquer des gens que de faire des Loix là-deſſus. Les autres qui ſont indifférentes, parce qu'elles ont une influence ſi médiocre, ſi éloignée, & ſi obſcure ſur le bien public, que le général des hommes n'eſt pas capable de diſcerner, lequel des deux partis eſt le meilleur à prendre. L'Autorité de la Loi ſurvenant, ces choſes ceſſent d'être indifférentes & deviennent obligatoires, encore que la plupart des hommes ſoyent embaraſſez à deviner les raiſons, pourquoi elles ont été enjointes. Il faut mettre dans ce rang pluſieurs Loix pénales, qui ont lieu dans de certains Pays.

Je pourſuis & je dis que la principale choſe qui favoriſe, ce ſemble, l'opinion de ceux qui refuſent de reconnoitre la diſtinction éternelle & naturelle entre le bien & le mal moral, c'eſt d'un côté l'extrême difficulté, que l'on rencontre quelquefois à marquer les bornes

nes précises, qui séparent la Vertu & le Vice : de l'autre la diversité (*a*) d'opinions, qu'on trouve parmi les Savans même, qui disputent entr'eux pour savoir si certaines choses sont justes, ou injustes sur tout en matiere de Politique : & enfin les Loix diamétralement opposées les unes aux autres, qu'on a faites sur toutes ces choses en divers siécles & en divers Pays. Mais, comme on voit dans la peinture, qu'en détrempant ensemble doucement & par dégrez deux couleurs opposées, il arrive que de ces deux couleurs extrêmes, il en résulte une couleur mitoyenne, & qu'elles se mêlent si bien ensemble, que l'œil le plus fin & le plus pénétrant ne l'est pas assez, pour pouvoir marquer exactement, où l'une finit & où l'autre commence, quoique pourtant ces couleurs soyent aussi differentes l'une de l'autre, qu'il se puisse, & qu'elles ne different pas seulement en dégrez, mais en espéce, comme vous diriez le rouge & le bleu, le noir & le blanc : ainsi

(*a*) Τὰ δὲ καλὰ καὶ τὰ δίκαια, περὶ ὧν ἡ Πολιτικὴ σκοπεῖται, τοσαύτην ἔχει διαφορὰν καὶ πλάνην ὥστε δοκεῖν μόνον νόμῳ εἶναι, φύσει δὲ μή. ARISTOT. Eth. Lib. . Cap. I.

ainsi, quoique dans de certains cas douteux & délicats, (qui arrivent très rarement,) il puisse se faire que les confins, où se fait la séparation de la Vertu & du Vice, de la Justice & de l'Injustice, soyent très difficiles à marquer précisement, de sorte que les hommes se sont trouvé partagez là-dessus, & que les Loix des Nations n'ont pas été par tout les mêmes; cela n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait réellement & essentiellement une très grande difference entre le Juste & l'Injuste, & qu'ils ne different autant l'un de l'autre que le blanc differe du noir, & la lumiere des ténébres. Peut-être pourroit-on mettre en question, si la Loi de Lacedémone, qui permettoit le larcin clandestin à la jeunesse, (*a*) étoit necessairement injuste, ou si elle ne l'étoit pas. On pourroit dire en faveur de cette Loi, quelque absurde qu'elle soit, que chaque particulier étant le Maitre de son propre bien, les membres d'une Societé peuvent convenir entr'eux de transporter à d'autres la pro-

(*a*) Κλέπτειν νενόμιστο, τοὺς παῖδας ἐκκλέψαντας, τί τις δύναιτο. PLUT. Apophtheg. Lacon.

proprieté de ces biens aux conditions, qu'il leur plait. Mais si on suppose une Loi faite à Lacedémone, à Rome, ou dans les Indes, qui autorise le vol à force ouverte, qui permette de tuer le premier qu'on rencontrera en son chemin, ou qui dispense de tenir la foi promise, & d'observer les traitez: il n'y a point d'homme dans le monde, qui ait tant soit peu de bon sens, qui ne juge d'abord, quelque grande que soit en d'autres choses la diversité d'opinions, qu'on rencontre parmi les hommes, il n'y a point d'homme, dis-je, qui ne juge que cette Loi est absurde & insoutenable. La raison en est évidente. Les hommes peuvent bien transporter à d'autres la proprieté de leurs biens; ils sont les Maitres de cela, mais ils ne sont pas les Maitres de faire que le Mensonge soit Verité. Or si l'on m'avoue que dans ces cas crians, dont je viens de parler, la difference essentielle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, paroit d'une maniere incontestable & qui saute aux yeux, il faudra que l'on m'avoue aussi que dans les cas embarrassez & délicats cette même difference se trouve necessairement

& essentiellement, quoi qu'elle ne soit pas si frapante, ni si aisée à distinguer. Car, si l'on s'avisoit de conclurre que le Juste & l'Injuste ne sont pas essentellement distincts, qu'ils ne le sont qu'en vertu d'un établissement positif & d'une coutume reçue, sous prétexte qu'il y a plusieurs cas obscurs & embarrassez, où il n'est pas facile de marquer au juste les bornes précises du bien & du mal: il faudroit dire aussi qu'il n'y a absolument aucune distinction réelle entre ces deux choses, non pas même dans les cas les plus clairs & les plus sensibles. Assertion si absurde, que *Hobbes* lui même n'y est venu qu'avec peine Il paroit qu'il en a eu honte tout le premier, & les manieres de parler ambigues, qu'il employe dans cette occasion, montrent assez qu'il n'étoit gueres persuadé de ce qu'il disoit, & que son cœur démentoit sa plume. Il y a donc dans les choses des differences necessaires & éternelles, il y a aussi des relations differentes, dont l'application convient à certaines choses, & ne convient pas à d'autres, & ces differences, ces relations ne dépendent d'aucun établissement positif, elles sont fondées

dées ſur la Raiſon & ſur la nature des choſes, & tirent leur origine des differences, qui ſe trouvent entre les choſes elles-mêmes. C'eſt la premiére branche de la Propoſition, que j'ai entrepris de prouver.

2. Je dis en ſecond lieu que ces relations, ou proportions éternelles & immuables, avec les convenances, qui en réſultent abſolument & neceſſairement, ſont connues pour telles par tout ce qu'il y a de créatures intelligentes; à la reſerve de celles qui ont des idées fauſſes des choſes, & dont l'entendement eſt ou fort imparfait, ou extremement dépravé. C'eſt ſur cette connoiſſance des relations naturelles des choſes & de leurs convenances neceſſaires, que la volonté de tous les Etres intelligens ſe gouverne conſtamment, & qu'elle ſe détermine à agir, à moins que quelque interêt particulier, ou quelque paſſion dominante venant à la traverſe ne la ſéduiſe, & ne l'entraine dans le déréglement. A quoi j'ajoute que puiſque les Attributs naturels de la Divinité, tels que ſont ſa ſageſſe, ſa connoiſſance & ſa puiſſance infinies, ne lui permettent pas de tom-

ber dans aucune erreur, ni de se laisser entrainer dans aucune affection déraisonnable, il est clair que sa volonté doit être toujours & necessairement déterminée à choisir le parti, qui est, à tout prendre, le meilleur & le plus convenable, & à agir constamment d'une maniere conforme aux régles éternelles de la Bonté, de la Justice & de la Verité. Il n'est pas necessaire que je m'étende ici là-dessus, puisque j'ai prouvé tout cela distinctement dans mon premier Discours, à l'endroit où j'ai parlé des Attributs moraux de la Divinité.

3. Je poursuis & je dis que les mêmes raisons qui déterminent la volonté de Dieu, & qui la portent toujours & necessairement à agir conformement aux régles éternelles de la Justice, de la Bonté & de la Verité, doivent determiner aussi la volonté de tous les Etres raisonnables subordonnez, & les obliger de conformer toutes leurs actions à ces régles. C'est ce qui est de la derniere évidence. Car, autant qu'il est impossible que Dieu puisse être trompé, ou qu'il puisse devenir la dupe d'aucune affection mauvaise; autant est-il contraire à la Raison & digne de blâme

me de voir une Créature intelligente, (à qui Dieu a donné la Raison & la Volonté ces facultez éminentes, qui la rendent en quelque maniere semblable à Dieu, & qui la mettent en état de distinguer le bien d'avec le mal, de prendre l'un & de rejetter l'autre,) de la voir, dis-je, tomber dans l'erreur par sa négligence, appeller le mal bien, & le bien mal, ou se laisser entrainer volontairement au torrent de ses passions & de ses convoitises mauvaises, jusqu'à faire des choses, qu'elle sait très bien être contraires à l'ordre & à la bienséance. Ces deux choses, je veux dire, l'erreur dans laquelle on tombe par négligence, & les passions injustes ausquelles on s'abandonne volontairement, sont les seules sources des actions contraires à la Raison dans lesquelles une créature raisonnable tombe. Delà vient qu'elle péche contre les régles éternelles de la Verité, de la Bonté & de la Justice. Sans cela, il est certain que les mêmes relations & les mêmes convenances des choses, (dont l'excellence & la beauté intérieure est si grande, que le Créateur, le Maitre souverain de l'Univers, qui exerce un

empire abſolu ſur tout ce qui exiſte, & qui n'eſt obligé de rendre raiſon à perſonne de ce qu'il fait, ne trouve pourtant pas que ce ſoit faire bréche à ſa puiſſance, que de les prendre pour la régle immuable de ſa conduite dans le gouvernement de l'Univers,) il eſt certain, dis-je, que ces mêmes relations & ces mêmes convenances auroient ſans cela encore plus de poids ſur tous les Etres finis, dépendans & ſujets à reddition de compte, & qu'elles les détermineroient toujours & inévitablement à les prendre pour la régle de leurs actions. Car ſi vous conſiderez les choſes telles qu'elles ſont dans leur origine, il eſt auſſi naturel, auſſi neceſſaire, moralement parlant, que la volonté ſe détermine dans chaque action, conformement à la droiture & à la Raiſon; qu'il eſt naturel & neceſſaire, abſolument parlant, que l'entendement acquieſce à une verité démontrée. Et comme, en fait d'Arithmétique, un homme qui porteroit l'ignorance jusqu'à croire, que deux fois deux ne ſont pas quatre, ou qui s'obſtineroit à ſoutenir contre ſes propres lumieres que le tout n'eſt pas égal à toutes ſes par-

parties, ſe rendroit ridicule au dernier point; ainſi en morale, rien n'eſt plus abſurde & plus digne de blâme que de ſe tromper par négligence ſur la différence, qui eſt entre le bien & le mal, & de donner à gauche, lorſqu'il s'agit d'aſſigner aux choſes leurs juſtes proportions: rien de plus extravagant que de tranſgreſſer ſciemment les régles de la juſtice, c'eſt-à-dire, vouloir que les choſes ſoyent ce qu'elles ne ſont pas, & ce qu'elles ne peuvent pas être. Toute la difference que je trouve en ce point, c'eſt qu'il n'eſt pas au pouvoir d'un homme de rejetter une verité de ſpéculation claire & évidente, au lieu qu'il lui arrive ſouvent d'abuſer de la liberté naturelle de ſa volonté pour faire des actions, qui ſont viſiblement contre tout droit, & contre toute raiſon. Mais il péche en agiſſant de cette maniere, puiſqu'il eſt indiſpenſablement obligé de ſe conformer aux régles de la Juſtice & aux lumieres de la Raiſon. Un homme qui refuſe de gayeté de cœur de rendre à l'Etre ſouverain, qui l'a fait, & qui le conſerve, l'honneur & l'obéiſſance qu'il lui doit, ſe rend réellement coupable dans la pratique d'une abſurdité auſſi

aussi grande & aussi palpable, que s'il s'avisoit de nier dans la spéculation, que l'effet ne dépend point de sa cause, ou que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Un homme qui n'observe pas les Loix de l'équité envers ses semblables, & qui ne fait pas aux autres, ce qu'il souhaite que les autres lui fassent, péche autant contre la Raison, & tombe dans une aussi grande contradiction, que celui qui affirme que les grandeurs égales à une même grandeur ne sont pas égales entr'elles. Enfin tout homme qui se reconnoit dans l'obligation d'observer certains devoirs tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des autres hommes, & qui cependant ne prend aucun soin de la conservation de son Etre, ni de se tenir dans la situation d'esprit & de corps la plus propre à le mettre en état de s'acquitter de ces devoirs, est tout aussi inexcusable, & à tout prendre aussi ridicule, que celui qui aprés avoir affirmé une chose, s'avise d'en nier une autre sans laquelle la premiere ne sauroit être vraye; ou qui entreprend une chose, dont il veut à toute force venir à bout, en même tems qu'il s'obstine à n'en pas faire une au-

autre, ſans laquelle la premiere eſt impraticable. Delà je conclus que toute Créature à qui la Raiſon a été donnée en partage, & dont pourtant la volonté & les actions ne ſont pas dirigées conſtamment & régulierement par les lumieres de la droite Raiſon, & ſuivant la diſtinction neceſſaire entre le bien & le mal, d'une maniere conforme aux régles éternelles & invariables de la Juſtice, de la Bonté & de la Verité: Qui ſe laiſſe au contraire entrainer au torrent de ſes vaines fantaiſies & de ſes paſſions brutales, qui eſt eſclave de ſes cupiditez, de ſon orgueil, de ſon interêt propre & de ſes plaiſirs ſenſuels, je conclus, dis-je, que toute Créature ainſi diſpoſée, entreprend, autant qu'en elle eſt, de changer la nature des choſes, pour mettre en la place ſa propre volonté, qui n'eſt pas conduite par la Raiſon; & qu'il ne tient pas à elle qu'elle ne faſſe que les choſes ſoyent ce qu'elles ne ſont pas en effet, & ce qu'elles ne peuvent pas être. Or c'eſt la plus haute préſomption, & la plus grande inſolence, dont la Créature ſe puiſſe rendre coupable. C'eſt en même tems la plus grande abſurdité qu'il ſoit poſſi-

possible d'imaginer. C'est s'éloigner du dessein de Dieu dans le don qu'il nous a fait de l'Entendement, de la Raison & du Jugement, puisqu'il ne nous a donné ces excellentes facultez que pour nous mettre en état de discerner le bien d'avec le mal. C'est vouloir par un attentat téméraire renverser l'ordre, au moyen du quel l'Univers subsiste. C'est faire une injure sanglante au Créateur de l'Univers, qui a voulu que les choses fussent ce qu'elles sont, & qui les gouverne toutes conformement aux Loix les plus convenables à leur Nature. En un mot, toute mechanceté volontaire, tout renversement de droit, est en fait de morale une aussi grande absurdité, & une présomption aussi insolente; que le feroit, en fait des choses naturelles, la prétension d'un homme, qui entreprendroit de changer les proportions constantes & immuables des nombres, de s'inscrire en faux contre les relations & les proprietez démontrables des figures mathématiques, *de faire les ténebres, lumiere, & la lumiere ténébres, ou d'appeller l'amer, doux, & le doux, amer.*

Esa. V. 20.

J'ai fait voir jusqu'ici par la Raison &

& par la nature même des choſes, conſiderées abſolument & par abſtraction, que toute Creature raiſonnable eſt indiſpenſablement obligée de conformer ſa volonté & ſes actions aux régles éternelles de la Juſtice. J'ajoute maintenant que la certitude & l'univerſalité de cette obligation paroit manifeſtement par la conſideration ſuivante. C'eſt que, comme il n'y a point d'homme, entendu en Mathématiques, qui ne donne ſon conſentement à toutes les Démonſtrations Geométriques, dont il entend les termes, ſoit qu'il les ait appris lui-même, ſoit que d'autres lui en ayent donné l'explication : ainſi il n'y a point d'homme, qui ait eu occaſion de refléchir lui même ſur les relations neceſſaires des choſes, qui ait eu la patience de faire rouler ſon examen là-deſſus, ou qui ait eu les moyens de ſe faire inſtruire tant ſoit peu ſur ce point, qui ne convienne qu'il eſt juſte & raiſonnable que la Loi, dont je viens de parler, ſoit la régle de toutes ſes actions. Il donne intérieurement ſon approbation à cette Loi, lors même qu'entrainé par la force de ſes convoitiſes brutales, il la néglige, & la transgreſſe formel-

mellement. Sa Raiſon lui dicte qu'il eſt indiſpenſablement obligé de s'y ſoumettre; il ſent toute la force de cette obligation, dans le tems même qu'il fait voir par ſa conduite qu'il la mépriſe, & qu'il la foule aux pieds. Ce qui oblige véritablement & formellement, c'eſt le dictamen de la conſcience, le jugement intérieur, que l'homme porte ſur telle, ou telle Loi, dont l'obſervation lui paroit juſte, & conforme aux lumieres de la droite Raiſon. C'eſt en cela proprement que conſiſte le fondement de l'obligation, c'eſt ce qui la rend bien plus forte que ni l'autorité du Legislateur, ni la vue de peines & des recompenſes. En effet quiconque agit contre ce ſentiment intérieur & contre les lumieres de ſa conſcience, prononce neceſſairement lui-même ſa propre condamnation, Or la plus grande & la plus forte de toutes les obligations, eſt celle qu'on ne ſauroit violer ſans ſe condamner ſoi-même. Je n'ignore pas que la crainte des Puiſſances ſupérieures, la denonciation des peines, & la promeſſe des récompenſes ſont des freins abſolument neceſſaires pour tenir en bride des Créatures foibles & fragiles,

com-

comme ſont les hommes, & qu'il n'y a point de meilleurs moyens que ceux-là pour les tenir dans leur devoir. Il eſt vrai cependant que l'obligation qui en reſulte, n'eſt, à vrai dire, qu'une ſeconde obligation, ajoutée à la premiere, pour lui donner plus de force & plus de poids. L'obligation originale eſt fondée ſur la raiſon éternelle des choſes; cette raiſon, ſuivant laquelle Dieu s'eſt fait à lui-même une Loi de gouverner toujours le Monde, encore qu'il ne reconnoiſſe point de ſupérieur, & que parfaitement heureux par lui-même il n'y ait rien qui puiſſe augmenter ſon bonheur, ou le diminuer. Or plus les Créatures ſont parfaites & excellentes, plus elles s'efforcent de s'acquitter de cette obligation, plus elles prennent de plaiſir à le faire. C'eſt ce qui les rend en quelque maniere ſemblables à Dieu, & qui les aproche le plus de ce glorieux original, de ce parfait modele. Les hommes ſont donc obligez d'agir, à proportion de la connoiſſance qu'ils ont du bien & du mal. Et il eſt évident que cette régle éternelle de Juſtice, dont je viens de parler, doit produire ſur leur cœur le même effet,

qu'elle produit sur leur esprit, c'est-à-dire, qu'ils sont aussi indispensablement obligez d'y conformer leurs actions, qu'ils sont obligez dans la spéculation d'y donner leur approbation & leur consentement.

L'expérience universelle du Genre humain nous montre évidemment que ce que je viens de dire est la vérité même, je veux dire, que la distinction éternelle du bien & du mal, la regle inviolable de la Justice, se concilie sans peine l'áprobation de tout homme, qui refléchit & qui raisonne. Car il n'y a point d'homme à qui il arrive de transgresser volontairement & avec déliberation cette régle dans des occasions importantes, qui ne sente qu'il agit contre ses propres principes & contre les lumieres de sa Raison, & qui ne se fasse là-dessus des secrets reproches. Au contraire il n'y a point d'homme, qui, après avoir agi conformement à cette régle, dans les occasions où l'interêt, le plaisir, la passion & telles autres tentations le portoient d'un autre côté, ne se sache gré à lui-même & ne s'applaudisse d'avoir eu la force de résister à ces tentations, & de n'avoir fait que ce que sa conscience lui dicte ê-

être bon & juſte. C'eſt ce que St. *Paul* a voulu dire dans ces paroles du ch. II. de ſon Ep. aux *Rom.* vſ. 14, 15. *Que les Gentils qui n'ont point de Loi, font naturellement les choſes qui ſont de la Loi, & que n'ayant point de Loi, ils ſont Loi à eux-mêmes: qu'ils montrent l'œuvre de la Loi écrite en leurs cœurs, leur conſcience leur rendant témoignage, & leurs penſées entr'elles s'accuſans, ou s'excuſans.*

Il y a dans *Platon* une choſe très digne de remarque, qu'il avoit appriſe, dit-il, de ſon Maître *Socrate*. Il poſe en fait que, ſi l'on prend un jeune homme, ſans inſtruction dans les Sciences, ſans experience du Monde, qui n'ait point encore pris de parti, & dont l'eſprit n'ait pas été gâté par les préjugez, & qu'on l'examine ſur les relations & les proportions naturelles des choſes, ou ſur la diſtinction du bien & du mal moral, on le fera, (ſans inſtruction directe, uniquement en le queſtionnant) répondre d'une maniere juſte ſur les principales veritez Géométriques, & donner des déciſions exactes & veritables en fait de juſtice, ou d'injuſtice. De là il s'imaginoit de pouvoir conclurre que la Science n'eſt

qu'une pure (*a*) réminiſcence, c'eſt-à-dire, qu'un acte de la mémoire, qui ſe rappelle dans l'occaſion ce qu'on a ſu autrefois dans une autre vie antecédente à celle-ci. Il y en a d'autres, tant Anciens que Modernes, qui ont conclu delà que les idées des premieres & des plus ſimples veritez, ſoit morales, ſoit naturelles, devoient être innées, c'eſt-à-dire, imprimées originairement dans l'ame. Je ſuis perſuadé que les uns & les autres ſe trompent dans la conſéquence qu'ils tirent de cette obſervation. Mais ce qu'elle prouve, à mon avis, d'une maniere inconteſtable, c'eſt que les différences, les relations & les proportions des choſes, ſoit dans la Nature, ſoit dans la Morale, que toutes les perſonnes vuides de préjugé s'accordent à recevoir, ſont réelles, certaines & immuables. Elle nous donne outre cela à connoitre que ces proportions, ces différences des choſes ne dépendent en aucune maniere des opinions, des ſan-

(*a*) *Ἀνάμνησις.* Vid. Men. & Phæd. Platonis. Voici comment Ciceron explique ſa penſée. *Homines ſcire pleraque ante quam nati ſint, quod jam pueri, cum artes difficiles diſcant, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tam primum accipere videantur, ſed reminiſci & recordari.* De ſen. ſub fine.

fantaisies & des imaginations variables des hommes gâtez par les préjugez, qui viennent de l'éducation, des Loix, des coutumes, ou des mauvaises pratiques. Elle nous fait connoitre enfin que l'esprit de l'homme consent naturellement & donne son approbation aux veritez de Morale, aux régles éternelles de la Justice, lorsqu'elles lui sont proposées clairement & sans enveloppe, avec la même facilité, qu'il reçoit & embrasse les veritez naturelles & Geométriques.

Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des gens, qui, gâtez par une mauvaise éducation, perdus de débauche, & accoutumez au vice par une longue habitude, ont furieusement depravé leurs principes naturels, & pris un tel ascendant sur leur Raison qu'ils lui imposent silence, pour n'écouter que la voix de leurs préjugez, de leurs passions & de leurs cupiditez. Ces gens, plutot que de se rendre & de passer condamnation sur leur conduite, vous soutiendront impudemment qu'ils ne sauroient voir cette distinction naturelle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, qu'on leur prêche tant. Ils vous diront qu'ils ont beau se consulter eux-mêmes, qu'ils ne trouvent point

que leur Raiſon leur dicte que les devoirs, à la pratique deſquels on les exhorte, ſoyent ſi indiſpenſables, qu'on voudroit le leur faire croire, & que tout bien conſideré, leur plaiſir & leur propre volonté eſt la ſeule régle, qu'ils ayent à ſuivre. Mais ces gens-là, quelque affreuſe que ſoit leur dépravation, & quelque peine qu'ils ſe donnent pour cacher au reſte des hommes les reproches qu'ils ſe font à eux mêmes, & le démenti qu'ils donnent intérieurement à leurs diſcours, ne peuvent quelquefois s'empêcher de laiſſer échapper leur ſecret, & de ſe découvrir dans de certains momens, où ils ne ſont pas aſſez en garde contr'eux-mêmes. Il n'y a point d'homme en effet ſi ſcelerat & ſi perdu, qui, après avoir commis un meurtre ou un vol hardiment & ſans ſcrupule, n'aimat mieux, (*a*) ſi la choſe étoit miſe à ſon choix, avoir

(a) *Quis enim eſt, aut quis unquam fuit, aut avaritia tam ardenti, aut tam effrenatis cupiditatibus, ut eandem illam rem, quam adipiſci ſcelere quovis velit, non multis partibus malit ad ſe, etiam omni impunitate propoſita, ſine facinore, quàm illo modo pervenire?* Cic. de Fin. Lib. III. *Dic cuilibet ex iſtis, qui rapto vivunt, an ad illa quæ latrocinis & furtis conſequuntur, malint ratione bona pervenire? Optabit ille, cui graſſari & tranſeuntes percutere quæſtus eſt, potius illa invenire quam eripere. Neminem reperies, qui non nequitiæ præmiis, ſine nequitia, frui malit.* Sen. de Benef. L. 4. C. 17.

avoir obtenu le bien, qu'il ſe propoſoit, d'une autre maniere; & ſans avoir ete obligé de commettre ces crimes, quand bien même il ſeroit ſûr de l'impunité. Je ſuis même perſuadé qu'il n'y a point d'homme, imbu des principes de *Hobbes*, & placé dans ſon état de Nature, qui, toutes choſes égales, n'aimat beaucoup mieux pourvoir à ſa propre conſervation, (qui eſt ſa grande fin,) ſans être obligé d'ôter la vie à tous ſes ſemblables, qu'en la leur ôtant. Suppoſez d'un & d'autre côté l'impunité égale, & les avantages égaux, je ſuis ſûr qu'il ſe rangera au au premier parti. Le Syſtême de *Hobbes* lui-même, qui prétend que les hommes ſe ſont accordez par contrat à ſe conſerver les uns les autres, méne évidemment à cela. Ce qui fait voir d'une maniere convaincante que l'Homme, conſideré antecédemment à tout contrat & à toute Loi poſitive, eſt obligé de reconnoitre cette diſtinction naturelle & neceſſaire entre le bien & le mal, que j'ai deſſein d'établir. Mais pour être mieux convaincu que l'ame de l'Homme donne naturellement & neceſſairement ſon conſentement à cet-

te Loi éternelle de la Justice, il n'y a qu'à faire attention aux jugemens que les hommes portent sur les actions d'autrui. Ils découvrent en ce point leurs sentimens intérieurs d'une maniere bien plus sensible, que dans les occasions, où ils prononcent sur leur propre conduite. Car ils peuvent dissimuler & dérober à la connoissance du public le jugement de leur Conscience. Ils peuvent même par la plus étrange & la plus bizarre de toutes les partialitez, se faire illusion à eux-mêmes, & se tromper sur ce qui les regarde. Où est l'homme en effet à qui il n'arrive quelquefois de condamner en autrui, ce qu'il trouve innocent en lui-même? Mais lorsqu'il s'agit des actions du prochain, qui ne le regardent pas directement, & qui n'ont rien de commun avec son interêt propre, il juge ordinairement sans partialité, & par là il manifeste ce qu'il pense naturellement sur la distinction immuable du bien & du mal. La Vertu en effet, la Bonté, la Justice sont des choses si excellentes, si nobles, si aimables, si dignes de veneration, & que les lumieres de la Raison & de la Conscience approuvent si necessairement,

ment, que ceux là mêmes qui s'éloignent du chemin de la Vertu, & qui s'abandonnent à leurs cupiditez, ne peuvent s'empêcher de leur rendre les justes éloges, qui leur sont dus, lorsqu'ils les voyent reluire dans les autres. (*a*) C'est ainsi que les hommes sont faits en général, sans en excepter les plus vicieux, & ceux la-même qui portent la fureur jusqu'à persécuter les gens, parce qu'ils valent plus qu'eux. Par exemple les Sergens envoyez par les Sacrificateurs & par les Pharisiens pour se saisir de Jesus-Christ ne purent s'empêcher de lui rendre ce témoignage, *que jamais homme n'avoit parlé comme lui*, Jean VII. 46. Et le Gouverneur Romain ne se trouva-t-il pas obligé de reconnoitre l'innocence de ce divin Sauveur, & de déclarer solemnellement qu'il ne le trouvoit coupable d'aucun crime, au même moment qu'il prononçoit la sentence, qui le condamnoit à être crucifié? Jean XVIII. 38. En un mot, les hommes ne peuvent s'empêcher d'estimer au fonds de leur cœur les

(*a*) *Placent suapte natura: adeoque gratiosa virtus est, ut insitum etiam sit malis probare meliora.* SEN. de Benefic. Lib. IV.

les personnes vertueuses, qu'ils n'ont pas la force d'imiter à cause de la violence supérieure de leurs passions, qui les dominent, ou qu'ils sont obligez de traverser & de persécuter pour le bien de leurs affaires temporelles, & pour leur interêt présent. Ils souhaitent ardemment d'être autres, qu'ils ne sont, & quoique leur inclination ne les porte pas à imiter la vie *des justes*, ils desirent pourtant, à l'exemple de Balaam, *de mourir de leur mort & d'avoir une fin semblable à la leur* : sur ce fondement *Platon* (*a*) remarque très judicieusement qu'il n'arrive que fort rarement & peut-être jamais, que les plus méchans hommes tombent dans de faux jugemens sur les personnes, comme il leur arrive de faire sur les choses. Car il y a dans la Vertu un charme secret, & je ne sai quelle force divine, qui les oblige, (en dépit de la confusion qu'ils s'efforcent d'introdui-

(*a*) Οὐ γὰρ ὅσον, οὐσίας ἀρετῆς ἀπεσφαλμένοι τυγχάνουσιν οἱ πολλοὶ, τοσοῦτον καὶ τοῦ κρίνειν τοὺς ἄλλους οἱ πόνηροι καὶ ἄχρηστον. Θεῖον δέ τι καὶ εὔστοχον ἐστὶ καὶ τοῖσι κακοῖς, ὥστε πάμπολλοι καὶ τῶν σφόδρα κακῶν, εὖ τοῖς λόγοις καὶ δόξαις διαιροῦνται τοὺς ἀμείνους τῶν ἀνθρώπων καὶ τοὺς χείρους. PLAT. de Leg. Lib. XII.

duire dans les choſes par leurs diſcours profanes, & par leurs actions dépravées) de rendre juſtice aux perſonnes dans leur cœur, d'admirer les gens d'honneur & de probité, & de leur donner les louanges, qui leur ſont dues. Au contraire, le vice, l'injuſtice, la débauche, la profanation, ſont des choſes ſi odieuſes de leur nature, qu'encore qu'elles coulent facilement dans la pratique, elles n'ont jamais pu obtenir l'approbation du Genre humain. Ceux qui font mal, ne laiſſent pas d'approuver les bonnes actions, & ils condamnent en autrui, ce qu'ils pratiquent eux-mêmes. Souvent même ils ne peuvent s'empêcher de ſe faire le procès à eux-mêmes, & de ſentir de fortes agitations d'eſprit, ſur les vices, auſquels ils s'abandonnent avec le moins de repugnance. Il eſt certain au moins qu'à peine trouvera-t-on de méchant homme, à qui l'on faſſe ſon portrait ſous un nom emprunté, qui ne condamne ſans balancer les vices, dont il ſe rend lui-même coupable: & qui ne ſe recrie quelquefois ſur l'iniquité en général avec beaucoup de ſévérité. Ce ſont là tout autant de preu-

preuves, qui font voir que tout ce qui s'éloigne de la régle éternelle de la Justice, est une chose en elle-même & de sa nature absolument horrible & détestable. Cela fait voir aussi qu'une ame vuide de préjugez refuse en matiere de morale son approbation à l'injustice; aussi naturellement, qu'en autre chose elle rejette le mensonge, & desaprouve ce qui est contre la bienséance. Quand nous lisons les Histoires des siécles les plus reculez, avec lesquels nous n'avons aucune relation, & dont par conséquent nous pouvons juger sainement, puisqu'il n'y a ni préjugé, ni interêt, qui puisse nous passionner pour les évenemens, qu'on y rencontre, ou pour les personnages, qui y font quelque figure; où est l'homme qui ne sente naitre au dedans de soi des mouvemens d'admiration, & des sentimens d'estime en faveur de ceux qui se sont signalez par leur équité, par leur sincerité & par leur fidélité? Où est celui au contraire, qui puisse reprimer l'indignation & la haine qu'excite au dedans de lui la vue des barbaries, des trahisons, des injustices des fameux scélérats? Il y a plus,

plus, lors même que tous les préjugez d'une ame corrompue la portent à aprouver l'injuſtice; comme il arrive dans les occaſions, où la trahiſon & le manque de fidélité des autres hommes nous tourne à profit, dans ces occaſions-là même, à peine peut-on s'empêcher de déſaprouver l'action, & d'avoir du mépris pour la perſonne, quoiqu'au fonds on ne ſoit pas fâché que la choſe ſoit arrivée. (*a*) Mais lorſqu'il arrive qu'on eſt ſoi-même la partie ſouffrante, alors on voit s'évanouir tous les méchans argumens & tous les petits Sophiſmes, que les perſonnes injuſtes mettent en œuvre pour ſe faire illuſion à elles-mêmes & pour ſe perſuader qu'elles ne ſentent aucune différence naturelle entre le bien & le mal, dans le tems qu'elles ſont occupées à faire du mal aux autres & à les opprimer. Car lors que les autres leur rendent la pareille, qu'on les opprime par violence, ou que des gens plus fins qu'eux les attrapent, ils oublient toutes leurs objections contre la diſtinction

(*a*) *Quis Pullum Numitorem Fregellanum proditorem, quanquam Republica noſtra profuit, non odit?* CIC. de Fin. Lib. V.

tion éternelle du juste & de l'injuste. Ils prêchent alors hautement les louanges de l'Equité, & se recrient d'une maniere tragique contre l'Injustice. Ils voudroient rendre Dieu & le monde responsables du mal qu'on leur fait, ils se plaignent amerement de la Providence, qui, à leur gré, ne devroit pas permettre de tels desordres, & ne trouvent pas que ni Dieu ni les hommes soyent assez sévéres dans la punition de ceux qui violent les régles de la Justice & de la Verité. Or si naturellement il n'y a point de distinction entre la Justice & l'Injustice, on ne sauroit jamais avoir aucun sujet de se plaindre, que dans les cas, où les Loix sont claires & les contrats exprès, ce qui n'est pas en une infinité d'occasions. La seule objection plausible qu'on puisse faire, je pense, contre ce que je viens de dire, sur le consentement & l'approbation que l'ame donne necessairement à la Loi éternelle de la Justice, est prise de l'ignorance totale qui regne, à ce qu'on prétend, parmi des Nations entieres sur la nature & sur la force de ces obligations morales. Je ne vois pas que le fait soit bien averé. Mais quand

quand il le seroit, n'y a-t-il pas un plus grand nombre de Peuples qui ignorent entierement les veritez Mathématiques les plus claires; qui ne savent pas, par exemple, quelle est la proportion d'un Quarré à un Triangle de même base & de même hauteur? Ce sont pourtant des veritez incontestables, & ausquelles l'esprit donne necessairement son consentement, dès qu'elles lui sont clairement proposées. Supposé donc la verité du fait, voici tout ce que l'objection est capable de prouver. Elle ne prouve pas que l'esprit de l'homme puisse refuser son consentement à la régle de l'Equité. Elle prouve encore moins que le bien & le mal moral n'ont rien, qui les distingue naturellement & necessairement. Elle prouve seulement qu'il y a des veritez certaines, claires & faciles, sur lesquelles les hommes ont besoin d'être instruits, & qu'il y en a d'autres de très grande importance, qui ont besoin d'être appuyées par des raisons fortes & par des motifs puissans. Or il n'y a rien de plus vrai que cela; & c'est ce qui nous fournit un argument très fort pour la necessité d'une Révélation, comme j'aurai

j'aurai occasion de le faire voir dans la suite

4. Il paroit en général par tout ce que je viens de dire, que la Loi éternelle de la Justice se concilie necessairement l'approbation de la Raison humaine. C'est-à-dire, qu'il n'y a point d'homme qui ne soit obligé de reconnoitre qu'il est convenable & dans l'ordre de la Raison, que l'on conforme ses actions à la régle de l'Equité, & qui ne convienne aussi que le consentement qu'il donne à cette régle, le met dans une obligation formelle de s'y conformer actuellement & constamment. Je pourrois maintenant déduire de ce principe, que je viens d'établir, les differens devoirs de la Morale ou de la Religion naturelle l'un après l'autre. Mais comme de très excellens Auteurs modernes ont travaillé là-dessus avec beaucoup de solidité & d'élegance, j'y renvoyerai mon Lecteur, pour ne pas donner dans une trop grande longueur. Je me contenterai de dire un mot sur les trois principales branches, desquelles tous les autres devoirs moins considerables derivent naturellement, ou peuvent être deduits sans beaucoup de peine.

La régle de la Juſtice à l'égard de Dieu conſiſte à avoir pour lui des ſentimens d'amour, d'eſtime & de vénération dans le plus haut dégré poſſible, & à manifeſter au dehors ces ſentimens intérieurs par une vie qui y réponde, & par un ſoin aſſidu d'empêcher que nos paſſions ne ſortent des bornes de la Raiſon. Elle nous preſcrit que nous devons l'adorer, & n'adorer que lui ſeul, puiſqu'il eſt lui ſeul le Créateur ſouverain, le Conſervateur & le Maître abſolu de tout ce qui exiſte. Elle nous enſeigne que nous devons employer l'être, dont nous jouiſſons, & les facultez, qu'il nous a données, à le ſervir & à le glorifier; que nous devons faire regner, autant qu'en nous eſt, la Juſtice dans le monde, & ſeconder de de tout notre poſſible les deſſeins de la bonté de Dieu parmi les hommes, conformement à ſa volonté connue. Elle nous enſeigne enfin qu'afin d'être en état de nous acquitter de ces devoirs, nous devons le prier inſtamment qu'il lui plaiſe de nous accorder les ſecours, qui nous ſont neceſſaires, & que nous lui devons rendre nos très humbles actions de graces des biens qu'il nous a faits.

Il n'y a point de proportion entre les corps, ou entre les grandeurs, point de convenance entre des figures Geométriques ſemblables & égales, qui ſoit viſible & manifeſte, au point qu'il eſt viſible & manifeſte qu'il y a une liaiſon intime & une harmonie neceſſaire entre les divers attributs de Dieu, & les devoirs de tout ce qu'il y a dans l'Univers de Créatures raiſonnables. La conſideration de ſon Eternité, de ſon Infinité, de ſa Connoiſſance & de ſa Sageſſe infinie nous doit remplir neceſſairement des ſentimens de la plus vive admiration. Sa Toute-préſence nous doit tenir dans un perpetuel reſpect. L'Autorité ſouveraine qu'il a ſur nous, entant que Créateur, Conſervateur & Gouverneur du Monde, nous doit porter à avoir pour lui tous les ſentimens poſſibles d'honneur & de reſpect, à lui rendre l'adoration qui lui eſt due, & à le ſervir de toutes les puiſſances de notre ame. Son Unité ne nous permet d'adorer & de ſervir que lui ſeul. Sa Puiſſance & ſa Juſtice nous ſollicitent de le craindre. Sa Bonté nous excite à l'aimer. Sa Miſéricorde & ſa Placabilité affermiſſent notre eſpe-

ran-

rance. Sa Veracité & son Immutabilité sont les fondemens de la confiance, que nous avons en lui. L'Existence qu'il nous a donnée & les facultez dont il a orné notre nature, nous dictent qu'il est tout-à-fait raisonnable, que nous employions cette existence & ces facultez à son service. Le sentiment de la dépendance continuelle dans laquelle nous sommes, & du besoin que nous avons de lui pour notre conservation, nous dicte que nous devons lui adresser nos prieres. Tous les avantages dont nous jouissons, l'air que nous respirons, les alimens que nous mangeons, les pluyes du Ciel qui arrosent nos campagnes, la fertilité de nos recoltes, en un mot toutes les bénédictions de la vie présente, & l'attente de celles qui sont encore à venir, nous obligent à une vive & sincere reconnoissance. (*a*) L'accord de ces choses & la liaison qu'elles ont entr'elles éclattent d'une maniere aussi sensible,

(*a*) *Quem vero Astrorum Ordines, quem dierum noctiumque vicissitudines, quem mensium temperatio, quemque ea qua gignantur nobis ad fruendum, non gratum esse cogant?* Cic. de Leg.
Vid. etiam Arrian. Lib. I. cap. XVI.
Εἰ γὰρ νοῦν εἴχομεν, &c.

ſible, que la lumiere du Soleil, qui paroit dans ſon midi avec tout ſon éclat. De ſorte que les Créatures à qui la Raiſon eſt échue en partage, qui s'efforcent de renverſer cet ordre & de rompre cette connexion neceſſaire, tombent dans la plus grande abſurdité, & dans la plus affreuſe dépravation, qu'il y ait au monde. Tout ce qu'il y a de Créatures inanimées, & deſtituées de Raiſon obéit par la neceſſité de ſa nature aux Loix du Créateur d'une maniere conſtante & uniforme, & ne s'écarte jamais des fins pour leſquelles il a été fait. La Créature, à qui Dieu a donné la Raiſon en partage, & qu'il a ornée de la Liberté, cette excellente faculté, qui l'éleve infiniment au deſſus de tous les autres Etres, fera-t-elle ſeule un mauvais uſage de ce privilege inſigne, & fera-t-elle la ſeule partie de la Création, qui ſoit dans le deſordre? Il y a certainement là dedans quelque choſe qui tient du prodige. Je poſe en fait que la vue d'un arbre planté dans un terroir fertile, continuellement humecté par la roſée du Ciel, & échauffé par les rayons du Soleil, qui avec tout cela ne porte ni feuilles, ni fruits,

fruits, n'eſt pas un objet à beaucoup près ſi irrégulier & ſi contraire à la Nature, que de voir un Etre raiſonnable, créé à l'image de Dieu, perſuadé que Dieu fait en ſa faveur tout ce qu'un Etre infiniment bon peut faire pour le bien de ſes Créatures, négliger cependant de s'acquitter envers lui des devoirs, qui naiſſent neceſſairement de la relation que la Créature a avec ſon Créateur.

La ſeconde branche de nos devoirs comprend ce que nous devons à notre prochain. La régle de la Juſtice à l'égard de nos ſemblables conſiſte à rendre à chacun ce qui lui apartient & à faire dans toutes les circonſtances pour le prochain, ce que nous ſouhaitons que le prochain faſſe pour nous en pareilles circonſtances : en un mot elle nous enſeigne, que nous devons contribuer de tout notre pouvoir au bien public & à la félicité commune du Genre humain. La premiere partie de cette régle, c'eſt l'Equité, & la ſeconde l'Amour.

Les mêmes raiſons qui nous obligent dans la ſpéculation de convenir que ſi une ligne eſt égale à une autre ligne,

gne, cette ſeconde eſt reciproquement égale à la premiere, nous obligent pareillement dans la pratique à faire pour les autres, ce que nous voudrions que les autres fiſſent pour nous en pareille occaſion. L'Injuſtice eſt préciſément dans la pratique, ce qu'eſt la Fauſſeté & la Contradiction dans la théorie. De part & d'autre l'abſurdité eſt égale. Tout ce que mon prochain eſt obligé de faire pour moi, je ſuis obligé à mon tour de le faire pour lui en pareilles circonſtances. Je ne ſaurois nier cette régle ſans tomber dans une abſurdité auſſi palpable, que ſi ayant avoué que deux & trois ſont égaux à cinq, je m'aviſois de nier, que cinq ne ſont pas égaux à deux & trois pris enſemble. Si donc le Genre humain (*a*) n'étoit pas corrompu d'une maniere étrange, s'il n'étoit pas entêté d'un grand nombre d'opinions erronées, & s'il ne ſe laiſſoit pas emporter au torrent

(*a*) *Nihil eſt unum uni tam ſimile, tam par, quam omnes inter noſmetipſos ſumus. Quod ſi depravatio conſuetudinum, ſi opinionum vanitas, non imbecillitatem animorum torqueret, & flecteret quocumque cœpiſſet; ſui nemo tam ſimilis eſſet, quam omnes ſunt omnium ——— & coleretur jus æque ab omnibus.* Cic. de Leg. Lib. I.

rent des mauvaiſes coutumes & des habitudes vicieuſes, en dépit des plus pures & des plus claires lumieres de la droite Raiſon; il eſt ſûr que l'Equité univerſelle regneroit ſans contradiction par tout le monde. Il eſt certain au moins que d'égal à égal elle ne manqueroit jamais d'être religieuſement obſervée, puiſque la proportion d'équité entre perſonnes égales eſt ſimple & ſenſible, & que ce que l'on peut dire d'un homme en particulier, on le peut dire également de tous les autres hommes. Il ſeroit auſſi impoſſible qu'un homme (*a*) ſe portat, malgré la raiſon éternelle des choſes, à rechercher le moindre petit avantage, au préjudice de ſon prochain; qu'il eſt impoſſible qu'il donne les mains au raviſſement des choſes, qui lui ſont neceſſaires, pour ſatisfaire l'avarice ou l'ambition d'autrui. En un mot, les hommes n'auroient pas moins de honte de commettre une iniquité, qu'ils en ont de croire des choſes contradictoires. J'avoue que les devoirs

(*a*) *Hoc exigit ipſa Naturæ ratio, quæ eſt Lex divina & humana; cui parere qui velit, numquam committat ut alienum appetat, & id quod alteri detraxerit, ſibi aſſumat.* Cic. de Offic. Lib. III.

voirs des Superieurs & des Inferieurs, dans leurs differentes relations, ne sont pas tout-à-fait si sensibles, & que la proportion d'équité des uns envers les autres est un peu plus embrouillée. Cependant si l'on fait une sérieuse attention aux relations differentes, que les hommes ont entr'eux, l'on n'aura pas de peine à comprendre, sans autre régle que la régle générale, qui porte qu'il faut faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes, ce que les Superieurs doivent à leurs Inferieurs, & ce que les Inferieurs doivent à leurs Superieurs. Pour en avoir une idée juste, il faut toujours, lors qu'il s'agit de ce à quoi nous sommes obligez envers les autres, peser au juste, & chaque circonstance de l'action, & chaque circonstance par où la personne differe de nous, & lors qu'il est question des choses que nous souhaitons que les autres fassent pour nous, il faut avoir toujours devant les yeux, ce que la pure Raison nous dicte, qu'ils nous doivent, & ne pas écouter les conseils, que la passion ou l'interêt propre nous donnent. Pour éclaircir ma pensée par un exemple, l'équité de-

demande, que lorſqu'il s'agit d'un criminel, le Magiſtrat, ſans faire attention aux mouvemens que la crainte ou l'amour propre pourroient exciter en lui, ſuppoſé qu'il ſe trouvat dans le cas, où eſt le criminel qui comparoit devant lui, n'écoute que ce que la Raiſon & le bien public demandent de lui dans la ſituation préſente. Il n'y a qu'à obſerver la même methode, lors qu'il s'agit des devoirs des Peres & des Enfans, des Maitres & des Serviteurs, des Princes & des Sujets, des habitans d'un Pays & des étrangers, & l'on trouvera ſans peine ce à quoi chacun eſt obligé par la regle de l'Equité, & de quelle maniere il doit ſe comporter ſuivant les differentes relations, dans leſquelles il ſe trouve. C'eſt dans la pratique conſtante & uniforme de tous ces devoirs, à quoi les hommes ſont obligez les uns envers les autres, que conſiſte cette *Juſtice Univerſelle*, qui eſt le comble & la perfection de la Vertu. Cette Juſtice, dont les charmes ſont ſi grands, ſelon *Platon*, que les hommes en ſeroient enchantez, (*a*) s'ils pouvoient

(*a*) Δεινοὺς γὰρ ἂν παρεῖχεν ἔρωτας, εἴτε τοιοῦτον ἑαυτῆς ἐναργὲς εἴδωλον παρείχετο. PLAT. in Phæd.

voient la contempler à découvert des yeux de la chair. Cette Juſtice, qui, ſi elle étoit miſe exactement en pratique, feroit voir au Monde la réalité des traits ingenieux, dont les Anciens Poëtes ſe ſont ſervis pour peindre l'Age d'or. Cette Juſtice, ſi belle & ſi aimable par elle-même, que, ni les mouvemens des Corps céleſtes, dont la régularité & l'harmonie ſont ſi admirables, ni la ſplendeur du Soleil & des Etoiles, ne contribuent pas tant à la beauté & à l'ornement du Monde viſible, que la pratique univerſelle de cette noble vertu contribueroit ſans difficulté à la gloire & au bonheur du Monde intelligible, & des Créatures raiſonnables, (a) comme *Ariſtote* le dit très élegamment. Cette Juſtice enfin, ſi noble & ſi excellente en elle-même, que les plus éclairez & les plus ſages d'entre les hommes ont décidé

Quæ ſi oculis cerneretur, mirabiles amores, ut ait Plato, excitaret ſui. Cic. de Offic. Lib. I.

Oculorum eſt in nobis ſenſus acerrimus, quibus ſapientiam non cernimus; quam illa ardentes amores excitaret ſui, ſi videretur. Cic. de Fin. Lib. II.

(a) Αὕτη μὲν οὖν ἡ δικαιοσύνη, ἀρετὴ μέν ἐστι τελεία. καὶ οὔθ' Ἕσπερος οὔθ' Ἑῷος οὕτω θαυμαστόν. Eth. Lib. V. cap. III.

cidé authentiquement que ni la Vie elle-même, (*a*) ni tout ce que le Monde a de plus beau (*b*) & de plus ravissant, en un mot que tous les avantages de la Terre pris ensemble ne sont rien en comparaison de cet heureux penchant, de cette belle disposition de l'ame, de laquelle, comme de sa source, découle la pratique de la Justice Universelle. Au contraire, l'injustice, la violence, la fraude, l'oppression, la confusion universelle du Juste & de l'Injuste, la négligence, & le mépris des devoirs, qui naissent des differentes relations que les hommes ont entr'eux, tout cela, dis-je, est la plus grande & la plus énorme depravation dans laquelle des Créatures rebelles & corrompues soyent capables de tomber. C'est ce que les plus injustes avouent sans peine, toutes les fois qu'il leur arrive d'être la partie souffrante. (*c*) En un mot l'injustice, la tyrannie, la

(*a*) *Non enim mihi est vita mea utilior, quam animi talis affectio, neminem ut violem commodi mei gratia.* CIC. de Offic. Lib. III.

(*b*) Καὶ τοπαράπαν ζῆν, μέγιστον μὲν κακὸν τὸ ξύμπαντα χρόνον ἀθάνατον ὄντα, καὶ κεκτημένον πάντα τὰ λεγόμενα ἀγαθὰ, πλὴν δικαιοσύνης τε καὶ ἀρετῆς ἁπάσης. PLAT. de Leg. Lib. II.

(*c*) *Justitia tanta vis, ut ne illi quidem qui maleficio*

&

la mechanceté ſont par raport au Monde raiſonnable & intelligible préciſement la même choſe, que ſeroit le Soleil par raport au Monde matériel ſi ce bel Aſtre, s'écartant de ſa courſe accoutumée, par laquelle la chaleur ſe répand dans toutes les parties de l'Univers à proportion du beſoin qu'en ont les divers Etres, qui le compoſent, s'aprochoit ſi fort des uns, qu'il les conſumat par ſa chaleur, & s'éloignoit ſi fort des autres, qu'il les laiſsat perir de froid. La ſeule difference que je trouve en ce point, c'eſt que le premier de ces deſordres eſt infiniment plus conſidérable, que ne ſeroit le ſecond. Car au lieu que l'on remarque dans l'un un déreglement volontaire, une étrange depravation des Créatures faites à l'image de Dieu, une violation des Loix éternelles & immuables: vous ne trouvez dans l'autre qu'une ſimple cataſtrophe, qu'un chan-

& ſcelere paſcuntur, poſſint ſine ulla particula Juſtitiæ vivere. Nam qui eorum cuipiam, qui una latrocinantur, furatur aliquid, aut eripit, is ſibi ne in latrocinio quidem relinquit locum. Ille autem qui Archipirata dicitur, niſi æquabiliter prædam diſpertiat, aut occidetur a ſociis, aut relinquetur. Quin etiam leges latronum eſſe dicuntur, quibus pareant. CIC. de Offic. c. II.

changement de la ſtructure du Monde, qui eſt après tout arbitraire, & qui n'a pas été faite pour durer éternellement.

L'Amour & la bienveillance envers tous les hommes, eſt la ſeconde branche des devoirs auxquels nous ſommes obligez à l'égard de nos ſemblables. En effet nous ne ſommes pas ſimplement tenus à être juſtes dans les commerces, qu'il nous arrive d'avoir avec notre prochain, mais il eſt auſſi de notre devoir de contribuer, autant qu'il nous eſt poſſible, au bien public & à la felicité commune du Genre humain. Il eſt facile de prouver la neceſſité indiſpenſable de ce devoir par les principes déja établis. Car, s'il eſt vrai, comme on l'a fait voir ci-deſſus, qu'il y ait une diſtinction naturelle & neceſſaire entre le bien & le mal; s'il eſt convenable & dans l'ordre de la Raiſon de s'appliquer à la pratique du bien, & de fuir le mal; s'il eſt convenable enfin & raiſonnable choiſir toujours le parti, où le plus grand bien ſe rencontre; il eſt clair que toute Créature raiſonnable eſt obligée d'employer toutes les facultez, que Dieu lui a données, à faire à

ſes ſemblables tout le bien, dont elle eſt capable, ſuivant la ſituation dans laquelle elle ſe trouve placée, & qu'elle doit imiter en ce point la Bonté divine, qui ſe répand généralement ſur tous les ouvrages de ſes mains, & qui fait toujours ce qui eſt, à tout prendre, le meilleur & le plus expédient pour le bien general de l'Univers. Or cet amour univerſel, dont je parle, contribue évidemment à cette fin, auſſi directement & auſſi certainement qu'il eſt certain en Mathématiques que pluſieurs points mis bout à bout compoſent une ligne, ou en Arithmétique que l'addition de deux nombres compoſe une ſomme, ou dans la Phyſique qu'il y a de certains mouvemens, qui ſervent à la conſervation de certains corps, que d'autres mouvemens corromproient. (*a*) Les hommes en géné-

(*a*) *Univerſaliter autem verum eſt, quod non certius fluxus puncti lineam producit, aut additio numerorum ſummam, quam quod benevolentia effectum praſtat bonum.* CUMBERLAND de Leg. Nat. pag. 10.

Pari ratione ac (in Arithmeticis operationibus) *doctrinæ moralis veritas fundatur in immutabili cohærentiâ inter felicitatem ſummam quam hominum vires aſſequi valent, & actus benevolentiæ univerſalis.* Id. pag. 23.

Eadem eſt menſura boni malique, quæ menſura eſt veri falſique in proportionibus pronunciantibus de efficacia motuum ad

néral ſont ſi perſuadez de cette verité, que ſi vous en exceptez quelque petit nombre de ſcélerats, qui à force de vices entaſſez les uns ſur les autres ont prodigieuſement corrompu leurs affections naturelles, il n'y a point d'obligation, dont les hommes s'acquittent avec plus de plaiſir & de ſatisfaction. (*a*) C'eſt un charme pour eux que de penſer qu'ils ont fait le plus grand bien qu'ils étoient capables de faire, qu'ils ſe ſont en quelque maniere rendus ſemblables à Dieu par la pratique de la bienveillance univerſelle; qu'ils ont répondu à la fin, pour laquelle ils ont été créez, & rempli par conſequent les plus conſidérables & les plus ſacrez devoirs, que leur Nature leur dicte. La conſidération de la nature de l'homme nous fournit une ſeconde preuve de l'obligation, qui nous eſt impoſée de nous

ad rerum aliarum conſervationem & corruptionem facientium. Id. Ibid. pag. 30.

(*a*) *Anguſta admodum eſt circa noſtra tantummodo commoda, lætitiæ materia; ſed eadem erit ampliſſima, ſi aliorum omnium felicitas cordi nobis ſit. Quippe hæc ad illam, eandem habebit proportionem, quam habet immenſa beatitudo Dei, totiusque humani generis, ad curtam illam fictæ felicitatis ſupellectilem, quam uni homini, eique invido & malevolo, fortunæ bonæ poſſint ſuppeditare.* Id. Ibid. pag. 214.

nous appliquer à la pratique de ce devoir. Car outre cet amour propre naturel, ce ſoin de ſa propre conſervation, qui ſe trouve neceſſairement dans tous les hommes, & qui tient chez eux la premiere place, ils ont tous je ne ſai quelle affection naturelle pour leurs enfans, pour leur poſterité, & pour tous ceux qui ont avec eux quelque relation de dépendance. Ils ont un penchant qui les porte à aimer ceux qui leur ſont unis par les liens du ſang ou de l'amitié. Et la ſituation des hommes ſur la Terre étant telle, qu'ils ne ſauroient vivre agréablement, s'ils ſe trouvoient bornez & reſſerrez chacun dans ſa famille, ils ſont portez par leur pente naturelle à augmenter leur ſocieté & le commerce qu'ils ont les uns les autres, en multipliant leurs affinitez, en cultivant leurs amitiez par les bons offices, qu'ils ſe rendent les uns aux autres, & en établiſſant des Societez, par la communication du travail & des Arts. C'eſt ainſi que de dégré en degré les affections particulieres paſſent à des familles entieres, qu'elles embraſſent enſuite des Villes & des Nations entieres, & qu'elles ſe ré-

répandent enfin ſur toute la Maſſe du Genre humain. (*a*) Le grand fondement & l'ame de la Societé & du commerce, que les hommes ſont neceſſairement obligez d'avoir les uns avec les autres, c'eſt l'amour mutuel & cette bienveillance univerſelle, dont je parle. Il n'y a rien au contraire dans le Monde qui trouble davantage le Genre humain & interrompe ſi fort ſon bonheur, que le manque d'amour des hommes les uns envers les autres. Or puiſque les hommes ſont ſi fort entrelaſſez les uns dans les autres, que ſans les ſecours mutuels qu'ils ſe donnent, il n'y a point de douceur, point de bonheur à eſperer pour eux dans la vie ; puiſqu'ils ont été faits pour vivre en ſocieté, & que la Societé leur eſt abſolument neceſſaire ; puiſque le ſeul moyen de former cette ſocieté, & de la rendre durable après qu'elle eſt formée, c'eſt de s'aimer les uns les autres, &

(*a*) *In omni honeſto nihil eſt tam illuſtre, nec quod latius pateat, quàm conjunctio inter homines hominum, & quaſi quadam ſocietas & communicatio utilitatum, & ipſa charitas Generis humani, quæ nata à primo ſata, quo à parentibus nati diliguntur ——— ſerpit ſenſim foras, cognationibus primum, ——— deinde totius complexu gentis humanæ.* CIC. de fin. Lib. V.

& de ne pas s'écarter de cette bienveillance, qu'ils se doivent reciproquement; & puis enfin, qu'à considérer les hommes en général, ils sont tous au niveau les uns des autres, qu'ils ont tous les mêmes desirs & les mêmes necessitez, qu'ils ont tous besoin de s'entresecourir les uns les autres, qu'ils sont également capables de jouir des avantages de la Societé: (*a*) il est évident, qu'il n'y a point d'homme que la Loi de la nature, & la pente naturelle de son ame ne doive porter à se regarder (*b*) comme membre de ce corps universel, qui est composé de toute la masse du Genre humain; qui ne doive compter qu'en cette qualité il est obligé de contribuer, autant qu'en lui est, au bien public, (*c*) & à la felicité commune de ses semblables; & qui ne soit par conséquent dans l'obligation d'avoir pour tous les hommes cette bien-

(*a*) *Nihil est unum uni tam simile, tam par, quàm omnes inter nosmetipsos sumus.* Cic. de Leg. Lib. I.

(*b*) *Impellimur autem natura, ut prodesse velimus quamplurimis.* Id. de fin. Lib. III.

(*c*) *Hominem esse quasi partem quandam Civitatis & universi Generis humani, eumque esse conjunctum cum hominibus humana quadam societate.* Cic. Quæst. Academ. Lib. I.

bienveillance universelle ; cet amour mutuel, (*a*) dont il s'agit ici, puisque cet amour & cette bienveillance sont les plus surs moyens de parvenir à cette grande fin. Il ne peut donc sans pécher contre sa propre Raison, & sans s'écarter des vues pour lesquelles il a été mis (*b*) au monde, faire du mal à personne, ni lui causer aucun dommage. Il ne peut pas même rendre injure pour injure, l'amour du bien public l'oblige au contraire à prendre dans ces occasions les voyes de la douceur, pour assoupir les animositez, (*c*) & ne lui permet pas de se vanger, puisque la vangeance ne sert qu'à aigrir le mal, & qu'à éterniser les querelles. Enfin, pour tout dire en un mot, il doit *aimer son prochain* (*d*) *comme lui-même*, ce qui est le comble du devoir, dont je par-

(*a*) *Homines hominum causa sunt generati, ut ipsi inter se alii aliis prodesse possint.* CIC. de Offic. Lib. I.

Ad tuendos conservandosque homines hominem natum esse. Id. de Fin. Lib. III.

(*b*) *Ex quo efficitur, hominem naturæ obedientem, homini nocere non posse.* CIC. de Offic. Lib. III.

(*c*) Οὔτε ἄρα ἀνταδικεῖν δεῖ, οὔτε κακῶς ποιεῖν οὐδένα ἀνθρώπων, οὐδ' ἂν ὁτιοῦν πάσχῃ ὑπ' αὐτῶν. PLAT. in Critone.

(*d*) *Tum illud effici, quod quibusdam incredibile videatur, sit autem necessarium, ut nihilo sese plus quam alterum diligat.* CIC. de Leg. Lib. I.

parle. C'eſt la déciſion de *Ciceron*, ce grand Maitre dans la Science de la Morale, qui dans un ſiécle infiniment moins éclairé, que celui dans lequel *Hobbes* a vécu, a pourtant mieux connu que lui la nature & l'étendue des devoirs attachez originairement à la Nature humaine.

En troiſieme lieu la Régle de la Juſtice, pour ce qui nous regarde nous-mêmes, porte: Que chacun doit conſerver ſa vie, auſſi longtems, qu'il lui eſt poſſible, qu'il doit avoir ſoin de ſe tenir toujours dans la ſituation de corps & d'eſprit, qui le met le mieux en état de s'acquitter des devoirs, auſquels il eſt engagé: c'eſt-à-dire, qu'il doit être temperant, & tenir par là ſes appetits en bride, moderé dans ſes paſſions, & s'appliquer avec plaiſir & avec ardeur à remplir les devoirs de la profeſſion qu'il a embraſſée, & du poſte qu'il occupe dans le Monde. Je dis que tout homme eſt obligé d'avoir ſoin de ſa vie & de la prolonger le plus, qu'il lui eſt poſſible. La raiſon en eſt évidente. On ne peut pas ravir légitimement, ce qu'on n'a pas donné. Dieu qui nous a mis au mon-

monde, qui eſt le ſeul qui ſache combien de tems nous y devons être, & qui connoit lui ſeul ſi la tâche, qu'il nous a donnée à faire, eſt achevée ; Dieu, dis-je, eſt le ſeul à qui il apartient de juger du tems de notre délogement, le ſeul qui puiſſe légitimement nous donner notre congé & notre démiſſion. *Platon*, *Ciceron*, & pluſieurs autres Philoſophes anciens ſe ſont ſervis de cet argument & l'ont mis dans un très beau jour. Il eſt vrai que les Anciens Stoïques (*a*) & les Déiſtes modernes ont ſoutenu le contraire, & que quelques uns d'entr'eux 'ont été aſſez fous pour ſe donner la mort à eux-mêmes. Mais ils n'ont jamais pu répondre à l'argument, dont je parle, ni en éluder la force. En effet il y a tant de clarté, tant d'élegance, tant de force dans la maniere, dont il a été propoſé par ces Philoſophes, que je viens de nommer, qu'il ſemble qu'il ne ſoit pas poſſible d'y rien ajouter. C'eſt pourquoi je me contenterai de raporter leurs propres paroles. *Platon* introduit *Socra-*

(*a*) Ils appelloient la mort qu'on ſe donne volontairement, une ſortie raiſonnable de la vie. Ἐυλογ૪ ἐξαγογὴ. Diog. Laert. l. 7. par. 130.

crate parlant de cette manière: *Nous sommes, tous* (a) *tant que nous sommes, renfermez, par ordre de Dieu, dans une espéce de prison, il ne nous est pas permis ni de la rompre, ni de nous en échapper. Nous sommes à l'égard de Dieu ce qu'est un esclave à l'égard de son Maitre. Et qui est-ce d'entre nous, qui ne croiroit avoir raison d'être faché, si quelqu'un de ses esclaves se tuoit lui-même pour se soustraire à son service? Qui ne se croiroit en droit de le punir pour cet attentat, s'il en avoit le pouvoir?* Ciceron tient le même langage, *Dieu*, dit-il, (b) *qui est notre souverain Maitre nous défend de sortir de ce monde sans son ordre. Et quoi qu'il n'y ait point d'homme sage, qui ne sorte avec joye de ces ténébres pour entrer dans la lumiere de l'autre vie, toutes les fois que Dieu lui en fournit une occasion favorable & juste: il se gardera pourtant bien de rompre sa prison, puisque les*

Loix

(a) PLAT. in Phæd.

(b) *Vetat enim ille dominans in nobis Deus, injussu hinc nos suo demigrare. Cùm vero causam justam Deus ipse dederit, ne ille medius fidius vir sapiens, letus ex his tenebris in lucem illam excesserit. Nec tamen illa vincula carceris ruperit: leges enim vetant: sed tanquam à Magistratu, aut ab aliqua potestate legitima, sic à Deo evocatus atque emissus exierit.* CIC. Tusc. Quæst. Lib. I.

Loix le lui défendent. Il attendra pour en ſortir, qu'il plaiſe à Dieu de l'en retirer, comme un priſonnier, que le Magiſtrat, ou quelque autre Puiſſance légitime relâche. Il n'eſt pas permis aux vieillards, dit-il dans un autre endroit (*a*), *ni d'être trop ardemment attachez à cette petite portion de vie, qui leur reſte, ni de s'en défaire ſans cauſe.* Pythagore *défend à l'homme d'abandonner ſon poſte ſans l'ordre du Général, c'eſt-à-dire, de ſortir de ce Monde, ſans la permiſſion de Dieu.* Il s'explique plus fortement & plus clairement encore dans un autre Ouvrage. *A moins que Dieu*, dit-il, (*b*) *dont tout ce que votre vue aperçoit eſt le Temple, ne vous tire lui même de la priſon de votre corps, l'entrée du Ciel vous eſt fermée. Il faut donc que toutes les perſonnes pieuſes ſachent que leur ame*

(*a*) *Illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum ſenibus, nec ſine cauſa deſerendum eſt. Vetatque Pythagoras, injuſſu Imperatoris, id eſt, Dei, de præſidio & ſtatione decedere.* Id. de Seneƈt.

(*b*) *Ni enim Deus, iſtis te corporis cuſtodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non poteſt.* ——— *Quare tibi & piis omnibus retinendus eſt animus in cuſtodia corporis, nec injuſſu ejus, à quo ille eſt nobis datus, ex hominum vita migrandum eſt. Ne munus humanum aſſignatum à Deo defugiſſe videamini.* Cic. Somn. Scipionis. Voi. Joſephe de Bello Judaico lib, 3,

me doit demeurer dans la prison du corps, autant de tems, qu'il plaira à Dieu, qui la leur a donnée, & qu'il ne leur est pas permis de sortir de la vie sans ses ordres. Agir autrement, c'est abandonner le poste, que Dieu nous a assigné dans le Genre humain. Enfin, voici comme parle *Arrien* un des plus excellens Auteurs de l'Antiquité. (*a*) *Attendez*, dit-il, *le bon plaisir de Dieu. Lorsqu'il vous signifiera que sa volonté est que vous sortiez de votre station, vous devez l'abandonner sans peine. En attendant ne vous impatientez pas, demeurez dans le lieu, où il vous a placé. Attendez, & ne vous en allez pas hors de propos & sans raison.* Les raisons que l'Auteur de *la Défense du Meurtre de soi-même* a mises en avant pour affoiblir l'argument, que je viens de proposer, & qu'il a fait imprimer à la tête du Livre intitulé *Les Oracles de la Raison*, sont si foibles & si pueriles, qu'il est aisé de voir que l'Auteur lui même, qui les

a

(*a*) Arrian. Lib. I. Ἐνδέξασθε τὸν Θεοῦ. ὅταν ἐκεῖνος σημήνῃ καὶ ὑπολύσῃ ὑμᾶς ταύτης τῆς ὑπηρεσίας. τὸ τ' ὑπολύεσθε πρὸς αὐτόν. Ἐπὶ δὲ τοῦ παρόντος ἀνάσχεσθε Ἐνοικοῦντες ταύτην τὴν χώραν, εἰς ἣν ἐκεῖνος ὑμᾶς ἔταξεν. Μείνατε, μὴ ἀλογίστως ἀπέλθητε.

a propoſées, n'en étoit gueres perſuadé, & n'y pouvoit pas faire grand fonds. Il dit, par exemple, que la raiſon pourquoi une Sentinelle ne peut pas quitter ſon poſte ſans l'ordre de ſon Commandant, c'eſt parce qu'elle s'eſt miſe volontairement dans le ſervice. Mais qui lui a dit que Dieu n'a pas un pouvoir légitime de preſcrire à ſes Créatures tout ce qu'il lui plait, ſans les conſulter & ſans attendre leur conſentement? Il dit encore qu'il y a pluſieurs voyes de chercher la mort qui ſont légitimes. Mais quoiqu'il ſoit très vrai qu'un homme peut légitimement hazarder ſa vie pour le ſervice du Public, il ne s'enſuit pas delà qu'il lui ſoit permis de ſe donner de gayeté de cœur la mort à lui même, toutes les fois qu'il croit avoir quelque ſujet de mécontentement. Mais il n'eſt pas neceſſaire d'inſiſter plus longtems là-deſſus, puiſque l'Auteur lui-même s'eſt retracté publiquement, & qu'il a eu la bonne foi de publier qu'il avoit tort (*a*).

Je

(*a*) Il avoit avancé ces paradoxes pour juſtifier ſon ami, Charles Blount Auteur des Oracles de la raiſon, qu'un deſeſpoir amoureux avoit porté à ſe donner la mort. Tr.

Je poursuis donc, & je dis que les mêmes raisons qui prouvent qu'un homme doit avoir soin de conserver sa vie, prouvent pareillement qu'il ne doit rien negliger, pour tenir toujours ses facultez en bon état. C'est-à-dire, qu'étant toujours en garde contre ses passions & ses convoitises, il ne doit rien oublier pour se tenir dans la situation d'esprit & de corps la plus propre pour la pratique des devoirs, ausquels il est engagé. Car, comme il importe peu de savoir si un soldat a deserté de son Poste, ou, s'il à force de boire il s'est mis dans l'incapacité de le garder: ainsi il y a très peu de difference, au moins pour ce tems-là, entre un homme qui s'ôte la vie, & celui qui se met dans l'impuissance d'en remplir les devoirs necessaires, par son imtemperance, ou par quelque excès de passion. Ce n'est pas même tout. Car l'intemperance & les passions déréglées ne mettent pas seulement un homme hors d'état de s'acquitter de ses devoirs, elles lui font donner tête baissée dans les crimes les plus énormes. En effet, il n'est point de violence, point d'injustice, qu'un homme, à qui l'intemperan-

perance, ou la passion a fait perdre l'usage de la Raison, ne soit capable de commettre. De sorte que toutes les raisons particulieres, qui portent les hommes à s'abstenir des crimes les plus énormes, les doivent porter aussi à reprimer leurs passions, & à refréner leurs desirs. Quiconque néglige de le faire, est toujours dans un danger éminent de tomber dans toute sorte d'excès. J'avoue que de toutes les choses de la vie il n'en est point de plus difficile, que la conquête des passions & des convoitises mauvaises: mais c'est une conquete, qui est d'une absolue necessité. C'est même ce que l'homme peut faire de plus glorieux & de plus (*a*) digne de lui. Enfin, les mêmes raisons qui nous obligent à ne pas abandonner de gayeté de cœur la vie, qui est le poste général que Dieu a assigné aux hommes, nous obligent aussi à nous acquitter avec soin & sans répugnance des devoirs, attachez à la situation particuliere, dans laquelle la Providence nous

a

(*a*) Οἱ μὲν ἄρα νίκης ἕνεκα πάλης καὶ δρόμων καὶ τῶν τοιούτων ἐτόλμησαν ἀπέχεσθαι. ——— Οἱ δὲ ἡμέτεροι παῖδες ἀδυνατήσουσι καρτερεῖν, πολὺ καλλίονος ἕνεκα νίκης. PLAT. de Leg. Lib. VIII.

a placez, (quelle qu'elle puisse être,) & au genre de vie, dont nous avons fait choix. Nous devons regarder sans envie & sans murmure, ceux que la Providence a élevez ici bas à des postes plus éminens, que ceux que nous occupons; & prendre garde que la trop grande ambition d'ameliorer à l'avenir notre état, ne nous jette dans la négligence des devoirs de notre condition présente. Ce sont là les trois branches générales des devoirs de la Morale, ou de la Religion naturelle. De ceux-là découlent tous les autres de moindre importance, & il n'est pas difficile de faire voir qu'ils en sont des conséquences naturelles.

5. J'ajoute que cette régle éternelle de justice, dont je viens de donner un petit abregé, est la même chose, que la droite Raison, par laquelle l'homme est distingué principalement des bêtes destituées d'intelligence. C'est cette *Loi de nature, dont l'étendue est universelle & la durée éternelle* (comme *Ciceron* le dit avec beaucoup de solidité & d'élégance.) Cette Loi *qui ne peut être affoiblie par aucune autre Loi, à laquelle il n'est pas permis de déroger,* *&*

& qui ne peut être entierement abrogée. (*a*) Cette Loi *qui est plus ancienne que ni aucune Loi écrite*, (*b*) *ni aucun gouvernement politique.* Cette Loi, *que l'Esprit humain n'a point inventée, dont aucun Peuple n'est l'Auteur*, (*c*) *mais qui est éternelle, & à laquelle l'Univers entier est soumis.* Cette Loi, *qui a son fondement dans la nature des choses, qui n'a pas commencé à être Loi par la promulgation que les hommes en ont faite; mais qui est aussi ancienne que Dieu lui-même. De sorte que, supposé qu'à* Rome *il n'y eût point eu de Loi écrite contre ceux qui violent les femmes*, Tarquin *n'auroit pas laissé de pécher contre cette Loi éternelle, lorsqu'il viola* Lucrece (*d*). Cette Loi enfin, dont un

(*a*) *Est quidem vera Lex, recta Ratio naturæ congruens, diffusa in omnes, constans sempiterna, quæ vocet ad officium jubendo; vetando, à fraude deterreat.* ——— *Huic Legi nec obrogari fas est, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari potest. Nec vero aut per Senatum, aut per Populum solvi hac lege possumus.* CIC. de Rep. Lib. I. Fragment.

(*b*) *Lex quæ seculis omnibus ante nata est, quam scripta Lex ulla aut quam omnino Civitas constituta.* CIC. de Leg. Lib. I.

(*c*) *Legem, neque hominum ingeniis excogitatam, neque scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum Mundum regat.* CIC. de Leg. Lib. II.

(*d*) *Nec si regnante* Tarquinio, *nulla erat Romæ scripta Lex de stupris, idcirco non contra illam Legem sempiternam* *Sextus*

(*a*) un Moderne dit très justement, *qu'il n'y a pas plus d'uniformité parmi les animaux dans le mouvement de leur cœur & de leurs arteres, & qu'il n'y a pas un plus grand accord parmi les hommes dans le jugement qu'ils portent sur la splendeur du Soleil, qu'il y en a sur la bonté des régles, qu'elle prescrit.* J'avoue qu'il y a de certains cas embrouillez, où les bornes précises du Juste & de l'Injuste ne sont pas fort faciles à déterminer, comme je l'ai remarqué ci-dessus. J'avoue qu'il y en a quelque peu d'autres, dans lesquels certaines Nations Barbares ne s'accordent pas avec le reste du Monde. On en voit en effet qui ont des Loix & des coutumes contraires les unes aux autres. Cette varieté de Loix & de coutumes a fourni a quelques-uns la matiere d'une objection contre la distinction naturelle entre le bien & le mal moral. Mais

Sextus Tarquinius *vim* Lucretiæ *attulit. Erat enim ratio profecta à rerum natura, & ad recte faciendum impellens, & à delicto avocans: quæ non tum denique incipit Lex esse, cùm scripta est, sed tum cùm orta est. Orta autem simul est cum mente divina.* Cic. de Leg. Lib. II.

(*a*) *In judicio de bonitate harum rerum, atque omnes ubique conveniunt, ac omnia animalia in motu cordis & arteriarum pulsu, aut omnes homines in opinione de nivis candore, & splendore Solis.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 167.

Mais cette objection est la foiblesse même. Car il n'y a rien dans cette diversité, *qui renverse le consentement universel du Genre humain sur la nature du bien en général.* (*a*) *Il en est tout comme de la varieté des traits du visage, qui n'empêche pas que les hommes en général ne se ressemblent tous.* Quelque difference en effet que l'on trouve dans les Loix de quelques Nations particulieres, elles ne laissent pas de s'accorder toutes dans l'essentiel. *Il n'y a point de Nation qui n'ait reconnu qu'il faloit aimer Dieu. Il n'y en a point qui n'ait cru*

(*a*) *Hoc tamen non magis tollit consensum hominum de generali natura boni, —— quàm levis vultuum diversitas tollit convenientiam inter homines in communi hominum definitione, aut similitudinem inter eos in partium principalium conformatione & usu. Nulla gens est, quæ non sentiat actus Deum diligendi. —— Nulla gens non sentit gratitudinem erga parentes & benefactores toti humano generi salutarem esse. Nulla temperamentorum diversitas facit ut quisquam non bonum sentiat esse universis, ut singulorum innocentium vita, membra, & libertas conserventur.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 166.

Hobbes parle à peu près sur le même ton, quoiqu'en parlant ainsi, il s'écarte de ses principes. *Neque enim*, dit-il, *an honorifice de Deo sentiendum sit, neque an sit amandus, timendus, colendus dubitari potest. Sunt enim hæc Religionum per omnes gentes communia —— Deum eo ipso quod homines fecerit rationales, hoc illis præcepisse, & cordibus omnium inscripsisse, ne quisquam cuiquam faceret, quod alium sibi facere iniquum duceret.* HOBBES de Hom. cap. 14.

cru qu'il est necessaire d'avoir de la reconnoissance pour ceux qui nous ont mis au monde, & pour ceux qui nous ont fait du bien. Il n'y a point de diversité de temperament, qui empêche que les hommes ne s'accordent à croire qu'on fait une bonne action lorsqu'on conserve les biens, les membres & la liberté d'une personne innocente, &c. C'est outre cela cette Loi naturelle, qui ayant son fondement dans la Raison éternelle des choses, est aussi immuable, que les Veritez Mathématiques, ou Arithmétiques, que la Lumiere & les Ténébres, que le doux & l'amer, que le bien & le mal physique. *L'observation de cette Loi est en elle-même digne de louange, (a) quand bien même personne ne la loueroit.* Il est aussi absurde de supposer qu'elle dépend de l'opinion des hommes, & des coutumes des Nations, & que ce qui porte le nom de vertu parmi les hommes, est une affaire de pure imagination & de mode; *qu'il est absurde de dire que la fécondité d'un arbre ou la force*

(a) *Quod vere dicimus, etiamsi à nullo laudetur, laudabile esse natura.* Cic. de Offic. Lib. I.

force d'un cheval, (*a*) *ne ſont pas des choſes réelles*; *qu'elles n'exiſtent que dans l'opinion de ceux qui en jugent*. En un mot, ſi cette Loi tiroit ſon origine des hommes, ſi c'étoit à eux qu'elle dût toute ſon Autorité, & s'il étoit en leur pouvoir de la changer, comme bon leur ſemble; qui ne voit, que tous les ordres des plus cruels tyrans ſeroient auſſi légitimes & auſſi juſtes, (*b*) que les Loix qui paſſent dans le monde pour les plus ſages? *En ce cas, le meurtre, le vol de grand chemin, l'adultere, la ſuppoſition de faux Teſtamens & de faux contrats, pourroient devenir légitimes par l'approbation d'une folle multitude. Si les ſuffrages & les Loix d'une foule inſenſée ont tant de pouvoir*, dit admirablement bien Ciceron, (*c*) *qu'elle puiſſe*

(*a*) *Hæc autem in opinione exiſtimare, non in natura ponere, dementis eſt. Nam nec Arboris nec Equi virtus, in opinione ſua eſt, ſed in natura.* CIC. de Leg. Lib. I.

(*b*) *Jam vero ſtultiſſimum illud, exiſtimare omnia juſta eſſe, quæ ſcita ſint in populorum inſtitutis aut legibus. Etiamne ſi quæ ſunt Tyrannorum leges, ſi triginta illi Athenis leges impoſuiſſe voluiſſent, aut ſi omnes Athenienſes delectarentur tyrannicis legibus, num idcirco hæ Leges juſtæ haberentur?* CIC. de Leg. Lib. I.

(*b*) *Quod ſi populorum juſſis, ſi Principum decretis, ſi ſententiis Judicum, jura conſtituerentur; jus eſſet latrocinari; jus, adulterare, jus, teſtamenta falſa ſupponere, ſi hæc ſuffragiis aut ſcitis multitudinis probarentur. Quæ ſi tanta potentia*

ſe changer à ſon bon plaiſir la nature des choſes: d'où vient que les hommes n'ont pas fait une Loi, qui ordonne que ce qui eſt mauvais & contraire à la ſanté, devienne à l'avenir bon & ſalutaire? D'où vient qu'ayant le pouvoir de rendre juſte, ce qui étoit injuſte, ils n'ont pas auſſi celui de faire que ce qui eſt mauvais, devienne bon?

6. Je pourſuis & je dis que cette Loi naturelle, qui eſt ſupérieure à toute Autorité humaine & qui en eſt indépendante, oblige auſſi, antecédemment (*a*) à la déclaration poſitive, que Dieu a faite que c'étoit ſa volonté, & au commandement exprès, qu'il a donné aux hommes de s'y conformer. Car, comme l'addition de certains nombres compoſe neceſſairement une certaine ſomme, & comme certaines operations Geométriques & Méchaniques donnent conſtamment la ſolution de certains Problêmes & de certaines Pro-

tentia eſt ſtultorum ſententiis atque juſſis, ut eorum ſuffragiis rerum natura vertatur; cur non ſanciunt, ut quæ mala perniciosaque ſunt habeantur pro bonis & ſalutaribus? aut cur, cum jus ex injuria lex facere poſſit, bonum eadem facere non poſſit. Id. Ibid.

(*a*) *Virtutis & vitiorum, ſine ulla divina ratione, grave ipſius conſcientiæ pondus eſt.* Cic. de Nat. Deor. Lib. III.

Propofitions (*a*), ainfi en matiere de Morale il y a de certaines relations des chofes, qui font neceffaires & immuables, & qui bien loin de devoir leur origine à un établiffement pofitif & arbitraire, font de leur nature d'une neceffité éternelle. Par exemple, comme en fait de Sens, *une chofe n'eft pas vifible parce qu'on la voit, mais on la voit parce qu'elle eft vifible:* ainfi en matiere de Morale, (*b*) *les chofes ne font pas bonnes & faintes, parce qu'elles font commandées, mais Dieu les a commandées parce qu'elles font bonnes & faintes.* J'avoue que l'exiftence de ces chofes, dont nous examinons les proportions & les relations, dépend entierement de la volonté libre & du bon plaifir de Dieu, qui peut créer des Etres & les anéantir, quand il lui plait. Mais quand

(*a*) *Denique ne quis obligationem legum naturalium, arbitrariam & mutabilem à nobis fingi fufpicetur; hoc adjiciendum cenfui; virtutum exercitium, habere rationem medii neceffarii ad finem, (fepofita confideratione imperii divini) manente rerum natura taliqualis nunc eft. Hoc autem intelligo, uti plerique omnes agnofcunt, additionem duarum unitatum duabus prius pofitis neceffario conftituere numerum quaternarium; aut uti praxes Geometricæ & Mechanicæ, problemata propofita folvunt immutabiliter; adeo ut nec fapientia, nec voluntas divina cogitari poffit quicquam in contrarium conftituere poffe.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 231.

(*b*) PLAT. in Eutyphr.

quand une fois les choſes ſont créées, tandis que Dieu trouve à propos de leur laiſſer l'exiſtence, qu'il leur a donnée, les proportions, qu'elles ont entr'elles, (qui ſont d'une éternelle neceſſité conſidérées dans un ſens abſtrait,) ſont auſſi abſolument invariables en elles-mêmes. Delà vient que Dieu lui-même, tout élevé qu'il eſt au deſſus de tout ce qui exiſte, en poſſeſſion de donner la Loi à tout l'Univers, & de ne la recevoir de perſonne, ne dédaigne pourtant pas de ſuivre la régle de l'Equité & de la Bonté, & d'y conformer tout ce qu'il fait dans le gouvernement du Monde. (*a*) Il en appelle même quelquefois aux hommes, & il ſoumet en quelque maniere à leur jugement la rectitude & la juſtice de ſes actions. *Ezech.* XVIII. Les perfections infinies de ſa nature le mettent dans une eſpéce de neceſſité, comme je l'ai déja prouvé, d'avoir cette Loi perpetuellement devant les yeux. C'eſt même dans les régles de cette Loi éternelle, & non pas dans ſa Puiſſance in-

(*a*) Καθ' ἡμᾶς γὰρ ἡ αὐτὴ ἀρετή ἐστι τῶν μακαρίων πάντων· ὥστε καὶ ἡ αὐτὴ ἀρετὴ ἀνθρώπου καὶ Θεοῦ. Origen, contr. Celſum, Lib. IV.

infinie, qu'il faut chercher le veritable fondement de l'Empire qu'il exerce fur les ouvrages de fes mains, comme un favant Prélat Anglois l'a parfaitement bien prouvé (*a*). Or les mêmes raifons qui portent Dieu, tout indépendant qu'il eft, à conformer toutes fes Actions à la régle éternelle de la Juftice & de la Bonté, doivent porter auffi toutes les Créatures intelligentes à prendre cette régle pour le modelle de leur

(a) *Dictamina Divini Intellectus fanciuntur in Leges apud ipfum valituras, per immutabilitatem fuarum perfectionum.* CUMBERLAND. de Leg. Nat. pag. 343.

Solebam ipfe quidem, cum aliis plurimis, antequam dominii jurifque omnis originem univerfaliter & diftincte confideraffem, dominium Dei, in Creationem, velut integram ejus originem, refolvere. Verum &c. ——— *in hanc tandem conceffi fententiam, Dominium Dei effe jus vel poteftatem ei à fua Sapientia & Bonitate, velut à Lege, datam ad regimen eorum omnium quæ ab ipfo unquam creata fuerint vel creabuntur.* ——— *Nec poterit quifquam merito conqueri, Dominium Dei intra nimis anguftos limites hac explicatione coerceri; qua hoc unum dicitur, illius nullam partem confiftere in poteftate quicquam faciendi contra Finem optimum, Bonum commune.* Id. pag. 345. 346.]

Contra autem, Hobbiana *refolutio Dominii divini in potentiam ejus irrefiftibilem adeo aperte ducit ad &c.* ——— *ut mihi dubium non fit illud ab eo fictum effe, Deoque attributum, in eum tantum finem, ut juri fuo omnium in omnia patrocinaretur.* Id. pag. 344.

Nos è contrario, fontem indicavimus, ex quo demonftrari poteft, juftitiam univerfalem, omnemque adeo virtutem moralem, quæ in Rectore requiritur, in Deo præ cæteris refulgere, eadem plane methodo, qua homines ad eas excolendas obligari oftendemus. Id. pag. 347.

leur conduite, chacune dans la situation, où elle se trouve placée; quand bien même on supposeroit que Dieu n'auroit donné aucun précepte positif, pour signifier aux hommes que cette régle s'accorde avec sa volonté. Preuve de cela, c'est qu'il s'est trouvé des gens dans tous les siécles du Paganisme, qui ont eu de grands sentimens de droiture, & qui ont été pleinement persuadez de l'immutabilité de plusieurs devoirs de la Morale, quoique, faute d'une bonne Philosophie, ils eussent des idées obscures & fausses des Attributs de Dieu, & que leur erreur en ce point ne leur permît pas de parvenir à une connoissance claire & certaine de sa volonté. Mais cette observation, qui, dans un Discours comme celui-ci, doit necessairement trouver sa place, ne peut pas être d'un grand usage à des gens pleinement persuadez, comme nous sommes, que tous les devoirs de la Morale, éternels & immuables par eux-mêmes, ont outre cela été prescrits aux hommes par une Loi expresse & positive. C'est ce que nous examinerons plus particulierement en son lieu.

7. En-

7. Enfin je dis que cette Loi naturelle eſt pleinement obligatoire, antecedemment à toute vue de recompenſe ou de punition perſonnelle, ſoit que cette recompenſe & cette punition ſoyent des conſéquences naturelles du ſoin qu'on prend d'obſerver cette Loi, ou de la négligence qu'on a pour elle, ſoit qu'elles y ayent été annexées en vertu d'un réglement poſitif. C'eſt encore ici une verité très évidente. Car ſi le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, la convenance ou la diſconvenance de certaines actions, ſont des choſes, comme je l'ai fait voir ci-deſſus, qui ont leur fondement dans la nature même, & cela originairement, éternellement, & neceſſairement, il eſt clair que la vue des peines & des récompenſes, qui eſt poſtérieure à toutes ces autres conſidérations, que j'ai raportées, & qui ne change rien au fonds dans la nature des choſes, ne ſauroit être la cauſe premiére & originale, qui fait que la Loi eſt obligatoire. Elle ne fait que lui donner plus de poids, & qu'animer les hommes à pratiquer des devoirs, dont la droite Raiſon leur a déja fait voir l'excellence &

la neceſſité. Tout homme, qui a des idées ſaines de la diſtinction entre le bien & le mal moral, conviendra ſans peine que la Vertu & la Bonté ſont des choſes aimables par elles-mêmes, (*a*) & dont la beauté intérieure eſt telle qu'elles meritent qu'on les pratique, dût-on n'en retirer aucun profit. Au contraire, la cruauté, la violence, l'oppreſſion, la fraude, l'injuſtice, lui paroitront ſi haïſſables en elles-mêmes, qu'il avouera qu'il n'y aucun de ces crimes qu'il ne doive fuir de tout ſon pouvoir, quand bien même il pourroit avoir une aſſurance poſitive qu'il ne court aucun riſque en les pratiquant. C'eſt ce que *Ciceron* exprime encore admirablement bien. *La vertu*, dit-il, *eſt une choſe* (*b*) *louable & deſirable par elle-*

(*a*) *Digna itaque ſunt, quæ propter intrinſecam ſibi perfectionem appetantur, etiamſi nulla eſſet naturæ Lex quæ illas imperaret.* Cumberl. de Leg. Nat. p. 281.

Vide etiam Philemonis *Fragmenta.* Ἀνὴρ δίκαιός ἐστιν, οὐχ ὁ μὴ ἀδικῶν. &c.

(*b*) *Honeſtum id intelligimus, quod tale eſt, ut detracta omni utilitate, ſine ullis præmiis fructibuſque, per ſe ipſum jure poſſit laudari.* Cic. de Fin. lib. II.

Atque hæc omnia propter ſe ſolum, ut nihil adjungatur emolumenti, petenda ſunt. Id. de Inv. I. II.

Nihil eſt de quo minus dubitari poſſit, quam & honeſta expetenda per ſe, & eodem modo turpia per ſe eſſe fugienda. Id. de Fin. lib. III.

elle-même, *quand même il n'en reviendroit aucun profit. Les gens de bien* ajoute-t-il, *font une infinité de choses, uniquement à cause qu'elles sont bonnes, justes & honnêtes, sans se mettre en peine de savoir s'il leur en reviendra quelque avantage.* (a) *Le Vice au contraire est si odieux de sa nature qu'il n'y a point d'homme, tant soit peu Philosophe, qui ne doive fuir l'avarice, l'injustice,* (b) *la convoitise, l'incontinence, quand même il seroit sûr de cacher ses vices à Dieu & aux hommes.* *Un homme de bien*, dit-il encore, *eût-il le secret de s'approprier le bien de son prochain en remuant simplement les doigts, se fera un scrupule de le mettre en pratique,* (c) *supposé même qu'il*

(a) *Jus & omne honestum sponte est expetendum. Etenim omnes viri boni, ipsam æquitatem & jus ipsum amant.* Id. de Leg. lib. I.

Optimi quique permulta ob eam unam causam faciunt, quia decet, quia rectum, quia honestum est; etsi nullum consecuturum emolumentum vident. Id. de Fin. lib II.

(b) *Satis enim nobis, si modo aliquid in Philosophia profecimus, persuasum esse debet, si omnes Deos hominesque celare possimus; nihil tamen avare, nihil injuste, nihil libidinose, nihil incontinenter esse faciendum.* Id. de Offic. lib. III.

Si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, quum aliquid divitiarum potentiæ, Dominationis, libidinis causa feceris; si id Diis hominibusque futurum semper sit ignotum, sisne facturus. Id. Ibid.

(c) *Itaque si vir bonus habeat hanc vim, ut, si digitis concrepuerit, possit in locupletum testamenta nomen ejus irrepere; hac vi non utatur, ne si exploratum habeat id omnino ne-*

qu'il fût en état de le faire ſans crainte d'en être ſoupçonné. Il n'y a même rien en cela qui doive paroitre admirable, ſi ce n'eſt à ceux qui ignorent ce que c'eſt qu'un homme de bien. Il ne faut pas s'imaginer au reſte qu'un méchant homme puiſſe cacher ſes actions aux yeux de Dieu (*a*). Ce n'eſt que pour mettre dans un plus grand jour la diſtinction naturelle entre le bien & le mal, qu'on fait de ſemblables ſuppoſitions.

Ce que je viens de dire eſt très clair. On auroit tort pourtant d'inférer de là qu'un homme de bien ne doit avoir aucun égard aux peines & aux récompenſes, ou, que les peines & les récompenſes ne ſont pas neceſſaires, pour porter les hommes dans ce Monde à la pratique de la Vertu & de la Juſtice. Il eſt vrai qu'il y a entre la Vertu & le Vice une diſtinction néceſſaire & éternelle. Il eſt certain que la Vertu merite par elle-même d'être aimée & pra-

neminem unquam ſuſpicaturum. ——— *Hoc qui admiratur, is ſe, quid ſit vir bonus, neſcire fatetur.* Id. de Offic. lib. III.

(*a*) Κἂν εἰ μὴ δυνατὸν εἴη ταῦτα λανθάνειν καὶ Θεοὺς καὶ Ἀνθρώπους, ὅμως δοτέον εἶναι τοῦ λόγου ἕνεκα. ἵνα αὐτὴ δικαιοσύνη πρὸς ἀδικίαν αὐτὴν κριθείη. Plat. de Repub. lib. X.

pratiquée, & que le Vice au contraire doit être fui sur toutes choses. Il est certain enfin que telles doivent être les dispositions de l'homme à l'égard de la Vertu & du Vice, quand bien même il seroit sûr qu'en son particulier il n'auroit rien à gagner, ou à perdre en s'attachant à l'un plutot qu'à l'autre. Si telle étoit réellement la situation d'esprit & du cœur du Genre humain, il est certain qu'il faudroit avoir une ame horriblement dépravée, pour balancer un seul moment sur le choix de l'un ou de l'autre de ces deux partis. Mais il s'en faut bien que les choses n'en soyent sur ce pied-là dans le Monde. De la maniere dont le Monde est maintenant bâti, il est inutile de demander si l'homme prendra le parti de la Vertu pour l'amour de la Vertu même, toute attente de récompense ou de punition mise à part. Car qui ne sait que la pratique du Vice est ordinairement accompagnée de profit & de plaisir, deux puissans attraits, qui donnent facilement le branle à nos actions; & que la pratique de la Vertu méne au contraire aux plus grandes calamitez, & quelquefois même à la

mort. Or cela change beaucoup l'état de la queſtion, fait pancher évidemment la balance du côté du Vice, & montre la neceſſité des recompenſes & des peines. Car, quoique la Vertu ſoit inconteſtablement préferable au Vice indépendamment des récompenſes, qui y ſont attachées; elle n'eſt pourtant pas ſuffiſante à elle-même, ni capable de ſoutenir un homme au milieu des ſouffrances & contre la crainte de la mort, ſi vous lui ôtez l'eſperance d'une remuneration future. Les Stoïciens enſeignoient le contraire, ils prétendoient que le ſouverain bien conſiſtoit dans la pratique de la Vertu, & qu'elle étoit ſeule ſuffiſante pour rendre l'homme heureux au milieu de toutes les calamitez, auſquelles il ſe trouve expoſé ſur la Terre. Il faut avouer que ces Philoſophes ont parfaitement bien plaidé la cauſe de la Vertu. Ils ont bien vu que ſa beauté étoit intérieure, fondée ſur la nature même des choſes, & indépendante de toute circonſtance extérieure. De là ils ont conclu que la Vertu étoit aimable par elle-même, ſans aucun égard aux avantages, qu'elle eſt capable de procurer;

curer; & que les diſgraces, qui l'accompagnent, ne peuvent diminuer en rien ſa beauté intérieure, & ne doivent pas empêcher qu'elle ne faſſe toujours l'objet de nos plus ardens deſirs. Imbus de ces principes, ils ont été obligez de ſoutenir, pour ne ſe pas contredire, que la pratique de la Vertu porte toujours avec elle ſa propre récompenſe, & que les plaiſirs qu'elle donne, dedommagent amplement des plus grandes ſouffrances du Monde. Il faloit bien qu'ils priſſent ce parti, dans l'ignorance, où ils étoient, touchant une vie avenir, dans laquelle la Vertu ſera récompenſée. Il eſt vrai que les plus éclairez d'entr'eux ont eſperé cet heureux avenir, & qu'ils en ont parlé (*a*) comme d'une choſe probable, mais ce n'étoit après tout que des conjectures, ſur leſquelles ils ne pouvoient pas faire grand fonds. Ils diſoient donc, conformement à leurs principes, que la

(*a*) *Mors quampertimeſcimus ac recuſamus, intermittit vitam, non eripit. veniet iterum qui nos in lucem reponat dies.* SENEC. Epiſt. Ep. XXXVI

Cogitemus ergo, Lucili *cariſſime, cito nos eo perventuros, quo illum* (Flaccum) *perveniſſe mœremus. Et fortaſſe, (ſi modo ſapientum vera fama eſt, recipitque nos locus aliquis) quem putamus periiſſe, præmiſſus eſt.* Id. Epiſt. LXIII.

la Vertu étoit infiniment préferable à tous les plaisirs criminels, dont on peut jouir dans le Monde. (*a*) Ils ajoutoient qu'un homme à qui on donneroit le choix ou de jouir sans vertu de tout ce qui peut rendre un homme heureux ici bas, ou de mener une vie vertueuse, mais traversée par les plus cruelles calamitez, ne devroit pas hésiter un seul moment à se déterminer pour la derniere de ces choses. (*b*) On ne peut pas même leur refuser cette justice, de confesser qu'il s'en est trouvé parmi eux, dont la vie n'a point dementi ces grands sentimens. Témoin ce Regulus, si fameux dans les Histoires

(a) *Est autem unus dies bene & ex præceptis tuis actus, peccanti immortalitati anteponendus.* Cic, Tuscul. Quæst. lib. V.

(b) *Quæro si duo sint, quorum alter optimus vir, æquissimus, summa justitia, singulari fide; alter insigni scelere & audacia: Et si in eo errore sit civitas, ut bonum illum virum, sceleratum, facinorosum, nefarium putet; contra autem qui sit improbissimus, existimet esse summa probitate ac fide: proque hac opinione civium, bonus ille vir vexetur, rapiatur, manus ei auferantur, effodiantur oculi, damnetur, vinciatur, uratur, exterminetur, egeat; postremo omnibus miserrimus esse videatur. Contra autem, ille improbus laudetur, colatur, ab omnibus diligatur, omnes ad eum honores, omnia imperia, omnes opes, omnes denique copiæ conferantur, vir denique optimus omnium æstimatione, & dignissimus omni fortuna judicetur: quis tandem erit tam demens, qui dubitet, utrum se esse malit.* Cic. de Republ. lib. III. Fragment.

res anciennes, pour avoir mieux aimé mourir du plus cruel de tous les ſupplices, que de violer la foi promiſe à ſes ennemis. Mais qui ne voit, après tout, que de la maniere dont les hommes ſont faits, ſi vous leur ôtez l'eſpoir de la récompenſe, vous éteignez leur ardeur pour la pratique de la Vertu? Rien n'eſt plus beau, ni plus grand que ce langage des Stoïciens; mais le mal eſt que ce ne ſont que des paroles ſans réalité. Le petit nombre de ceux qui ont agi, comme ils ont parlé, n'a pas eu grande influence ſur le reſte du Monde. Il ne faut pas attendre des hommes en général qu'ils renoncent aux plaiſirs de la vie, & à la vie même, à moins qu'ils ne ſoyent ſoutenus par l'eſperance d'un meilleur ſort dans une vie avenir. De ſorte que, ſuppoſé que les hommes n'ayent aucune recompenſe à eſperer pour l'avenir, il faudra dire que Dieu leur a donné des facultez, qui les mettent dans la neceſſité d'approuver la Vertu, ſans leur fournir des motifs ſuffiſans pour les animer à la ſuivre. Cette difficulté inexplicable auroit dû porter les Philoſophes à avoir une ferme perſuaſion

des

des peines & des recompenses d'une vie avenir, sans quoi tout leur Systême de Morale tombe necessairement en ruine. Et ce point, si necessaire & si important au Genre humain, n'ayant pas été revelé d'une manire claire, directe & universelle, auroit dû les mener de conséquence en conséquence à d'autres veritez, dont j'aurai occasion de parler en détail dans la suite.

Chapitre IV.

Ou l'on fait voir l'absurdité du Systême de Hobbes *touchant l'origine du Droit.*

Aprè's tout ce que je viens de dire dans le Chapitre précédent, il est aisé de voir que le Systême de *Hobbes* est la chose du monde la plus foible & la plus fausse. Il prétend qu'originairement & dans la nature des choses, il n'y a aucune distinction entre le bien & le mal, le juste & l'injuste. Il soutient que l'homme, consideré dans son état naturel, antecedement aux conventions faites avec les autres hommes,

mes, n'eſt pas obligé à leur vouloir du bien, ni à aucun autre devoir, quel qu'il puiſſe être. Il prétend enfin qu'il n'apartient qu'à ceux qui gouvernent de décider, ſi une choſe eſt juſte ou injuſte, & que tout roule en ce point ſur leur autorité, & ſur les Loix poſitives, (*a*) qu'ils font. Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire d'entrer ici dans un long détail, pour faire voir l'abſurdité de ces propoſitions. Je penſe avoir prouvé dans le Chapitre précedent le contraire d'une maniere démonſtrative. Je me contenterai donc de faire ici quelques remarques, qui ſerviront à faire voir que les principes ſur leſquels *Hobbes* a bâti tout ſon Syſtême, ménent à des conſéquences affreuſes, & dont l'abſurdité ſaute aux yeux.

Premierement tout le Syſtême de *Hobbes* roule ſur ce principe: que (*b*) *tous les hommes étant égaux par nature, & tous portez naturellement à deſirer les mêmes*

(*a*) On attribue ce ſentiment à Archelaus Maitre de Socrate. Το *δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν ȣ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ.* Diog. Laert. lib. 2. par. 16. Voi. un paſſage d'Ariſtote cité ci-deſſus p. 67. R. T.

(*b*) *Ab æqualitate naturæ oritur unicuique ea, quæ cupit, acquirendi ſpes.* Leviath. cap. XIII.

mêmes choſes, ont tous un même droit (a) *de s'aproprier tout ce qu'ils trouvent à leur bienſéance, qu'ils aſpirent tous à exercer un pouvoir abſolu ſur les autres hommes, & qu'ils peuvent juſtement mettre en œuvre tous les moyens poſſibles pour parvenir à ce pouvoir ſuprême, s'emparer du bien d'autrui par force, & ôter la vie ſans ſcrupule à quiconque ſe trouve dans leur chemin.* Or il n'y a point de difference entre ce langage, & celui d'un homme qui ſoutiendroit que le Tout n'eſt pas plus grand que ſa Partie, ou qu'un corps peut être préſent en un million de lieux à la fois. Car, dire qu'un homme a un droit abſolu aux mêmes choſes individuelles, auſquelles un autre homme a pareillement le même droit, c'eſt dire en effet qu'un droit peut être contradictoire à un autre droit, c'eſt-à-dire, qu'une choſe peut être juſte, & injuſte en même tems. (b) Par exemple, ſi tout homme

(a) *Natura dedit* unicuique jus in Omnia. *Hoc eſt, in ſtatu mere naturali, ſive antequam homines ullis pactis ſeſe invicem obſtrinxiſſent, unicuique licebat facere quæcunque & in quoſcunque libebat; & poſſidere, uti, frui omnibus, quæ volebat & poterat.* De Cive. c. I. par. 10.

(b) *Si impoſſibile ſit ſingulis, omnes & omnia ſibimet ſubjicere; ratio quæ hunc finem proponit ſingulis, qui uni tantum contingere poteſt, ſæpius quam millies proponeret impoſſibile*

me a le droit de conſerver ſa propre vie, il eſt évident que je ne puis avoir aucun droit de la lui ravir, à moins qu'il ne ſoit dechu de ſon droit, en entreprenant (*a*) de m'ôter la mienne. Autrement, je pourrois avoir droit de faire une choſe, que je ne ſaurois faire après tout ſans injuſtice, puiſque pour la faire je ſerois obligé de violer le droit d'autrui: ce qui eſt la plus grande de toutes les abſurditez. Voici donc en un mot ce que c'eſt. Chaque homme, conſideré dans l'état d'égalité & de nature, où *Hobbes* le poſe, ayant un droit égal à la conſervation de ſa propre vie, doit évidemment avoir un pareil droit à une portion égale de toutes les choſes neceſſaires à la conſervation, ou à la commodité de cette même vie. Il eſt donc ſi peu vrai que chaque homme ait originairement le droit de s'approprier toutes choſes, qu'il eſt au contraire très clair que quiconque entreprend de ſe rendre maitre d'une plus grande portion, que cel-

ſibile & ſemel tantum poſſibile. CUMBERL. de Leg. Nat. 217.

(*a*) *Nec poteſt cujusquam jus ſeu libertas ab ulla lege relicta, eo extendere; ut liceat oppugnare ea, quæ aliis eadem Lege imperantur facienda.* Id. pag. 219.

celle à laquelle il a droit de prétendre, tombe dans une injuſtice, & ſe rend reſponſable de tout le mal qui en arrive, à moins qu'il ne le faſſe du conſentement des autres hommes, & pour des raiſons de bien public.

2. *Hobbes* n'a pu eſquiver cette premiere abſurdité, qu'en tombant dans une ſeconde. Car il a été obligé de ſoutenir que, *puiſque de l'aveu de tout le monde chaque particulier a droit de défendre ſa vie, & par conſéquent de faire tout ce qu'il juge neceſſaire pour la conſerver, & puiſque dans l'état de nature les hommes doivent neceſſairement être ſoupçonneux, jaloux les uns des autres, & perpetuellement en garde contre les uſurpations des autres hommes,* (a) *le ſoin que chacun doit prendre de ſa propre conſervation, l'autoriſe à prevenir les autres hommes;* (b) *qu'il peut les opprimer & les détruire, ſoit en leur tendant des embuches, ſoit en les attaquant à force ouverte,* & il ajoute, *que ce ſont les*

(a) *Omnium adverſus omnes, perpetua ſuſpiciones* — *Bellum omnium in omnes.* De Cive. cap. I. par. 12.

(b) *Spes unicuique ſecuritatis conſervationiſque ſua in eo ſita eſt, ut viribus artibusque propriis proximum ſuum, vel palam, vel ex inſidiis praeccupare poſſit.* Ibid. cap. V. par. 1.

les seuls moyens, (a) *qu'il ait de se garentir lui-même*. Mais cette nouvelle absurdité est pire encore que la premiere. Je laisse à part, que dans les principes de *Hobbes*, les hommes, avant d'avoir fait entr'eux des conventions & des Loix positives, peuvent faire tout le mal qu'ils veulent sans crime, & sans alleguer le prétexte de leur conservation propre. Mais que peut-on concevoir de plus ridicule, que de se figurer que le moyen le plus certain & le plus direct pour la conservation du Genre humain, c'est cet état de guerre de tous contre tous, dont parle cet Auteur ? Sans doute, dit-il, parce que par là les hommes se trouvent dans la necessité de s'unir, & de tomber d'accord de certaines Loix pour leur sureté mutuelle. Mais quand il s'agit d'expliquer pourquoi ces contrats sont obligatoires, il est obligé, malgré qu'il en ait, d'appeller à son secours (*b*) une Loi de nature antecedente à ces conventions. Or par là il renverse tout son Systême. Car la même

(*a*) *Securitatis viam meliorem habet nemo Anticipatione.* Leviath. cap. XIII.

(*b*) Id. de Cive, cap. III. p. 1.

me Loi naturelle, qui, après les conventions faites, oblige les hommes à se garder la foi promise; doit necessairement, avant aucune convention faite, les obliger aussi, & précisement pour les mêmes raisons, à se contenter de ce qu'ils ont, & à se vouloir du bien mutuellement, puisque ce sont les moyens les plus surs & les plus propres de procurer le bien & la felicité commune du Genre humain. Je conviens qu'en faisant des Traitez & des Loix, les hommes s'accordent entr'eux de se forcer les uns les autres à faire de certaines choses, qu'ils ne feroient pas peut-être, s'ils n'étoient poussez à les faire que par l'idée seule de leur devoir, & si ce motif, tout puissant qu'il est en lui-même, n'étoit soutenu par la considération de la Loi. Les contrats sont donc d'un très grand usage, & contribuent effectivement beaucoup à la conservation du Genre humain. Mais cette *compulsion* ne change rien à l'obligation elle-même. Elle nous montre seulement que cet état sans Loi, que *Hobbes* appelle *l'état de nature*, n'est rien moins que naturel, & ne s'accorde, ni avec la nature de l'Hom-

l'Homme, ni avec ses facultez. Qu'au contraire, c'est un état entierement contre nature, & de dépravation insupportable. C'est ce que je prouverai tout à l'heure par quelques autres considérations.

3. Voici une nouvelle absurdité, qui n'est pas moins palpable que les autres, & qui montre de plus que le Systême de *Hobbes* n'a rien de suivi. Il suppose par tout que certaines branches particulieres de la Loi naturelle, sont obligatoires originairement & par elles-mêmes; pendant qu'il refuse cette qualité à un grand nombre d'autres, qui de leur nature ne le sont pas moins que les premiéres, & sans lesquelles il ne sauroit jamais prouver solidement que les premieres soyent obligatoires. C'est ainsi qu'il suppose que dans l'état de nature, antecedemment à tout contrat, *il est permis à chacun de faire* (a) *tout ce qu'il lui plait; que rien de ce que l'homme peut faire,* (b) *n'est injuste: & que, ni celui qui fait*

(a) *Unicuique* licebat *facere quacunque* libebat. De Cive, cap. I. par. 10.

(a) *Consequens est, ut nihil dicendum sit injustum. Nomina justi & injusti, locum in hac conditione non habent.* Id. Leviath. cap. XIII.

fait du mal à un autre, ne se rend coupable d'injustice, ni celui à qui le mal est fait, (a) *n'a aucune juste raison de se plaindre.* Je ne doute pas que *Hobbes* lui-même n'eût changé bientot de langage, s'il eût vécu dans son état de nature, & que là il se fût rencontré être la partie souffrante. Quoiqu'il en soit, après avoir avancé ces étranges suppositions, il reconnoit que dans ce même état de nature, les hommes sont indispensablement obligez de chercher à vivre en paix (*b*), & de faire entr'eux des conventions, qui remedient à tous (*c*) ces inconvéniens. Or si la Raison primitive & la nature des choses les oblige à convenir entr'eux de certains articles de paix, & à renoncer, le plutot qu'il leur est possible, à cette prétendue guerre naturelle, qu'ils ont les uns avec les autres, pour-

(*a*) *Ex his sequitur, injuriam nemini fieri posse, nisi ei quocunque initur pactum.* —— *Si quis alicui noceat, quocum nihil pactus est, damnum ei infert, non injuriam. Etenim si is qui damnum recipit, injuriam expostularet; is qui fecit sic diceret,* quid tu mihi? quare facerem ego potius, tuo lubitu quam meo? *In qua oratione, ubi nulla intercesserunt pacta, non video quid sit, quod possit reprehendi.* Id. de Civ. cap. III. p. 4.

(*b*) *Prima & fundamentalis lex Naturæ est, quærendam esse pacem, ubi haberi potest.* Id. Ibid. cap. II. par. 2.

(*c*) Id. de Civ. cap. II. & III.

pourquoi cette même Raiſon primitive, cette même nature des choſes, n'auroit-elle pas le pouvoir de les obliger originairement à s'unir par les liens d'une bienveillance mutuelle, & à ne pas entrer dans cet état de guerre? Il faut qu'il avoue qu'il en ſeroit ainſi, n'étoit que l'amour de ſoi-même & le ſoin de ſa propre conſervation force l'homme à avoir guerre avec les autres hommes. Je le veux. Mais cette raiſon n'eſt bonne, tout au plus, que pour ceux qui ſont attaquez, elle n'eſt d'aucun uſage pour le premier aggreſſeur. Cependant *Hobbes* déclare dans un des paſſages (*a*) que je viens de citer que le premier aggreſſeur n'eſt coupable d'aucune injuſtice. Il tombe donc en contradiction avec lui-même. C'eſt ce qui lui eſt aſſez ordinaire, lors qu'il ſe mêle de parler de morale. Il ſuppoſe que *le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, ſont des choſes qui ne ſont point fondées ſur la nature, mais qu'elles dépendent entierement des Loix poſitives.*

(*a*) *Ex his ſequitur, injuriam nemini fieri poſſe.* Voyez ce paſſage cité plus au long dans la Remar. (c) de la page précedente.

ves. Il prétend que (a) *les régles du bien & du mal, du juste & de l'injuste, de l'honnête & du malhonnête sont des choses purement civiles.* Il enseigne (*b*) *que tout ce que le Magistrat civil commande doit passer pour bon, & tout ce qu'il défend, pour mauvais.* Sur ce fondement il soutient *que ce n'est qu'en vertu des Loix, que les Peuples ont faites, que le larcin, & l'adultere sont* (c) *des crimes.* Il ajoute *que les commandemens, Honore ton pere & ta mere, tu ne tueras point, tu ne paillarderas point, n'obligent qu'autant que les Puissances civiles* (d) *le jugent convenable.* Il dit même, que dans les lieux, où *les Puissances superieures ordonnent d'adorer Dieu sous une forme corporelle* (a)

(a) *Regulas boni & mali, justi & injusti, honesti & inhonesti, esse leges civiles; ideoque quod Legislator præceperit, id pro bono, quod vetuerit, id pro malo habendum esse.* Id. de Civ. cap. XII.

(b) *Quod actio justa vel injusta sit à jure imperantis provenit. Reges legitimi quæ imperant, justa faciunt imperando; quæ vetant, vetando faciunt injusta.* Ib. c. XII. 1.

(c) *Si tamen Lex civilis jubeat invadere aliquid, non est illud furtum, adulterium &c.* Ib. cap. XIV. pag. 10.

(d) *Sequitur ergo legibus illis, non occides, non mœchaberis, non furaberis, parentes honorabis, nihil aliud præcepisse Christum, quam ut Cives & Subditi suis Principibus & summis Imperatoribus in quæstionibus omnibus circa meum, tuum, suum, alienum, absolute obedirent.* Ibid. c. XVII. pag. 10.

le (a) (*comme* dans les lieux, où regne le Paganiſme,) *il eſt permis & du devoir d'un chacun de le faire.* De tout cela, il conclut très juſtement ſelon ſes principes, *Que les hommes ſont poſitivement obligez* (b) *de ſe ſoumettre à l'autorité civile en toutes choſes, & même dans celles, auſquelles leur conſcience repugne*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont poſitivement obligez de faire des choſes, qu'ils connoiſſent diſtinctement être contraires à leur devoir. Il avoue bien *que la Loi de nature oblige toujours intérieurement & au Tribunal de la Conſcience*, (c) *mais qu'elle n'oblige pas toujours devant les hommes, qu'elle ne le fait que dans les cas, où l'on peut l'obſerver ſans riſque.* Mais ce langage n'eſt-

(a) *Si quaeratur an obediendum civitati ſit, ſi imperetur Deum colere ſub imagine, coram iis qui id fieri honorificum eſſe putant; certe faciendum eſt.* Ibid cap. XV. pag. 18.

Univerſaliter & in omnibus obedire obligamur. Ibid. cap. XIV. pag. 10.

(b) *Doctrina alia, quae obedientiae civili repugnat, eſt, quicquid faciat civis quicunque contra conſcientiam ſuam, peccatum eſſe.* Leviathan. cap. XXIX.

Opinio eorum qui docent, peccare ſubditos, quoties mandata Principum ſuorum, quae ſibi injuſta videntur eſſe, exſequuntur, & erronea eſt, & inter eas numeranda quae obedientiae civili adverſantur. Id. de Civ. cap. XII. pag. 2.

(c) *Concludendum eſt, Legem naturae ſemper & ubique obligare, in foro interno, ſive conſcientiae; non ſemper in foro externo, ſed tum ſolummodo, cum ſecurè id fieri poſſit.* Ibid. cap. III.

n'eſt-il pas auſſi abſurde, que s'il eût dit que les Loix & les Conſtitutions des Princes peuvent faire que la lumiere ſoit ténébres, & les ténébres lumiere, le doux amer, & l'amer doux? Et certes il dit quelque choſe de fort aprochant. Car il ſoutient que c'eſt à la Puiſſance civile à décider de toutes ſortes d'opinions & de dogmes. (*a*) Il veut qu'elle determine les queſtions Phyſiques & (*b*) Mathématiques, & non ſeulement celles là, mais (à cauſe que la ſignification qu'on attache aux termes eſt une choſe purement arbitraire) il pretend qu'elle a le même droit ſur l'Arithmetique & que c'eſt à Elle, par exemple, qu'il apartient de ſtatuer ſi l'on dira que deux & trois ſont cinq (*c*) ou ſi on ne le dira pas. Mais quand il s'agit de certains points ſur leſquels il n'a pas oſé trancher le mot, comme ſur les autres, de peur de revolter ſes Lecteurs, ou dont il a eu beſoin pour bâtir ſon Syſtême, il eſt forcé d'avouer qu'ils ſont obligatoires par eux-mêmes, antecedem-

(*a*) De Cive cap. VI. par. 11.
(*b*) Ibid. cap. XVII. par. 12.
(*c*) Ibid. cap. XVIII. par. 4.

demment à aucune Loi positive, & indépendamment (*a*) d'aucune ordonnance humaine. Il met dans le premier rang, l'obligation (*b*) *d'aimer Dieu, de l'honorer, & de l'adorer, celle de ne pas tuer son Pere & sa Mere* & quelques autres semblables: & dans le second, l'obligation de tenir ponctuellement les contrats, (*c*) & d'obéir au Magistrat civil. Or qui ne voit que cette difference qu'il met entre ces differens devoirs de la Morale, dont les uns obligent naturellement, selon lui, & indépendamment des Loix humaines, & les autres dépendent entierement des Constitutions, que les hommes ont faites, qui ne voit, dis-je, que cette difference de langage manifeste

(*a*) *Legem civilem, quæ non sit lata in contumeliam Dei, cujus respectu ipsa civitates non sunt sui juris, nec dicuntur Leges ferre.* Ibid. cap. XIV. par. 10. & cap. III. par. 3.

(*b*) *Neque enim an honorifice de Deo sentiendum sit, neque an sit amandus, timendus, colendus, dubitari potest. Sunt enim hæc omnium Religionum per omnes gentes communia.* De Hom. cap. XIV.

Si is, qui summum habet imperium se ipsum, imperantem dico, interficere alicui imperet, non tenetur. Neque parentem, ——— cum Filius mori, quam vivere infamis atque exosus malit. Et alii casus sunt, cum mandata factu inhonesta sunt &c. De Civ. cap. VI. par. 13.

(*c*) *Lex naturalis est, pactis standum esse, sive Fidem observandam esse.* Ibid. cap. III. par. 1.

Lex naturalis omnes Leges civiles jubet observare. Ibid. cap, XIV. par. 10.

feste que son Systême est la chose du monde la plus absurde & la moins suivie? Car si l'amour de Dieu, la fidelité dans les contrats, & tels autres grands & importans devoirs, ne dépendent du tout point des Loix humaines, & si pour éviter l'inconvenient de faire dépendre ces devoirs reciproquement les uns des autres, ce qui feroit tomber dans un cercle vicieux, il faut confesser, malgré qu'on en ait, qu'ils sont éternels, immuables, fondez sur la nature même des choses, & sur leurs relations: Si la nature & la force de ces devoirs sont des choses, qui ne manquent ni de clarté ni d'évidence; de sorte que quiconque ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû, & manque à tenir sa parole, se rend, selon le raisonnement de *Hobbes* lui-même, coupable d'une aussi grande absurdité dans la pratique, tombe dans une contradiction aussi sensible & péche autant contre les lumieres de la droite Raison, que celui qui est reduit dans la dispute à soutenir des choses, qui se combattent les unes les autres (a): Si enfin

(a) *Est similitudo quadam inter id, quod in vita communi vocatur injuria; & id, quod in scholis solet appellari absurdum.*

enfin l'obligation originale de s'acquitter de ces grands devoirs, ne peut venir que de la Raiſon interieure & de la nature même des choſes: Si, dis-je, on avoue toutes ces choſes, il faudra neceſſairement qu'on avoue auſſi que la bienveillance univerſelle, la juſtice, l'équité, & tous les autres devoirs de la Religion naturelle, (qui tiennent, comme je l'ai prouvé cideſſus, leur pouvoir obligatoire de la Raiſon & des relations éternelles des choſes) obligent, antecedemment à aucun accord poſitif, fait entre les hommes, qu'ils ſont immuables, & ne dépendent d'aucune autorité humaine, quelle qu'elle puiſſe être. Or cela une fois poſé, tout le Syſtême de *Hobbes* tombe neceſſairement en ruine. Il faut qu'il renonce à ſon prétendu état de nature, où il n'admet aucune diſtinction entre le Vice & la Vertu, entre la Juſtice &

dum. Quemadmodum enim is, qui argumentis cogitur ad negationem aſſertionis, quam prius aſſeruerat, dicitur redigi ad abſurdum: eodem modo is, qui præ animi impotentia facit vel omittit id quod ſe non facturum vel non omiſſurum pacto ſuo ante promiſerat, injuriam facit; neque minus in contradictionem incidit, quam qui in ſcholis reducitur ad abſurdum. Eſt itaque injuria, abſurditas quædam in converſatione, ſicut abſurditas, injuria quædam eſt in diſputatione. De Civ. cap. III. par. 3.

& l'Injustice, & qu'il se retracte aussi de son autre dogme favori, qui porte que les notions de juste & d'injuste sont arbitraires, & qu'elles dépendent absolument de la détermination positive des Puissances civiles. D'un autre côté, si les régles du bien & du mal, du juste & de l'injuste, n'ont, dans l'état de nature, & antecedemment aux contrats positifs, aucun pouvoir obligatoire, comme *Hobbes* l'enseigne, il est clair, par la même raison, qu'elles n'auront, après le contrat fait, aucune force, que celle qu'elles tirent de la contrainte des Loix, & de la crainte de la punition, & c'est là apparemment à quoi aboutit au fond tout ce que *Hobbes* avance sur ce sujet. Car, si antecedemment au contrat on n'est pas obligé de suivre les régles de la Justice, sur quoi *Hobbes* fondera-t-il l'obligation, où il prétend qu'on entre par le contrat, & sur laquelle il suppose que toutes les autres obligations sont fondées? Si, avant les conventions faites, il étoit permis à un homme d'ôter la vie à son prochain, quoiqu'il n'eût rien à craindre pour la sienne, je voudrois bien que *Hobbes* me dît pourquoi,

quoi, après la convention faite, il ne peut pas en faire autant, ſans commettre une injuſtice ? Comment prouvera-t-il que le manquement de parole eſt un crime plus grand & plus atroce que le meurtre d'un homme, que l'on met à mort par la ſeule raiſon qu'on n'eſt entré avec lui dans aucun traité, ni dans aucun contrat poſitif? Or qui ne voit que ces conſiderations renverſent de fonds en comble (*a*) tout le Syſtême de *Hobbes*?

4. Cet état, que *Hobbes* appelle l'état de nature, n'eſt nullement naturel, c'eſt au contraire, l'état le moins naturel, le plus inſupportable, & le plus corrompu, qu'il ſoit poſſible d'imaginer. En effet, la pure Nature n'inſpire à l'homme que des ſentimens d'amour & de bienveillance pour tous les hom-

(*a*) *Itaque patet, quod, ſi* Hobbiana *ratiocinatio eſſet valida, omnis ſimul Legum civilium obligatio collaberetur; nec aliter fieri poteſt quin earum vis labefactetur ab omnibus principiis, quæ Legum naturalium vim tollunt aut minuunt; quoniam in his fundatur & regiminis civilis auctoritas, & ſecuritas, & legum à civitatibus latarum vigor.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 303.

Etiam extra regimen civile, à malis omnigenis ſimul conſideratis tutior erit qui actibus externis leges Naturæ conſtantiſſime obſervabit, quam is, qui juxta Hobbianam *doctrinam, vi aut inſidiis alios omnes conando præoccupare, ſecuritatem quæſierit.* Id. pag. 304.

hommes. Les guerres au contraire, la haine, les violences sortent du fond d'une extrême corruption. Il peut arriver, je l'avoue, qu'un homme soit obligé malgré qu'il en ait de faire la guerre à ses semblables, pour sa propre défense, & sans s'écarter des Loix de la Nature & de la Raison. Mais les premiers attaquans, qui, (selon les principes de *Hobbes*, que les hommes ont naturellement (*a*) un penchant qui les porte à se faire du mal, & que chacun dans l'état de nature (*b*) a droit de faire tout ce qui lui plait:) les premiers attaquans, dis-je, qui, selon ces principes, viennent, les armes à la main, piller tous ceux, qui leur sont inférieurs en forces, sans consulter ni équité, ni proportion, sont des gens, dont on peut dire à coup sûr, qu'ils ont entierement depouillé l'humanité, (*c*) & qu'en dépit des Loix de la Raison & de la

(*a*) *Voluntas lædendi, omnibus inest in statu naturæ.* Hob. de Civ. cap. I. par. 4.

(*b*) *In statu naturali unicuique licebat facere quæcunque & in quoscunque libebat.* Ibid. par. 10.

(*c*) *Si nihil existimat contra naturam fieri, hominibus violandis; quid cum eo differas, qui omnino hominem ex homine tollat?* Cic. de Offic. lib. III. Vid. etiam Plat. de Legibus lib. X.

la Nature, ils introduisent dans le monde les plus affreuses calamitez, & sont les Auteurs de la plus étrange confusion, dont le Genre humain soit capable, lorsqu'il abuse de ses facultez naturelles. Il est vrai que *Hobbes* prétend que le desir de s'agrandir & de dominer sur les autres, qui se (*a*) trouve necessairement dans tous les hommes, est un des premiers, & des plus naturels principes de la vie humaine; & que ce desir porte naturellement les hommes à mettre en usage la force & la violence pour parvenir à leur fin. Mais l'une & l'autre de ces choses est fausse. Il est faux que les hommes, demeurans dans les termes de la Raison & de la Nature innocente, aspirent à plus de pouvoir & de domination sur les autres hommes, qu'il ne leur apartient d'en avoir. Et quand bien même ils seroient naturellement portez à souhaiter de dominer sur les autres, on ne prouvera jamais que la pure Nature leur dicte que,

(*a*) *Homines libertatis & dominii per naturam amatores.* LEVIATH. cap. XVII.
Nemini dubium esse debet, quin avidius ferrentur homines natura sua, si metus abesset, ad Dominationem, quam ad Societatem. De Civ. cap. I. par. 2.

que, pour y parvenir, ils puiſſent employer des moyens violens & malfaiſans. Car il n'y a que le deſir d'être dans une ſituation à pouvoir faire plus de bien, qui puiſſe juſtifier l'ambition qu'un homme auroit d'étendre les limites de ſon autorité & de ſon empire. Or cela étant, il eſt clair que cet homme ne ſauroit, ſans s'écarter des Loix que lui preſcrit la Nature innocente, deſirer de s'agrandir par des voyes deſtructives & pernicieuſes au Genre humain, puiſqu'il ne peut deſirer légitimement de s'agrandir, que dans la vue de travailler plus efficacement à la felicité commune du Genre humain. La guerre & la violence tirent donc leur origine de l'extrême dépravation, attachée à la Nature humaine, & non pas de nos penchans naturels. C'eſt ce que *Hobbes* lui-même prouve, ſans y penſer, & c'eſt à quoi aboutiſſent les argumens, qu'il employe pour établir que la guerre eſt plus naturelle à l'Homme, qu'aux Abeilles & aux Fourmis. Car ce qu'il dit là-deſſus retombe ſur lui-même, & renverſe ſes propres principes. Il remarque en effet qu'au lieu que ces animaux ne connoiſſent point

de

de différence entre le bien particulier & le bien commun de l'efpece, les hommes au contraire *difputent entr'eux des honneurs & des dignitez*, (*a*) *de forte que cette difpute degenere enfin en haine, en envie & en guerre ouverte.* Il ajoute que parmi les hommes *ce qui plait le plus dans la jouiffance des biens, qu'on poffede, c'eft la penfée qu'on en poffede une plus grande quantité, que fon voifin* (b). Il dit *que les hommes fe plaifent à cenfurer la conduite des autres, & que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes*, (c) *ouvre la porte aux innovations & aux ufurpations* : qu'ils *cherchent par toutes fortes de moyens à fe tromper les uns les autres : que* pour cet effet *ils appellent le bien, mal, & le mal, bien :* qu'*ils font*

(*a*) *Homines inter fe de honoribus & dignitatibus perpetuo contendunt; fed animalia illa (apes & formica) non item. Itaque inter homines invidia, odium, bellum &c.* LEVIATH. cap. XVII.

(*b*) *Inter animalia illa, bonum publicum & privatum idem eft.* —— *Homini autem in bonis propriis, nihil tam jucundum eft, quam quod alienis funt majora.* Ibid.

(*c*) *Animantia quæ rationem non habent, nullum defectum vident, vel videre fe putant, in adminiftratione fuarum rerum publicarum. Sed in multitudine hominum plurimi funt, qui præ cæteris fapere fe exiftimantes, conantur res novare; & diverfi novatores innovant diverfis modis; id quod eft diftractio & bellum civile.* de Cive, cap. V. par 5.

sont rongez d'envie de la prosperité d'autrui, & fiers de se trouver eux-memes dans le repos & dans l'abondance (a): qu'ils sont *obligez d'avoir recours aux contrats, & à la rigueur* (b) *des Loix pour conserver la paix parmi eux*. Toutes choses qui ne se rencontrent point dans les animaux. Mais qui ne voit, que tous ces desordres ne sont point des effets naturels des productions de la Raison humaine? Qui ne voit au contraire, que ce sont des preuves aussi claires & aussi sensibles de sa dépravation, qu'il soit possible d'en alleguer?

5. Enfin, je dis qu'il n'est rien de plus faux & de plus absurde, que le grand argument de *Hobbes*, qui sert pourtant de fondement principal à son Systême, & à celui de ses Sectateurs. Cet argument le voici. Il soutient que l'unique fondement de l'Empire, que Dieu

(a) *Animantia verborum arte illa carent, qua homines, alii aliis videri faciunt Bonum malum, & malum, bonum.* LEVIATH. cap. XVII.

Animalia bruta, quandiu bene sibi est, non invident ceteris; Homo autem tum maxime molestus est quando otio opibusque maxime abundat. Ibid.

(b) *Consensio creaturarum illarum brutarum naturalis est; hominum pactitia tantum, id est artificiosa.* De Cive. cap. V. par. 5.

Dieu exerce ſur les Créatures, & la veritable meſure du droit, (*a*) qu'il a ſur elles, git *dans ſa puiſſance, à laquelle il eſt impoſſible de reſiſter.* De là il conclut que chaque Etre particulier n'a d'autres bornes de ſon droit, que celles de ſa puiſſance naturelle, (*b*) c'eſt-à-dire, que chaque Etre a un droit naturel de faire tout ce qu'il a le pouvoir d'executer. Je laiſſe maintenant à part les preuves que j'ai alleguées ci-deſſus, pour faire voir que les autres perfections de Dieu ſervent, auſſi bien que ſa puiſſance, de fondement à l'autorité, qu'il exerce ſur l'Univers; je ne veux que cette ſeule conſidération, (*c*) pour renverſer cette hypotheſe. Je ſup-

(*a*) *Regni Divini naturalis jus derivatur ab eo, quod Divina potentia reſiſtore impoſſiblo eſt.* Id. Leviath. cap. XXXI.

In regno naturali, regnandi & puniendi eos qui Leges ſuas violant, jus Deo eſt à ſolà ſua potentia. De Cive. cap. XV. par 5.

Iis quorum potentiæ reſiſti non poteſt, & per conſequens Deo Omnipotenti, jus dominandi ab ipſa potentia derivatur. Ibid.

(*b*) *Nam quoniam Deus jus ad omnia habet; & jus Dei nihil aliud eſt, quam ipſa Dei potentia; hinc ſequitur, unamquamque rem naturalem tantum juris ex natura habere, quantum potentia habet.* SPINOZ. de Monarch. cap. II. *Vid. etiam* Tract. Theol. polit. cap. XVI.

(*c*) Vid. CUMBERL. de Leg. Nat. loc. ſup. citat. cap. III. par. 6.

ſuppoſe que le Démon (qu'on ne ſoit pas ſurpris de cette ſupoſition, car quand les hommes s'aviſent d'avancer des dogmes impies, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on leur réponde par des ſuppoſitions, qui ont du raport avec leurs doctrines:) je ſuppoſe, dis-je, qu'un Etre mal faiſant, cruel, & injuſte au poſſible, tel que nous concevons le Démon, ſe trouve revêtu d'une autorité ſouveraine, & d'un pouvoir abſolu, & que tout l'uſage qu'il fait de ſon autorité & de ſon pouvoir aboutiſſe à rendre le monde le plus miſérable, qu'il peut, & à le traiter de la maniere du monde la plus cruelle & la plus tyrannique. Qu'eſt ce qui s'enſuivra de cette ſuppoſition ſuivant le Syſtême de *Hobbes*, qui poſe que le domaine eſt fondé ſur la puiſſance, & que la puiſſance eſt la régle & la meſure du Droit, & par conſéquent qu'une puiſſance abſolue donne un droit abſolu & illimité? Il s'enſuivra que l'Empire de cet Etre malfaiſant ne ſeroit pas ſeulement un Empire, auquel il faudroit neceſſairement ſe ſoumettre, mais qui ſeroit, outre cela, juſte & légitime, & dont on auroit auſſi peu de raiſon de ſe plaindre,

dre, (*a*) qu'on en a maintenant, que l'Univers eſt ſous la conduite d'un Dieu infiniment bon, & infiniment juſte, dont l'amour, la bonté, & la gratuité ſe manifeſtent dans tous les ouvrages de ſes mains.

Hobbes s'imagine d'avoir admirablement bien pourvu à la défenſe de cette étrange theſe, en diſant que l'unique raiſon qui aſſujettit les hommes à Dieu & qui les met dans la neceſſité de lui obéir, c'eſt qu'ils ſont foibles & qu'ils manquent de pouvoir. Car s'il étoient Tout puiſſans, (*b*) rien, dit-il, ne les obligeroit d'obéir à Dieu, & leur puiſſance les mettroit en droit de faire tout ce qui leur plairoit. J'avoue que ſi les hommes n'étoient pas des Etres créez, ils ne pourroient pas être dans l'obligation de ſe ſoumettre à la volonté & aux com-

(*a*) HOBBES de Cive. cap. III. par. 4.

(*b*) *Quod ſi jus regnandi habeat Deus ab Omnipotentia ſua, manifeſtum eſt obligationem ad præſtandum ipſi obedientiam, incumbere hominibus propter imbecillitatem.* (Il s'explique dans ſa Note, où il ajoute.) *Si cui durum hoc videbitur, illum rogo ut tacita cogitatione conſiderare velit, ſi eſſent duo Omnipotentes, uter utri obedire obligaretur. Confitebitur, credo, neutrum neutri obligari. Hoc ſi verum eſt, verum quoque eſt quod poſui, homines ideo Deo ſubjectos eſſe, quia omnipotentes non ſunt.* De Cive. cap. XV. par. 7.

commandemens d'un autre Etre, dans les choses positives. Mais, quelque étendue qu'on donne à leur pouvoir, on ne les dispensera pourtant pas de l'obligation de pratiquer les vertus morales, comme sont la justice, l'équité, la sainteté, la pureté, la bonté, la bénéficence, la fidelité & la verité, (a) dont *Hobbes* s'efforce de les affranchir à la faveur de cet argument sophistique, & des autres raisonnemens impies, dont tout son Systême est rempli. La raison en est qu'il n'en va pas de l'obligation d'accomplir les devoirs, comme de l'obligation d'obéir aux autres devoirs, dont l'établissement est positif & arbitraire, & qui n'ont d'autre fondement que la foiblesse, la sujettion & la dépendance des personnes, à qui ils sont imposez. Les premiers sont fondez outre cela & principalement sur la Raison éternelle & sur la nature immuable des choses mêmes. C'est la Loi de Dieu lui-même, une Loi qui n'est pas seulement pour les Créatures, mais que le

(a) *Ut enim omittam vim & naturam Deorum; ne homines quidem censetis, nisi imbecilli essent, futuros beneficos, & benignos fuisse.* Cic. de Nat. Deor. lib. I.

le Créateur lui-même ne perd jamais de vue, & qui est la régle de tout ce qu'il fait en qualité de Gouverneur de l'Univers.

Je me suis étendu fort au long sur la matiere, qui fait le sujet de ce chapitre, par la raison que la Vertu morale est la baze, le sommaire, l'essence & l'ame de la veritable Religion. C'est pour lui donner plus de relief & plus de poids que les Loix positives ont été principalement faites. C'est pour lui redonner sa premiere splendeur, qu'il a plu à Dieu de se reveler aux hommes. Toute doctrine, quelle qu'elle soit, qui la combat, & qui ne s'accorde pas avec elle, est aussi certainement & aussi necessairement fausse, que Dieu est veritable, de quelque raison & de quelque autorité qu'elle puisse être soutenue d'ailleurs.

CHAPITRE V.

II. PROP. *Qu'encore que tous les Etres raisonnables soyent obligez d'observer ces devoirs éternels de la Morale, même indé-*

indépendamment de la volonté positive de Dieu & antecedemment au commandement qu'il en a fait, il y a pourtant une consideration, qui redouble l'obligation indispensable, qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant necessairement juste & bon dans l'exercice de cette Puissance infinie, qu'il déploye dans le gouvernement de l'Univers, il ne peut s'empêcher d'exiger positivement que toutes les Créatures raisonnables soyent pareillement justes & bonnes, à proportion des facultez qu'il leur a données, & des circonstances differentes dans lesquelles il les a placées, le tout fondé sur la nature des choses, sur les perfections de Dieu, & sur plusieurs autres raisons collaterales. C'est-à-dire, que ces devoirs éternels de la Morale, qui de leur nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa Loi immuable. De sorte que toutes les Créatures raisonnables les doivent observer avec toute l'exactitude dont elles sont capables, par respect pour son autorité souveraine, aussi bien qu'en conformité à la raison naturelle des choses.

CETTE

CETTE feconde Propofition eft très évidente, & n'a pas befoin d'être prouvée en détail.

Car les mêmes raifons qui nous perfuadent que Dieu doit être neceffairement & infiniment faint, & infiniment jufte & infiniment bon; prouvent évidemment par même moyen qu'il doit auffi vouloir que toutes fes Créatures foyent faintes, juftes & bonnes à proportion de leurs facultez, & des talens qu'il leur a donnez. J'ai déja fait voir fort amplement qu'il y a dans les chofes des differences éternelles & neceffaires, des concordances & des difcordances, des proportions & des difproportions, des convenances & des difconvenances & que tout cela eft entierement fondé fur leur nature même. J'ai fait voir auffi qu'il refulte de ces proportions & de ces convenances inalterables, que la volonté de Dieu fe porte toujours & neceffairement à choifir ce qui contribue le plus au bien commun de l'Univers, & ce qui s'accorde le mieux avec les régles immuables de la Juftice, de l'Equité, de la Bonté & de la Verité; puis-

puisque cet Etre suprême est infiniment au dessus des influences d'aucune puissance externe, & à l'abri de tout sorte d'erreur, ou de tromperie. J'ai prouvé encore que, dans l'ordre, ces mêmes considerations doivent déterminer la volonté de tous les Etres raisonnables subordonnez, & les porter à se conformer dans toutes leurs actions à ces régles éternelles. Il ne me reste donc maintenant autre chose à prouver, sinon que ces mêmes régles de Morale, qui par elles-mêmes & de leur nature sont obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté positive de Dieu, & du commandement exprès qu'il en fait à toutes les Créatures raisonnables: & par conséquent, que quiconque les néglige, ou les transgresse volontairement, non seulement confond, autant qu'en lui est, & renverse les raisons naturelles des choses & leurs proportions, mais foule aussi insolemment aux pieds l'autorité suprême de Dieu. Or c'est ce qui resulte clairement des principes que j'ai déja posez. Car les mêmes raisons, qui nous persuadent que Dieu possede necessairement une sagesse, une justice & une bonté infinie, nous assurent

furent pareillement qu'il ne sauroit aprouver l'iniquité dans les hommes. D'un autre côté, la beauté, l'excellence & l'importance des Loix de la Justice éternelle, que Dieu prend toujours pour la régle constante de ses propres actions, ne nous permettent pas de douter qu'il ne veuille & ne souhaite que toutes les Créatures raisonnables les prennent aussi pour la régle de leur conduite. Parmi les hommes même, on ne voit point de Pere, qui ne souhaite que ses Enfans l'imitent dans les choses, où il croit exceller. A plus forte raison, Dieu, qui est infiniment éloigné d'être sujet aux passions & au changement, comme sont les foibles mortels, & qui s'interesse infiniment plus à la félicité de ses Créatures, que les hommes ne s'interessent au bien de leur postérité, desire-t-il que ses Créatures lui ressemblent dans les perfections, qui sont le fondement de sa félicité immuable. Nous ne pouvons pas l'imiter dans l'exercice de sa puissance souveraine. Nous ne pouvons pas prétendre lui ressembler dans sa connoissance, qui ne s'égare jamais. Nous ne pouvons pas *tonner comme lui de la voix*, Job XL. 4.
ni

ni pénetrer jusques au fond des abimes impénetrables de sa Sagesse. Mais sa sainteté, sa bonté, sa justice, sa droiture & sa verité sont des choses, que nous pouvons connoitre. C'est par ces endroits que nous pouvons l'imiter, & ce n'est même qu'en l'imitant dans la pratique de ces vertus, que nous pouvons prétendre au titre d'Enfans obéissans. Si Dieu par son essence est infiniment pur & saint, (comme la lumiere naturelle nous le decouvre manifestement) il s'ensuit qu'il *a les yeux trop purs pour voir*, & pour aprouver l'impureté de ses Créatures. Il faut donc necessairement qu'il exige d'elles *qu'elles soyent saintes, comme il est saint*, autant que les bornes de leur nature foible & finie le peuvent permettre. S'il est infiniment juste & veritable, comme il n'en faut point douter, il est clair qu'il doit necessairement vouloir que toutes les Créatures raisonnables, qu'il a créées à son image, à qui il a communiqué quelques rayons de ses divines perfections, & qu'il a ornées d'excellentes facultez, qui les mettent en état de distinguer le bien d'avec le mal, l'imitent dans la pratique de ces glorieux

Habac. I. 43.

Attri-

Attributs, en conformant toutes leurs actions aux Loix éternelles & immuables Matth. V. 45.
de la Justice. *Si Dieu est un Etre infiniment bon; s'il fait lever son Soleil sur les bons & sur les méchans, s'il envoye sa pluye sur les justes & sur les injustes; s'il ne se laisse jamais sans témoignage en faisant du* Act. XIV. 17.
bien aux hommes, s'il leur donne du Ciel des pluyes & des saisons fertiles, & s'il remplit leurs cœurs de viande & de joye: il doit necessairement vouloir que tout ce qu'il y a de Créatures raisonnables, contribuent, chacune selon son pouvoir, à se procurer les unes les autres la jouissance de ces precieux effets de la Bonté divine. Enfin, si Dieu est un Etre Matth. XVIII. 24. 28.
dont *les compassions & les misericordes sont infinies*, comme sa lenteur à punir les iniquitez des hommes, & sa promtitude à leur quitter *les dix mille talens*, qu'ils lui doivent, le donnent assez à connoitre; il doit necessairement vouloir qu'ils se fassent grace les uns aux autres *des cent deniers* qu'ils ont à pré- Luc. VI 36.
tendre: qu'ils soyent *misericordieux* envers leurs semblables, *comme leur Pere celeste leur est misericordieux*; & qu'ils Matth. II. 23.
ayent pitié de leurs compagnons de service, comme lui, qui est leur Maitre commun,

a pitié d'eux. C'eſt ainſi, que de degré en degré la Raiſon naturelle conduit les hommes de la connoiſſance des Attributs de Dieu, à la connoiſſance de ſa Volonté. Les mêmes raiſons, les mêmes argumens, qui prouvent les perfections, ou les attributs neceſſaires de Dieu, & qui établiſſent les proportions naturelles & les convenances des choſes, prouvent & établiſſent auſſi en même tems que la veritable *Loi de nature*, ou *la Raiſon des choſes*, eſt pareillement la volonté de Dieu. (*a*) Les plus ſages & les plus habiles d'entre les Payens, dans tous les ſiecles, ont conclu delà avec beaucoup de ſolidité & de raiſon que la partie la plus certaine & la meilleure de la Religion naturelle, celle qu'il importe le plus de cultiver, & où l'on doit le moins craindre de donner à gauche, eſt celle qui nous enſeigne d'imiter les Attributs moraux

(*a*) *Ita principem Legem illam & ultimam mentem eſſe omnia ratione aut cogentis aut vetantis Dei.* Cic. de Leg. Lib. II.

Quæ vis non modo ſenior eſt quàm ætas populorum & civitatum, ſed æqualis illius cœlum atque terras tuentis & regentis Dei. Neque enim eſſe mens Divina ſine ratione poteſt, nec ratio divina non hanc vim in rectis pravisque ſanciendis habere. Ibid.

raux de Dieu, (*a*) en menant une vie pure, juſte, & charitable. Leur culte extérieur en effet n'avoit rien de fixe, rien d'aſſuré. Car ſans une Revelation expreſſe, il eſt abſolument impoſſible de s'aſſurer qu'un acte exterieur de Religion ſoit agréable à Dieu, plutot qu'un autre.

Cette methode, qui, de la conſideration des Attributs de Dieu nous méne à la connoiſſance de ſa Volonté, eſt certainement la plus claire, la meilleure, la plus certaine, la plus univerſelle de celles que la lumiere naturelle nous fournit. Mais nous avons, outre cela, comme je l'ai déja dit, d'autres raiſons collaterales, qui nous ſervent auſſi à prouver & à confirmer la même choſe; & ces raiſons ſont, que tous les devoirs de la Morale, fondez ſur la nature même des choſes, ſont auſſi

(*a*) *Vis Deos propitiare? bonus eſto. Satis illos coluit, qui imitatus eſt.* SEN. Epiſt. XCVI.

Καὶ γὰρ δεινὸν ἂν εἴη, εἰ πρὸς τὰ δῶρα καὶ τὰς θυσίας ἀποβλέπουσιν ἡμῶν οἱ Θεοὶ; ἀλλὰ μὴ πρὸς τὴν ψυχὴν, ἄν τις ὅσιος καὶ δίκαιος ὢν τυγχάνῃ. Πολλῷ γε μᾶλλον, οἶμαι, ἢ πρὸς τὰς πολυτελεῖς ταύτας πομπάς τε καὶ θυσίας. PLATO, in Alcibiade.

Colitur autem, non taurorum opimis corporibus contrucidatis, nec auro argentoque ſuſpenſo, nec in theſauros ſtipe infuſa, ſed pia & recta voluntate. SEN. Epiſt. CXVI.

auſſi des devoirs ſur leſquels Dieu a déclaré poſitivement ſa volonté & qu'il a expreſſement commandez.

2. C'eſt ce que nous pouvons recueillir, en quelque maniere, de la conſideration des Etres, que Dieu a créez. Car en les créant, il a declaré ſuffiſamment que ſon bon plaiſir étoit que ces Etres fuſſent ce qu'ils ſont en effet. Il faut porter le même jugement de ſa Providence, par laquelle il les maintient dans l'état, où ils ſont, d'une maniere miraculeuſe. Et comme c'eſt la volonté de Dieu que tous les agens neceſſaires, ſoumis conſtamment & regulierement aux Loix de leur nature, employent tout ce qu'ils ont de puiſſance naturelle à la conſervation des choſes, dans l'état où Dieu les a mis : il eſt évident qu'il doit neceſſairement vouloir que toutes les Créatures raiſonnables, à qui il a donné un Entendement, une Volonté, un libre Arbitre, (nobles & excellentes Facultez, qui les élevent infiniment au deſſus de tous les autres ouvrages de ſes mains,) employent auſſi ces belles Facultez, dont il les a ornées, à maintenir, autant qu'il leur eſt poſſible, le bel ordre, & l'har-

l'harmonie de l'Univers, (a) & à en bannir la confufion & le défordre. Je fai que la nature des chofes, leurs relations, leurs proportions & leurs difproportions, leurs convenances & leurs difcordances, font éternelles & immuables. Mais ce n'eft que dans la fuppofition, que les chofes exiftent réellement, & qu'elles exiftent de la maniere, dans laquelle nous les voyons à préfent. Or, & la lumiere de l'exiftence, & l'exiftence elle-même font des chofes, qui dépendent entierement de la Volonté arbitraire de Dieu, & de fon bon plaifir. Comme donc, en créant les chofes au commencement, & en leur confervant par les foins continuels de fa Providence, l'Etre, qu'il leur a donné, Dieu donne clairement à connoitre que fa volonté eft qu'elles exiftent, & qu'elles foyent telles qu'elles font, il décla-

(a) *Mens humana non poteft non judicare, effe longe credibilius, quod eadem conftantiffima voluntas, à qua hominibus datum eft effe, pariter mallet ipfos porro effe & valere, hoc eft, confervari & felicitate frui, quam illo deturbari de ftatu, in quo ipfos collocavit.* ——— *Sic fcilicet è voluntate creandi, cognofcitur voluntas confervandi tuendique homines. Ex hac autem innotefcit obligatio, qua tenemur ad inferviendum eidem voluntati nota.* CUMBERL. de Lege Nat, pag. 227.

déclare de même manifestement par même moyen & de la même maniere que tous les devoirs de morale, qui resultent necessairement des relations & des proportions que les choses ont entr'elles, sont de plus conformes à sa volonté, & qu'il les a positivement commandez. Tout homme donc, qui n'agit pas conformement à ces relations & à ces proportions; qui ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû; qui traite inégalement des personnes égales; qui se donne la mort à lui-même, & qui corromt les facultez, que Dieu lui a données, qui en fait un mauvais usage, & qui les applique mal, foule aux pieds les commandemens de Dieu, & transgresse sa volonté positive, dont il peut avoir une connoissance suffisante, par cette voye.

3. Je prouve la même chose par la reflexion suivante. Tout ce qui tend directement & certainement au bien commun & à la felicité de l'Univers, & qui contribue aussi au bien particulier de chacune des parties, dont il est composé, est nécessairement conforme à la volonté de Dieu; (*a*) qui, seul suffisant à

(*a*) *Dubitari non potest, quin Deus, qui ita naturalem rerum*

à ſoi-même, & n'ayant beſoin pour être heureux de l'exiſtence d'aucune des Créatures, n'a pu avoir, en les créant, d'autre motif que de leur faire part de ſa félicité; & qui par conſéquent doit exiger de toutes les Créatures qu'elles travaillent, chacune ſelon ſa puiſſance & ſelon ſes facultez, dans les mêmes vues & pour la même fin. Or le moyen le plus certain & le plus direct de procurer le bien être & la félicité de tous les hommes en général, entant qu'ils vivent en ſocieté, & de chaque homme en particulier, tant pour le corps, que pour l'ame, le meilleur moyen, dis-je, de parvenir à cette fin, c'eſt l'exacte obſervation de tous ces grands devoirs de morale, qui decoulent neceſſairement, comme je l'ai prouvé ciđeſ-

rerum omnium ordinem conſtituit, ut talia ſint actionum humanarum conſequentia erga ipſos auctores; fecitque ut ordinaria hac conſequentia ab ipſis praſciri poſſint, aut ſumma cum probabilitate exſpectari; voluerit hac ab ipſis conſiderari, antequam ad agendum ſe accingerent; atque eos his proviſis velut argumentis in Legum ſanctione contentis determinari. Id. Ibid. pag. 228.

Rector, ſeu Cauſa prima rationalis, cujus voluntate res ita diſponuntur, ut hominibus ſatis evidenter indicetur, actus quosdam illorum eſſe media neceſſaria ad finem ipſis neceſſarium; vult homines ad hos Actus obligari, vel hos actus imperat. Id. pag. 285.

deſſus, de la nature des choſes & de leurs relations, c'eſt-à-dire, la pratique conſtante des régles immuables de la Juſtice, de la Droiture & de la Verité. C'eſt ce qui eſt ſi évident, que les plus grands ennemis de la Religion en général en tombent d'accord. Car en ſuppoſant qu'elle doit ſon origine à des raiſons d'état & à des motifs de Politique, ne ſuppoſent-ils pas qu'elle doit être regardée comme un frein propre à retenir les peuples dans leur devoir, & par conſéquent qu'elle contribue puiſſamment au bien commun du Genre humain? C'eſt une choſe en effet, qui eſt entierement inconteſtable. Car il *(a)* eſt auſſi clair que la felicité commune du Genre humain dépend de la pratique des vertus morales, qu'il eſt clair que certains effets phyſiques ſont produits par de certaines cauſes, ou que certaines veritez Mathematiques ſont des conſéquences naturelles de certains principes. Il eſt même certain que le

(a) Pari ſane ratione (ac in Arithmeticis operationibus) doctrina moralis veritas fundatur in immutabili cohærentia inter felicitatem ſummam quam hominum vires aſſequi valent, & Actus Benevolentiæ univerſalis. Id. pag. 23.

le Monde ne peut être heureux qu'à proportion de l'exactitude avec laquelle on s'applique à la pratique de ces vertus. Je n'en veux point d'autre preuve que la triste description que *Hobbes* lui-même fait des malheurs, ausquels le Genre humain se trouveroit exposé dans cet Etat, qu'il apelle faussement & contre toute raison l'*Etat de nature*, quoiqu'en effet ce soit l'état le plus contre nature, le plus corrompu, & le plus en contradiction avec les facultez naturelles de l'homme, qu'il soit possible d'imaginer. Car puisque la constitution de notre nature est telle, que nous avons un besoin continuel de nous entresecourir les uns les autres, & que sans les secours mutuels, qu'on se donne, il n'y a point de repos, point de bonheur à esperer dans la vie: & puisque nous avons en partage la Raison, la Parole & plusieurs autres Facultez naturelles, que Dieu nous a évidemment données à dessein de nous mettre en état de nous aider les uns les autres, dans toutes les affaires de la vie, de faire regner parmi nous l'amour mutuel, & de travailler à notre commun bonheur: Il est manifeste que la nature

& la volonté de Dieu, qui nous a donné ces facultez, s'accordent à nous enſeigner qu'il eſt de notre devoir de les employer entierement à arriver à cette bonne & grande fin. D'un autre côté, il eſt auſſi très évident que lorſqu'on abuſe de ces facultez, & qu'on les employe à faire du mal, à détruire, à fourber, à frauder, à opprimer, à inſulter, & à tyranniſer le prochain, on péche directement contre le *dictamen* de la Nature, & on transgreſſe la volonté de Dieu. Car il eſt clair que Dieu, perpetuellement attentif à faire du bien à ſes Créatures, & à leur donner ce qui leur eſt le meilleur & le plus expedient, ne peut pas vouloir leur dépravation & leur deſtruction. Il conſerve ſeulement leurs facultez naturelles, qui, quoique bonnes & excellentes en elles-mêmes, ſont pourtant ſujettes à être employées à de mauvais uſages; & cette conſervation de ces facultez, dont on abuſe, renferme neceſſairement la permiſſion du mal, fait en conſequence de cet abus.

Le peché donc eſt une preference authentique, que des Créatures fragiles, finies, & faillibles, donnent à leur pro-

propre volonté, ſur la raiſon éternelle des choſes, ſur les plus ſaines lumieres de leur eſprit, ſur le bien commun du Genre humain, & ſur leur interêt propre. Il y a plus. Par le peché elles s'élevent contre Dieu lui-même. Elles mettent leur propre volonté en parallele avec la volonté du Maitre ſouverain de l'Univers & du Créateur de toutes choſes, celui de qui elles tiennent l'Etre, & toutes les facultez, dont elles ſont revêtues. Elles mettent oppoſition à la volonté du Conſervateur, & du Gouverneur ſuprême de l'Univers, de la bonté duquel elles dependent abſolument dans tous les momens par raport à la conſervation de leur vie & à la continuation de leur exiſtence. Elles foulent aux pieds la volonté de leur bienfaiƈteur, à la bonté duquel elles ſont redevables de tous les biens, dont elles jouiſſent aƈtuellement, & de toutes les douces eſperances, que la penſée de l'avenir leur inſpire. C'eſt ce qui aggrave le crime de ceux qui péchent contre les devoirs de la Morale. C'eſt la plus inſigne de toutes les extravagances, accompagnée d'une deſo-
béiſ-

beissance obstinée, & d'une affreuse ingratitude.

Chapitre VI.

III. Prop. *Qu'encore que toutes les Créatures raisonnables soyent dans une obligation indispensable d'observer les devoirs éternels de la Morale, antecedemment à aucune vue de récompense ou de punition, c'est une nécessité pourtant qu'il y ait des récompenses & des peines annexées à l'observation, ou à l'inobservation de ces devoirs. Car les mêmes raisons, qui prouvent que Dieu est necessairement juste & bon, & que sa volonté immuable, suivant laquelle il faut que tous les Etres se gouvernent, est toujours conforme aux régles de la Justice, de l'Equité, & de la Bonté, ces mêmes raisons, dis-je, prouvent aussi qu'il ne peut s'empêcher d'aprouver la conduite des Créatures qui l'imitent, & qui lui obéissent en se conformant à ces régles, & qu'il doit au contraire desaprouver celles qui s'en éloignent. D'où il s'ensuit qu'il doit, de maniere ou d'autre,*

tre, en agir fort differemment avec elles à proportion de leur obéïssance, ou de leur désobéïssance, & manifester son pouvoir absolu & son autorité suprême, en maintenant la majesté des Loix divines, & en punissant ceux qui les transgressent, d'une maniere qui réponde à sa qualité de juste Gouverneur, & d'Arbitre souverain de l'Univers.

CETTE troisiéme Proposition est aussi en un sens évidente par elle-même.

Car premierement si Dieu, (comme il a été demontré ci-dessus) est un Etre infiniment bon, juste & saint; & si les mêmes raisons qui prouvent qu'il posséde necessairement ces perfections, prouvent de plus qu'il doit positivement vouloir que les Créatures raisonnables se gouvernent selon les régles de la Justice, de la Bonté, de la Verité, & de la Sainteté: si, dis-je, tout cela est vrai, comme il n'en faut point douter, les mêmes argumens qui ont servi à le prouver, montrent aussi que cet Etre souverain doit necessairement aimer les Créatures qui l'imitent en se conformant à ces régles, qu'il doit leur don-

donner des marques de son approbation, & qu'il doit au contraire desaprouver celles qui tiennent une conduite opposée. Or s'il en est ainsi, il est évident qu'étant revêtu d'une puissance absolue & d'une autorité devant laquelle tout plie, entant qu'il est le Maitre souverain & le directeur de tout ce qui existe, il faut que d'une ou d'autre maniere il declare & fasse connoitre l'aprobation qu'il donne aux unes, & le desaveu qu'il fait des autres. Et pour le faire avec fruit, il faut qu'il y ait des récompenses attachées à l'observation de ces régles, & des peines infligées à ceux qui les violent. Or si les personnes vertueuses ne recevoient jamais la récompense de leur vertu, & si le vice demeuroit toujours impuni, Dieu ne donneroit aucune marque à laquelle on pût reconnoitre qu'il aprouve la Vertu, & qu'il desaprouve le Vice. S'il ne donnoit aucune marque sensible de la difference qu'il met entre le Vice & la Vertu, on ne pourroit point être assuré que la Vertu lui fût réellement agréable, ni que le Vice lui fût odieux. D'où il s'ensuivroit qu'on n'auroit aucune raison valable de croire qu'il

ait

ait commmandé l'une & défendu l'autre. Or cela étant une fois ſuppoſé, il ne faudra plus parler de ſes Attributs moraux, dont il ne reſtera plus aucune preuve certaine. Mais toutes ces chochoſes étant viſiblement abſurdes, comme on l'a démontré ci-deſſus, il eſt clair qu'il doit neceſſairement y avoir des récompenſes & des peines annexées à l'obſervation, ou à l'inobſervation des devoirs éternels de la Morale.

2. Ma ſeconde preuve de la certitude des récompenſes & des peines en général, c'eſt que ces récompenſes & ces peines ſont neceſſaires pour le maintien de la gloire de Dieu, de la Majeſté de ſes Loix, & de l'honneur de ſon Gouvernement. Voici comment je le prouve. Il eſt évident que les motifs les plus puiſſans de devoir & de reconnoiſſance nous obligent à rendre à Dieu, qui nous a donné l'être, & avec l'être les facultez & les biens, dont nous jouiſſons, tout l'honneur, dont nous ſommes capables. Il eſt évident auſſi que Dieu étant ſouverainement heureux par lui-même, & toutes les Créatures dans une entiere inca-

incapacité de contribuer le moins du monde à l'accroissement de sa felicité, le seul moyen de l'honorer consiste dans le respect qu'on a pour ses Loix, & que le respect qu'on a pour ses Loix se manifeste par l'observation qu'on en fait. Or Dieu accepte l'honneur fait à ses Loix, comme un honneur, qu'on lui rend immédiatement à lui-même. Et quoique nous soyons dans une obligation absolue de l'honorer de cette maniere, independamment de l'espoir de la récompense, il est clair pourtant que la sagesse & la bonté infinie du Maitre souverain de l'Univers l'engagent *à honorer ceux qui l'honorent*, c'est-à-dire, à leur donner des marques éclatantes de sa faveur. D'un autre côté il est évident qu'encore que la gloire & la félicité de Dieu ne puissent recevoir aucune atteinte par les actions des Créatures foibles & finies, comme nous sommes, le mepris pourtant que nous avons pour ses Loix, retombe sur Dieu lui-même, puisqu'en les meprisant nous foulons aux pieds, autant qu'en nous est, son autorité sacrée. Les mêmes raisons donc qui nous persuadent que nous devons respecter les Loix de Dieu,

1 Sam. II. 30.

nous

nous montrent aussi qu'il doit se ressentir du mépris qu'on a pour elles, & punir ceux qui les transgressent. Car tout Législateur, qui a droit de faire des Loix, & d'exiger qu'on les observe, ne doit pas souffrir qu'on les méprise, & qu'on les transgresse, sans donner à ceux qui ont l'audace de le faire des marques de son ressentiment. La Majesté des Loix, la dignité de son caractere, le soin qu'il doit avoir de soutenir son autorité, & le bien du gouvernement le demandent ainsi. Or il n'y a que deux voyes, pour reparer l'outrage fait à la Loi, & à la Majesté du Législateur par la commission volontaire du peché. La repentance, & la reformation du pécheur, ou bien sa punition & sa ruine. Desorte que Dieu, pour vanger l'outrage fait à ses Loix & à son gouvernement, se trouve necessairement obligé de punir les pécheurs impénitens, qui ont la présomption de violer ses commandemens. Si donc Dieu ne mettoit aucune difference entre ceux qui observent ses Loix, & ceux qui ne les observent point, s'il ne récompensoit pas les uns, & ne punissoit pas les autres, il laisseroit l'in-

fracteur au même état que l'obſervateur, & la Majeſté de ſes Loix ſeroit mépriſée & foulée aux pieds impunément. On ſeroit en droit de conclurre que ces Loix, que Dieu laiſſeroit ainſi violer impunément, ne ſont pas effectivement des Loix divines, & qu'il ne s'y intereſſe pas, autant qu'on s'imagine. Ce qui ne va pas à moins qu'à nier les Attributs moraux de la Divinité. Mais j'ai fait voir cideſſus qu'on ne ſauroit nier ces Attributs moraux, ſans tomber dans la derniere de toutes les abſurditez. La certitude des peines, & des récompenſes en général, eſt donc une choſe qui ne ſouffre aucune difficulté.

Chapitre VII.

IV. Prop. *Qu'originairement la nature des choſes & la conſtitution de l'Univers ſont telles, que l'obſervation des régles éternelles de la Bonté & de la Juſtice tend par une conſéquence directe & naturelle à rendre toutes les Créatures heureuſes, & l'inobſervation de ces régles au contraire à les ren-*

rendre malheureuses, par où, la difference entre les fruits de la Vertu & du Vice, si raisonnable en elle-même, & si necessaire à la justification de la gloire de Dieu, est établie & mise hors de toute contestation. Mais que le Genre *humain se trouve maintenant dans un état, où l'ordre naturel des choses de ce monde est manifestement renversé; la Vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilege de rendre les hommes heureux, ce qui vient d'une corruption grande & générale, dont l'origine nous seroit à peine connue sans le secours de la Revelation. Qu'ainsi il est absolument impossible de concevoir que Dieu n'ait eu, en créant des Etres raisonnables, tels que sont les hommes, & les plaçant sur la Terre, d'autre fin que de conserver éternellement une succession d'Etres d'aussi courte durée, dans ce triste état de corruption, de confusion & de désordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le Monde; où les régles éternelles du bien & du mal sont si mal observées, & où la gloire de Dieu, & la Majesté de ses Loix sont la plupart du tems foulées aux pieds, puisque les gens de bien n'y reçoivent*

 pas

pas la récompense qui leur est due, ni les scelerats la punition, qu'ils meritent. Ce qui doit faire conclurre qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut necessairement qu'un jour les choses changent entierement de face, & qu'il y ait un état avenir, où les punitions & les recompenses soyent distribuées, à qui elles sont dues; un état d'où tous les désordres & toutes les inégalitez soyent bannies, & où tout le Systême de la Providence, qui nous paroit maintenant si confus & si inexplicable, à cause que nous n'en connoissons qu'une petite partie, soit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une sagesse infinie, d'une justice & d'une bonté souveraine.

1. Cette Proposition a plusieurs branches. La premiere, qu'originairement la nature des choses & la constitution de l'Univers sont telles, que l'observation des régles éternelles de la Pieté, de la Justice, de l'Equité, de la Bonté & de la Temperance, tend par une conséquence direc-

directe & naturelle à rendre toutes les Créatures heureuses, & l'inobservation de ces régles au contraire à les rendre malheureuses; ce qui met une difference juste & convenable entre les fruits respectifs de la Vertu & du Vice. Cette premiere partie de ma Proposition est en géneral très évidente. En effet pratiquer la Vertu universelle, c'est pratiquer ce qui contribue le plus au bien de l'Univers entier; & ce qui fait le bien de l'Univers, doit naturellement & par une conséquence necessaire procurer l'avantage de chaque partie individuelle du Monde créé. Pour descendre à quelque chose de plus particulier, je dis qu'il est clair que les meilleurs moyens d'acquerir cette paix de l'ame & ce contentement d'esprit qui entrent necessairement dans la composition de la veritable félicité, sont ceux-ci. La contemplation fréquente & habituelle des infinies perfections de l'Etre souverain, (qui a créé le Monde par sa Toute-puissance, qui le gouverne par sa Sagesse infinie, & qui est perpetuellement occupé à faire du bien à ses Créatures,) contemplation qui doit faire de si vives

impreſſions ſur nos cœurs & ſur nos eſprits, qu'elle les rempliſſe de ſentimens d'adoration & d'amour. Le bon emploi de toutes nos puiſſances & de toutes nos facultez pour les fins & pour les vues ſeules, auſquelles la Nature les conduit originairement. Et la ſujettion de nos appetits & de nos paſſions à l'empire de la droite Raiſon. Qui peut douter en effet que la Temperance, qui nous enſeigne à jouir avec modération des biens de ce Monde, & des plaiſirs de la vie, ſans franchir les bornes que la droite Raiſon & la ſimple Nature preſcrivent, ne ſoit le moyen le plus direct & le plus certain pour entretenir la force & la ſanté du corps? Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus propre à entretenir la paix & l'ordre dans le Monde, & à procurer le bien public, & la félicité commune du Genre humain, que la pratique de la Juſtice & de la bienveillance univerſelle? Il n'y a point de mouvement phyſique, point d'operation Geométrique, qui produiſe plus naturellement ſon effet, comme je l'ai déja dit cideſſus. Si donc tous les hommes étoient véritablement vertueux, s'ils ſe faiſoient

une

une étude d'obſerver les régles de l'Equité, s'ils avoient ſoin en un mot de prévenir par une conduite ſage les miſeres & les calamitez, qui naiſſent ordinairement du nombre infini de vices & de folies dans leſquelles ils ſont ſujets à tomber, cette grande vérité, dont je parle, deviendroit inconteſtable. L'évenement la verifieroit hautement, & les hommes connoitroient par expérience que la pratique de la Vertu eſt le moyen le plus propre à faire le bonheur du Monde. Qu'y a-t-il, au contraire, qui rempliſſe plus l'ame de trouble, de chagrin & de confuſion, que le mépris de Dieu, la négligence des devoirs, qui naiſſent des relations, que nous avons avec lui, le mauvais uſage des puiſſances & des facultez de nos ames, nos convoitiſes déréglées, & nos paſſions violentes & effrénées? Qu'y a-t-il, qui altere plus efficacement la ſanté du corps, & qui l'expoſe à plus de douleurs & d'infirmitez, que l'intemperance? Qu'y a-t-il enfin, qui ſoit plus fatal à la Societé, & qui la rempliſſe plus de calamitez & de miſeres, que l'injuſtice, la fraude, la violence, l'oppreſſion, les guerres, les

 déſo-

défolations, les meurtres, la rapine & la cruauté? Il paroit donc que la conftitution originale des chofes, & leur ordre naturel, tend évidemment à diftinguer en géneral la Vertu du Vice, en mettant de la difference entre les effets de l'une & de l'autre.

2. Je dis en fecond lieu qu'encore que la conftitution originale des chofes foit telle, que dans l'ordre naturel il y a des récompenfes annexées à la Vertu, & des peines attachées au Vice; l'expérience cependant nous fait voir que le Genre humain fe trouve maintenant dans un état, où cet ordre naturel des chofes de ce Monde eft évidemment renverfé, la vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilege de rendre les hommes heureux, à proportion de l'exactitude avec laquelle ils s'appliquent à l'obferver, & le Vice ne recevant pas toujours la jufte punition, qu'il mérite. Car il arrive fouvent que les méchans, à la faveur de leur ftupidité, de leur inattention, & de leur attache aux plaifirs fenfuels, dans lefquels ils fe veautrent, trouvent le moyen d'impofer filence aux reproches de leur confcience. Ils ne fentent que très foi-

foiblement la confuſion & les remords, qui devroient être les fruits naturels de leur conduite vicieuſe. Ils ſurmontent ſouvent par la bonté de leur temperament, & par leur conſtitution vigoureuſe les maladies, qui devroient être les ſuites naturelles de leur intemperance & de leurs debauches. Ils poſſedent quelquefois, malgré leurs dereglemens, une ſanté auſſi ferme, que ceux qui vivent d'une maniere ſobre & reguliere. Et quoique l'injuſtice, la fraude, la violence & la cruauté trainent toujours après elles, generalement parlant, mille conſéquences triſtes & fatales, il arrive pourtant aſſez ſouvent que toutes ces calamitez ne tombent pas préciſement ſur ceux qui ont la plus grande part à ces crimes; elles tombent aſſez ordinairement ſur ceux, qui en ſont les moins coupables. D'un autre côté, la Vertu, la Pieté, la Temperance, la Sobrieté, la Fidelité, l'Honneur & la Charité, reçoivent rarement parmi les hommes la récompenſe, qui leur eſt due. Elles ſont, à la verité, les vrayes ſources de la felicité; elles procurent perſonnellement à ceux qui les pratiquent, la

paix de l'ame, le contentement d'esprit, & plusieurs autres grands avantages, tant pour le corps, que pour l'ame: Mais l'experience nous montre que les fruits, que le public retire de la pratique des vertus, qui ont la Societé en géneral pour objet, ne sont pas fort considerables. Les vices de la plus grande partie du Genre humain l'emportent tellement sur la Raison & sur la Nature, qu'il n'est pas rare d'y trouver la Vertu opprimée. Les plus gens de bien sont si éloignez de jouir des avantages, que leur vertu devroit leur procurer naturellement & dans l'ordre, que cette vertu même leur attire souvent les plus grandes calamitez temporelles. C'est une chose qui n'est que trop connue, que les gens de bien gemissent très souvent sous le poids des afflictions & de la pauvreté ; qu'ils sont livrez en proye à l'ambition & à l'avarice des méchans ; & que leur bonté elle-même les expose quelquefois aux plus cruelles & aux plus injustes persecutions. Dans toutes ces occasions, la Providence ne paroit presque point s'interesser à la protection des personnes justes. Et non seu-

ſeulement cela, mais il arrive auſſi très ſouvent que dans les châtimens, où la main de Dieu ſe manifeſte d'une maniere plus ſenſible, les juſtes ſont frapez avec les coupables, & que, mêlez enſemble dans le train des affaires du Monde, ils ſont enveloppez auſſi dans les mêmes calamitez.

Or puiſque l'évenement juſtifie d'une maniere ſi authentique qu'il n'y a point dans ce Monde de dinſtinction ſuffiſante entre la Vertu & le Vice, point de récompenſe certaine attachée à la Vertu, à proportion de ſon excellence, ni de peine infligée au Vice, qui réponde à ſon atrocité: & puiſqu'il eſt certain & indubitable, que s'il y a un Dieu, ſi ce Dieu eſt un Etre infiniment bon & infiniment juſte, s'il fait attention à la conduite de chaque Créature, (*a*) s'il aprouve ceux qui font ſa volonté & qui imitent ſa nature, s'il desaprouve au contraire ceux qui prennent une route toute oppoſée: puis, dis-je, qu'il eſt certain que, ſi tou-

(*a*) Εἰ δὲ μὴ λανθάνετον τοὺς Θεοὺς, ὁ μὲν δίκαιος Θεοφιλὴς ἂν εἴη, ὁ δὲ ἄδικος Θεομισής. ——— Τῷ δὲ Θεοφιλεῖ, ὅσα γε ὑπὸ Θεῶν γίγνεται, πάντα γίγνεται ὡς οἷόντε ἄριστα. PLAT. de Republ. lib. X.

toutes ces choſes ſont vrayes, il faut neceſſairement que cet Etre ſuprême, pour maintenir l'honneur de ſes Loix & de ſon gouvernement, donne enfin quelque jour des marques éclatantes de ſon approbation, ou de ſon desaveu, & qu'il manifeſte l'extrême difference qu'il met entre ceux qui obéiſſent à ſes Loix, & ceux qui les foulent inſolemment aux pieds: qui eſt ce qui ne voit qu'il faut en venir, malgré qu'on en ait, à l'une, ou à l'autre de ces concluſions? Il faudra dire, ou que toutes les idées, que nous nous faiſons de Dieu, ſont fauſſes; qu'il n'y a point de Providence; que Dieu ne voit point ce que font les Créatures; que s'il le voit, il ne s'en met aucunement en peine, ce qui porte des coups mortels à ſes Attributs moraux, & ruine ſon exiſtence même. Ou, il faudra conclure que de toute néceſſité il doit y avoir après cette vie un état, où les recompenſes & les peines ſeront diſtribuées à chacun ſelon ſes œuvres, & où toutes les difficultez, qu'on fait maintenant ſur la Providence, ſeront pleinement éclaircies, par une diſpenſation de la Juſtice, qui ſera égale & impartiale. Or j'ai déja prouvé diſtincte-

tement & en détail qu'il y a un Dieu & une Providence. J'ai fait voir que Dieu eſt un Etre revêtu de toutes les perfections morales, & qu'il exige de toutes les Créatures raiſonnables qu'elles conforment toutes leurs actions aux régles de la Juſtice. C'eſt donc une choſe directement démontrée, qu'il doit y avoir un état avenir de peines & de récompenſes. *Que ton cœur ne porte point envie aux pécheurs*, dit le Sage; *mais adonne toi à la crainte de l'Eternel tout le jour. Car pour certain il y aura bonne iſſue, & ton attente ne ſera point fruſtrée.* Prov. XXIII. 17, & 18.

Cet argument eſt un argument commun, à la verité, mais tout commun qu'il eſt, il ne laiſſe pas d'être très concluant, & les Libertins ne ſauroient y répondre. De ſorte que, tout homme qui nie les récompenſes & les peines de la vie avenir, tombe neceſſairement de conſéquence en conſéquence dans le pur Athéiſme. La ſeule opinion mitoyenne qu'on puiſſe oppoſer à ce que je viens de dire, c'eſt l'opinion des Stoïciens, qui ſoutenoient que la Vertu étoit ſeule ſuffiſante à elle-même, qu'elle faiſoit ſon propre bon-

bonheur, & qu'elle portoit avec elle sa récompense dans tous les cas, sans en excepter ceux, où les hommes se trouvoient exposez pour l'amour d'elle aux plus grandes calamitez. Ces Philosophes, qui n'avoient point de certitude d'une vie avenir (quoiqu'ils la missent au rang des choses fort probables,) & qui ne vouloient pourtant pas abandonner la cause de la Vertu, ne pouvoient la défendre, qu'en soutenant qu'elle étoit absolument suffisante par elle-même à faire le bonheur de ceux qui la pratiquoient. Ils auroient dû raisonner tout autrement qu'ils ne faisoient. Ils auroient dû conclurre que, puisque la Vertu n'est pas suffisante à elle-même, & que, malgré son insuffisance, elle est digne d'être recherchée avec empressement, elle doit être certainement récompensée dans une autre vie. Il n'y a personne qui ne doive convenir que la Vertu a une beauté intérieure, qui la rend aimable par elle-même, indépendamment d'aucune récompense. Mais, supposé qu'un homme souffre la mort pour l'amour de la Vertu, s'il n'a d'autre bonheur à attendre, que celui que lui procure le contentement in-

interieur, qui nait du ſentiment qu'il a fait courageuſement ſon devoir, & qu'il s'eſt inviolablement attaché aux régles de la Juſtice; & s'il n'y a point d'heureux avenir, où il recueille le fruit de ſa perſévérance dans le bien, peut-on dire qu'il ſoit plus heureux en effet, que celui qui meurt martyr d'une fauſſe opinion, qu'il a entrepris de ſoutenir par caprice & par entêtement? Il faudra dire au contraire, ſuppoſé que la Vertu n'ait aucune récompenſe à attendre dans l'avenir, que Dieu lui a donné des charmes ſi grands, & qu'elle ſe captive ſi neceſſairement l'eſprit & le cœur de l'homme, que l'homme ne peut s'empêcher de ſe déclarer pour elle, & qu'avec tout cela il l'a laiſſée deſtituée de motifs ſuffiſans, pour porter les hommes à ſoutenir rigoureuſement ſon parti. J'avoue que quelques-uns des anciens Philoſophes ont dit de très belles choſes ſur ce ſujet, & qu'il y a eu quelques Heros, (parmi leſquels Regulus tient un rang conſidérable) qui ont donné des exemples de vertu tout-à-fait extraordinaires. Mais il eſt très clair auſſi, comme je l'ai déja inſinué, que ſi vous ôtez l'eſ-

poir

poir de la récompenſe, vous ôtez à la Vertu ce qui porte les hommes en général le plus efficacement à la pratiquer. Car il n'eſt pas poſſible ni même raiſonnable que les hommes renoncent à la vie pour prendre le parti de la Vertu, ſi l'attachement qu'ils ont pour elle ne leur doit jamais procurer aucun (*a*) avantage. On ne ſauroit diſconvenir que la Vertu élevée ſur ſon trône, & jouiſſant ſans aucun empêchement de tous les biens, qui en ſont l'appanage, ne ſoit le ſouverain bien; puiſqu'alors elle renferme la jouiſſance de Dieu lui-même, dont elle eſt l'imitation. Mais de la maniere dont les choſes vont dans le Monde, & vû l'état, où nous le voyons aujourdhui, (*b*) il eſt clair que la pratique de la Vertu n'eſt

(*a*) *Οὐκ οἶδα ὅπως μακαρίους ὑπολάβω, τοὺς μηθὲν ἀπολαύσαντας τῆς ἀρετῆς ἀγαθόν. δι' αὐτὴν ἢ ταύτην ἀπολομένους.* DIONYS. HALICARN.

(*b*) *Porro ipſa virtus, cum ſibi bonorum culmen vendicet humanorum, quid hic agit niſi perpetua bella cum vitiis; nec exterioribus, ſed interioribus; nec alienis, ſed plane noſtris & propriis? —— Abſit ergo, ut quandiu in hoc bello inteſtino ſumus, jam nos beatitudinem, ad quam vincendo volumus pervenire, adeptos eſſe credamus.* AUGUST. de Civit. Dei. lib. XIX. cap. IV.

Non enim virtus ipſa eſt ſummum bonum, ſed effectrix & mater eſt ſummi boni; quoniam pervenire ad illud, ſine virtute non poteſt. LACTANT. lib. III.

n'eſt pas elle-même le ſouverain bien, mais ſeulement le chemin, qui y méne. Il en eſt comme d'un homme qui court dans la carriere; ſa courſe n'eſt pas le prix, qu'il ſe propoſe, elle n'eſt que le moyen, dont il ſe ſert pour y parvenir.

Il eſt donc abſolument impoſſible que Dieu, qui eſt un Etre infini, ſage, juſte & bon, n'ait eu d'autre vue & ne ſoit propoſé d'autre fin, lorſqu'il a créé des Etres, douez de Raiſon, tels que ſont les hommes, qu'il les a revêtus de Facultez ſi nobles & ſi excellentes, & leur a donné la connoiſſance de la diſtinction éternelle & immuable entre le bien & le mal, il eſt, dis-je, impoſſible qu'en tout cela Dieu ne ſe ſoit propoſé d'autre fin, que de conſerver éternellement une ſucceſſion d'êtres d'auſſi courte durée, dans le triſte état de corruption & de deſordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le Monde, où les régles éternelles du bien & du mal ſont ſi mal obſervées; où les differences neceſſaires des choſes ne produiſent preſque aucun effet ſenſible; où la Vertu & le Vice ne ſont pas ſuffiſamment diſtinguez par leurs fruits reſ-

pectifs; & où la gloire de Dieu & la Majesté de ses Loix sont la plupart du tems foulées aux pieds, les gens de bien n'y recevant pas la récompense, qui leur est due, ni les scelerats, la punition qu'ils meritent. Nous pouvons donc conclurre, avec la même certitude, qui se rencontre dans la démonstration, que nous avons donnée ci-dessus des Attributs moraux de la Divinité, qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut necessairement qu'un jour les choses changent entierement de face, & que les mêmes personnes, qui existent aujourd'hui existent aussi dans un état avenir, où les peines & les récompenses soyent dispensées à chacun à proportion de la conduite qu'il a tenue; où tous les desordres du monde présent soyent reparés; d'où toute partialité soit bannie, & où les voyes de la Providence, qui nous paroissent maintenant si embrouillées & si inexplicables, à cause que nous n'en connoissons qu'une très petite partie, soyent mises enfin dans une pleine évidence, & nous paroissent dignes d'un Etre infiniment Bon, Juste, & Sage.

Sans

Sans cette verité, tout le reste devient entierement inutile; & si vous ôtez les peines & les récompenses d'un état avenir, vous anéantissez la Justice, la Bonté, l'Ordre, la Raison, & il ne restera pas un seul principe dans le Monde, qui puisse servir de fondement à un argument dans les matieres de Morale. (*a*) Mais quand bien même il nous faudroit mettre à quartier les raisons prises de la considération des Attributs moraux de la Divinité, pour ne faire attention qu'à ses Perfections naturelles, la verité, dont je parle, ne laisseroit pas d'être évidente. Pour en être convaincu il n'y a qu'à faire attention à la Connoissance & à la Sagesse du Créateur, qui éclatent d'une maniere si sensible dans la structure de l'Univers. Car à qui persuadera-t-on que Dieu ait créé des Etres aussi excellens que les hommes, qu'il leur ait donné des Facultez si eminentes, & qu'il les ait placez sur le Globe terrestre avec des marques de distinction si éclatantes, qu'il faudroit être aveugle pour ne

(*a*) *Ita fit ut si ab illa rerum summa, quam superius comprehendimus, aberraveris; omnis ratio intereat, & ad nihilum omnia revertantur.* LACTANT. lib. VII.

ne pas voir que cette partie inférieure de la Création, à tout le moins, eſt faite pour eux, & ſe rapporte à leur uſage, à qui eſt-ce, dis-je, que l'on perſuadera que tout cela ait été fait ſans autre deſſein, (*a*) que de perpetuer à l'infini, des Etres d'une durée auſſi courte, condamnez à paſſer le peu d'années, qui compoſent leur vie, dans un affreux deſordre & une confuſion étrange, & à tomber enſuite pour jamais dans le néant? Dans cette ſuppoſition, que peut-on imaginer (*b*) de plus vain que la fabrique du Monde? Quoi de plus abſurde & de plus contraire aux régles de la Sageſſe, que la Création du Genre humain? Ajoutez aux preuves, que fourniſſent les perfections naturelles de la Divinité, celles que nous avons tirées de ſes Attributs moraux, & vous aurez une démonſ-

(*a*) *Non enim temere, nec fortuito ſati & creati ſumus, ſed profecto fuit quadam vis, quæ Generi humano conſuleret nec id gigneret aut aleret, quod cum exantlaviſſet omnes labores, tum incideret in mortis malum ſempiternum* CIC. Tuſc. Quæſt. lib. 1.

(*b*) *Si ſine cauſa gignimur; ſi in hominibus procreandis providentia nulla verſatur; ſi caſu nobismet ipſis, ac voluptatis noſtræ gratia naſcimur; ſi nihil poſt mortem ſumus: quid poteſt eſſe tam ſupervacuum, tam inane, tam vanum, quàm humana res eſt, quàm mundus ipſe?* LACTANT. lib. VII.

monſtration complette de cet état avenir, dont je parle.

Mais, dira-t-on, n'eſt-il pas bien étonnant de voir que dans le Monde materiel, inanimé & irraiſonnable, tout prêche hautement la ſageſſe du Créateur? Que chaque Créature fourniſſe un ſi grand nombre de preuves, ſi aiſées, ſi claires & ſi inconteſtables, qui ſont voir à l'œil que le Monde eſt la production d'un Ouvrier infiniment habile? Que, depuis la plus brillante des Etoiles du Firmament, juſqu'à la plus vile de toutes les plantes, qui ſont ſur la Terre, tout ſoit ſi meſuré, ſi exactement proportionné, & ſi artiſtement agencé, que l'homme avec tout ſon eſprit & toute ſa penétration, n'a jamais pu, je ne dis pas, rien faire de pareil, mais en pénétrer même & en comprendre tout l'artifice? Et que cependant le Monde moral & raiſonnable, ſi je puis l'appeller ainſi, pour l'amour duquel tout le reſte a été fait, & pour l'uſage duquel uniquement Dieu le conſerve encore, ne nous ait pas donné, depuis tant de ſiécles, des preuves de la Sageſſe, de la Bonté, de la Juſtice & de la Providence de Dieu,

assez claires, pour convaincre tout le Genre humain, qu'il veille sur les affaires du Monde, qu'il les connoit & qu'il les dirige ? Je conviens qu'il y a là dedans en effet je ne sai quoi, qui du premier abord paroit très surprenant & très extraordinaire. Mais quand on examine la chose de plus près, & qu'on l'envisage attentivement, la surprise cesse, & l'on voit sans peine qu'il n'y a point là de si grands sujets d'étonnement, qu'on s'imagine. Car, comme dans une grande machine, qu'un Machiniste consommé dans son Art a inventée, qu'il a travaillée, ajustée & polie avec tout le soin & toute l'adresse imaginable, à dessein de la faire servir à l'exécution de quelque entreprise profonde & difficile, comme, dis-je, un homme du métier qui n'examineroit que deux ou trois roues de cette Machine, ne laisseroit pas de remarquer dans ces parties separées du reste, l'habileté & la pénetration admirable de l'Ouvrier; encore qu'il lui fût impossible de découvrir la fin, pour laquelle elle a été inventée, & l'usage qu'on en veut faire, à moins de la voir démontée, & d'en étudier tous

tous les resſorts en particulier, à meſure qu'on les ajuſte enſemble. Ainſi, quoique la ſageſſe du Créateur ſe manifeſte d'une maniere aſſez ſenſible dans chaque partie du Monde naturel, priſe à part, je conçois cependant qu'il peut fort bien arriver que dans le Gouvernement du *Monde moral*, qui a une connexion neceſſaire avec le Syſtême entier de la Providence, ſa Sageſſe, ſa Bonté, & ſa Juſtice ne puiſſent être, ni clairement apperçues, ni parfaitement compriſes, par des Créatures d'une intelligence bornée, juſqu'à ce qu'elles ſoyent arrivées au periode marqué pour l'accompliſſement de quelque grande revolution. Or ſi celles-la ne les peuvent comprendre, que ſera-ce des Créatures, qui, outre qu'elles ſont finies, ſont de plus foibles, fragiles & de courte durée? Nous avons toutes les raiſons du monde de penſer & de croire qu'on verra un jour à l'égard du monde moral, ce qu'on a vu dans le Monde naturel; & que, comme les grandes decouvertes en Aſtronomie & en Philoſophie naturelle, dont nous ſommes redevables au travail aſſidu & à la pe-

netration des Obſervateurs modernes, ont porté la Puiſſance & la Sageſſe du Createur à un dégré ſurprenant d'evidence, auquel les Savans des ſiecles précedens ne ſe ſeroient ſeulement pas imaginez qu'il fût poſſible d'arriver; de même, lorſqu'on en ſera venu à l'epoque de la concluſion de l'état préſent des choſes, & au developpement du Syſteme entier de la Providence, les hommes ſeront remplis d'admiration à la vue des preuves éclatantes de Bonté & de Juſtice, qui ſe preſenteront à eux dans l'enchainement & dans toute la ſuite des voyes de Dieu dans le gouvernement du Monde moral.

CHAPITRE VIII.

De l'Immortalité de l'ame & de quelques autres Argumens, qui prouvent auſſi la certitude d'un état futur de peines & de récompenſes.

L'ARGUMENT dont je me ſuis ſervi dans le Chapitre précédent, pour établir la certitude des peines & des récompenſes d'une vie avenir, eſt cer-

certainement le plus considérable & le plus fort de ceux que les lumieres nanaturelles sont capables de nous fournir. Mais ce n'est pas le seul. Il y en a d'autres encore, qui ne contribuent pas peu à persuader fortement la Raison humaine de cette importante verité.

Premierement, quand on mettroit à part les preuves de l'immortalité de l'ame, prises des Attributs de Dieu; quand on ne feroit aucune attention aux argumens, que nous fournissent là-dessus, & le Systême géneral du Monde, & l'Ordre universel, la constitution, la connexion, & la dépendance des choses; je pose en fait que la considération de la nature de l'ame elle-même, nous donne tout lieu de croire qu'elle est immortelle. Aussi voyons nous que cette verité a été communément reçue dans tous les siécles, & dans tous les pays du Monde. (*a*) Les Savans & les Ignorans, les Peuples les plus civilisez & les plus Barbares, se sont tous accordez à la croire.

(*a*) *Et primum quidem omni Antiquitate, &c.* Cic. Tusculan. Quæst. lib. I.

re. C'eſt une Tradition ſi ancienne & ſi univerſelle, qu'il n'eſt pas concevable qu'elle doive ſon origine, ni au hazard, ni aux vaines imaginations de l'homme, ni à aucune autre cauſe, qu'à l'Auteur même de la Nature. Dans tous les lieux, où la Philoſophie a été cultivée, les plus habiles & les plus éclairez ont généralement fait profeſſion de croire que l'immortalité de l'ame peut être démontrée par la conſidération de ſa nature & de ſes opérations. En effet, j'ai démontré clairement dans mon premier (*b*) Diſcours, qu'aucune des qualitez connues de la Matiere, de quelque maniere qu'on l'arrange, qu'on la diviſe, & qu'on la compoſe, ne ſauroit produire le ſentiment, la penſée & le raiſonnement. D'un autre côté, tous les Philoſophes conviennent que la Matiere eſt compoſée de parties innombrables, diviſibles, ſéparables, & la plupart du tems actuellement deſunies. On ne ſauroit outre cela nier que les Facultez de l'ame, étant auſſi éloignées & auſſi

(*a*) Chap. VIII. Voyez auſſi la Lettre de l'Auteur à Mr. *Dodwel*, avec les Reponſes & les Repliques.

aussi differentes des proprietez connues de la Matiere, qu'il soit possible d'imaginer, ce ne soit, à tout le moins, faire violence à la Raison, que de se figurer que les unes & les autres ont été communiquées à une seule & même substance par une Puissance infinie. Il faut reconnoitre enfin que c'est la chose du monde la plus absurde & la plus deraisonnable, que de supposer que, comme la Matiere est necessairement composée de parties innombrables, l'ame est pareillement un composé de connoissances innombrables: Au contraire, il n'est rien qui soit plus conforme à la Raison, que de croire, que le siege de la Pensée est une Substance simple, qui ne peut être naturellement divisée, ni mise en pieces; comme il arrive manifestement à la Matiere. Or de tous ces principes il suit que la dissolution du corps ne peut pas entrainer avec elle la dissolution de l'ame, & par conséquent que l'ame est immortelle de sa nature. C'est ce que la considération des Facultez de penser, de sentir & de connoitre dont l'ame est revêtue, nous donne, ce semble, droit de conclurre, d'une ma-

maniere au moins tout-à-fait probable. *Je ne saurois m'imaginer*, dit *Cyrus* à ses Enfans dans ce beau Discours qu'il leur fit quelques heures avant sa mort, comme *Xenophon* le raporte, (a) *Je ne saurois m'imaginer que l'ame vive tandis qu'elle est dans ce corps mortel; & qu'elle cesse de vivre dès le moment qu'elle en est séparée. Je ne saurois me persuader que l'ame, lorsqu'elle cesse d'être unie au corps, qui n'a point de sentiment, en soit elle-même tout aussitot privée. J'ai au contraire plus de penchant à croire qu'alors l'esprit devient plus pénétrant & plus pur.* L'Argument devient beaucoup plus fort, quand on réfléchit sur les nobles Facultez de l'ame, & sur les belles choses qu'elle est capable de faire, en matiere d'Arts & de Sciences. *Je suis persuadé*, dit Ciceron, (b) *qu'une nature, telle qu'est celle*

(a) Οὔτοι ἔγωγε, ὦ παῖδες, οὐδὲ τοῦτο πώποτε ἐπείσθην, ὡς ἡ ψυχὴ ἕως ἂν ἐν θνήτῳ σώματι ᾖ ζῇ, ὅταν δὲ τούτου ἀπαλλαγῇ, τέθνηκεν. —— Οὐδέ γε ὅπως ἄφρων ἔσται ἡ ψυχὴ ἐπειδὰν τοῦ ἄφρονος σώματος δίχα γένηται, οὐδὲ τοῦτο πέπεισμαι. Ἀλλ' ὅταν ἄκρατος καὶ καθαρὸς ὁ νοῦς ἐκκριθῇ, τότε καὶ φρονιμώτατον εἰκὸς αὐτὸν εἶναι. Cyrus apud Xenoph.

(b) *Quid multa? Sic mihi persuasi, sic sentio: quum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum, futurorum providentia, tot artes, tanta scientia, tot inventa, non posse eam naturam, quæ res eas contineat, esse mortalem.* Cic. de Senect.

celle de l'ame, en qui se rencontre, une rapidite si merveilleuse, une memoire si étendue des choses passées, & une si grande prévoyance de l'avenir, qui possede tant d'Arts & tant de Sciences, & qui a tiré de son fonds un si grand nombre d'inventions, je suis persuadé qu'une nature en qui toutes ces belles choses se rencontrent, ne sauroit être mortelle. Se ressouvenir du passé, prévoir l'avenir, & embrasser le présent, sont des choses sans contredit toutes Divines, dit le même Auteur dans un autre (*a*) endroit, *& si ces Facultez ne viennent pas de Dieu, jamais on ne pourra expliquer par quel canal elles sont venues à l'homme. Encore que l'ame de l'homme*, dit-il, dans le même Ouvrage (b), *soit invisible, comme Dieu est invisible, cependant comme on connoit Dieu par ses Ouvrages, ainsi on connoit l'origine & la vertu toute divine de l'ame, par la faculté qu'elle a de rapeller les choses passées,*

(*a*) *Quod & præterita teneat, & futura provideat, & complecti possit præsentia, hæc divina sunt: nec invenietur unquam, unde ad hominem venire possint, nisi à Deo.* Id. Tuscul. Quæst. lib. I.

(*b*) *Mentem hominis, quamvis eam non vides, tamen ut Deum agnoscis ex operibus ejus, sic ex memoria rerum & inventione & celeritate motus, omnique pulcritudine virtutis, vim divinam mentis agnoscito.* Id. Ibid.

sées, par ses inventions, par la rapidité de ses pensées, & par l'excellence des vertus, qu'elle pratique. Ensuite, parlant de la force & de la beauté de cet argument, qui, par la considération des facultez & des operations merveilleuses de l'ame, prouve qu'elle est immatérielle & immortelle, il défie *le commun des Philosophes*, (*car c'est ainsi*, dit-il, *qu'il faut appeller, ceux qui suivent d'autres principes que ceux que* Platon, Socrate & *leurs Sectateurs, ont suivis*;) *de pouvoir tous ensemble rien dire de plus élégant, que ce que ces grands Hommes ont dit sur cet article, ni même d'en bien comprendre toute la finesse* (*a*). Le plus grand obstacle à la croyance de l'existence des ames après la dissolution du corps, & le précis de toutes les objections, que les anciens Epicuriens, & quelques Athées modernes, qui leur ressemblent assez dans leur maniere de raisonner, ont faites contre le dogme de l'immortalité des ames humaines, revient à ceci. Ils ne sauroient, disent-

(*a*) *Licet concurrant plebeii Philosophi, (sic enim ii qui à Platone, Socrate & ab illa familia dissident, appellandi videntur) non modo nihil unquam tam eleganter explicabunt, sed ne hoc quidem ipsum quam subtiliter conclusum sit, intelligent.* Id. Ibid.

ſent-ils, comprendre comment l'ame peut avoir aucune ſenſation, aucune perception, lorſqu'elle eſt ſéparée du corps, puiſque le corps eſt évidemment le ſiege de tous les organes (*a*) des Sens. Mais comprennent-ils mieux, ou peuvent-ils mieux expliquer comment l'ame, tandis qu'elle eſt dans le corps, eſt capable de recevoir les ſenſations, & les perceptions par la voye des organes des Sens? Ajoutez à cela (*a*) que cet argument, qui porte en ſubſtance que l'ame ne peut avoir aucune perception, lorſqu'elle eſt privée de toutes les voyes de perception, que nous connoiſſons maintenant, cet argument, dis-je, eſt préciſement le même,

(*a*) —— *Si immortalis natura animai eſt,*
Et ſentire poteſt ſecreta à Corpore noſtro;
Quinque, ut opinor, eum faciundum eſt ſenſibus auctam:
At neque —— Lucret. lib. III. 624.

Quod autem corpus animæ per ſe? Quæ materia? ubi cogitatio illi? Quomodo Viſus? Auditus? Aut qui tangit? Qui uſus ejus? Aut quod ſine his bonum? Plin. lib. III.

Neque aliud eſt quidquam cur incredibilis videatur his animorum æternitas, niſi quod nequeunt qualis ſit animus vacans corpore intelligere & cogitatione comprehendere. Cic. Tuſc. Quæſt. lib. I.

(*a*) *Quaſi vero intelligant qualis ſit in ipſo corpore. Mihi quidem naturam animi intuenti, multo difficilior occurrit cogitatio, multoque obſcurior, qualis animus in corpore ſit, quam qualis cum exierit.* Id. Ibid.

me, que celui qu'un aveugle-né pourroit employer, pour prouver qu'il n'y a point d'homme vivant qui puisse avoir aucune perception de la lumiere ou des couleurs. Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans mon premier Discours sur l'Existence de Dieu, dans le Chapitre XI.

Rien n'égaloit le plaisir & le contentement, que les plus sensez & les plus sages d'entre les Payens sentoient à croire que leur ame étoit immortelle de sa nature. Cette pensée étoit leur plus ferme soutien, au milieu des calamitez ausquelles ils se trouvoient exposez, & sur tout au milieu de celles, que leur vertu leur attiroit. Elle leur donnoit de grandes esperances d'un heureux avenir. Elle leur servoit enfin de puissant motif pour s'attacher à la pratique de toute sorte de vertus morales & pour tenir leur corps toujours soumis à l'empire de la Raison. Je dis premierement que la pensée de l'immortalité de l'ame causoit une satisfaction inexprimable aux plus sages du Monde Payen. Témoin ce que dit *Ciceron* là-dessus. *Jamais*, dit-il, *personne ne m'arrachera l'esperance de l'immor-*

mortalité. (a) *Si je me trompe, en croyant les ames immortelles, je consens de tout mon cœur de ne point revenir de cette erreur: Elle me plait tant, que tandis que j'aurai un souffle de vie je ne souffrirai pas qu'on me l'arrache* (b). 2. C'étoit leur plus ferme soutien au milieu des plus dures calamitez, & sur tout dans les souffrances, ausquelles ils se trouvoient exposez à cause de leur vertu. *Dans cette persuasion,* dit encore Ciceron, *Socrate accusé d'un crime capital ne se mit pas en peine d'avoir des Avocats, pour plaider sa cause, ni d'implorer la faveur de ses Juges. Au contraire ayant pu quelques jours avant sa mort s'échapper de la prison, il ne voulut pas profiter de l'occasion, & le dernier jour de sa vie fut employé à raisonner sur cette matiere.* (c) *Car son sentiment étoit*

(a) *Sed me nemo de immortalitate depellet.* CIC. Tusc. Quæst. lib. I.

(b) *Quod si in hoc erro quod animos hominum immortales esse credam, libenter erro; nec mihi hunc errorem, dum vivo, extorqueri volo.* Id. de Sen.

Me vero delectat, idque primum ita esse, deinde etiamsi non sit, mihi tamen persuaderi velim. Tusc I.

(c) *His & talibus adductus* Socrates, *nec patronum quæsivit ad Judicium capitis, nec Judicibus supplex fuit, & supremo vitæ die, de hoc ipso multa disseruit, & paucis ante diebus cum facile posset educi è custodia, noluit.* ——→ *Ita enim censebat; itaque disseruit, duas esse vias, duplices-*

étoit qu'il y a deux chemins, *deux états differens dans lesquels les ames entrent au sortir de leurs corps*, un état de bonheur pour les gens de bien, & un état de malheur pour les méchans, *& c'est là dessus que roula tout son entretien.* J'ajoute en troisieme lieu que la pensée de l'immortalité de l'ame les remplissoit de glorieuses espérances d'un heureux avenir. C'est ce qui paroit par ces belles paroles de *Ciceron* dans l'excellent Traité, qu'il composa sur la Vieillesse, dans le tems qu'il commençoit lui-même à en sentir les incommoditez. *O l'heureux jour*, *que celui*, *où j'aurai le bonheur d'entrer dans la compagnie & dans l'assemblée des Esprits*, *& où je sortirai* (a) *des embarras & de la confusion*, *qui regne dans ce monde.* En fin je dis que cette pensée leur fournissoit un puissant motif à la pratique des vertus morales, & qu'elle les animoit sur tout à mettre toute leur étude à tenir leurs affections corporelles sous l'empire de la Raison. *Il faut*, dit

que cursus animorum è corpore excedentium. Id. Tuscul. Quæst. lib. I.

(*a*) *O præclarum diem! quum in illud animorum concilium cœtumque proficiscar, & quum ex hac turba & colluvione discedam!* Id. de Senect.

dit Platon, *mettre toutes choses en œuvre, pour acquerir dans cette vie la Vertu & la Sagesse. Car la récompense est belle, & l'espérance* (a) *grande.* Dans un autre endroit, après avoir fait l'énumeration des avantages temporels que la Vertu procure dans ce monde, *Nous n'avons pas encore*, dit-il, *fait mention des plus considérables récompenses, proposées à la Vertu. Car qu'y a-t-il qui puisse être veritablement grand tandis qu'il est renfermé dans les bornes étroites du tems? La plus longue vie n'est rien en comparaison de l'Eternité.* (b) *Toutes ces choses*, dit-il encore, *soit qu'on en considere le nombre, soit qu'on en considere la grandeur, ne sont rien en comparaison de celles, qui sont reservées à l'homme après la mort* (c). *Ceux qui se flattent*, dit-il enfin, (*d*) *de gagner les prix de*

(*a*) Χρὴ πάντα ποιεῖν ὥστε ἀρετῆς καὶ φρονήσεως ἐν τῷ βίῳ μετασχεῖν. καλὸν γὰρ τὸ ἆθλον, καὶ ἡ ἐλπὶς μεγάλη. Plato in Phædone.

(*b*) Τί δ' ἂν ἔν γε ὀλίγῳ χρόνῳ μέγα γένοιτο; πᾶς γὰρ οὗτός γε ὁ ἐκ παιδὸς μέχρι πρεσβύτου χρόνος πρὸς πάντα ὀλίγος πού τις ἂν εἴη. Id. de Repub. lib. X.

(*c*) Ταῦτα τοίνυν οὐδέν ἐστι πλήθει οὐδὲ μεγέθει πρὸς ἐκεῖνα ἃ τελευτήσαντα ἑκάτερον περιμένει. Id. Ibid.

(*d*) Οἱ μὲν ἄρα νίκης ἕνεκα πάλης καὶ δρόμων καὶ τῶν τοιούτων, ἐτόλμησαν ἀπέχεσθαι. —— Οἱ δὲ ἡμέτεροι παῖδες ἀδυνατήσουσι καρτερεῖν, πολὺ καλλίονος ἕνεκα νίκης. Id. ibid. lib. VIII.

de la lutte, ou de la courſe, ou de tels autres jeux, ſe préparent au combat par l'abſtinence. Pourquoi nos Diſciples, à qui une plus grande récompenſe eſt propoſée, ne mettront-ils pas en uſage tout ce qu'ils ont de force & de patience, pour s'en rendre dignes? Paroles toutes ſemblables à celles de l'Apôtre St. Paul 1 Cor. IX. 24. *Ne ſavez-vous pas que quand on court à la lice, tous courent bien, mais un ſeul remporte le prix? Courez tellement que vous l'emportiez. Or quiconque lutte, vit de regime, & quant à ceux-là ils le font pour avoir une couronne corruptible, mais nous une incorruptible.*

2. Un ſecond argument très probable, qu'on peut alleguer en faveur de cet état avenir, dont je parle, c'eſt ce deſir ardent de l'immortalité qui ſemble avoir été gravé par la Nature dans le cœur de tous les hommes. On s'intereſſe, malgré qu'on en ait, à l'avenir. Or s'il n'y a point d'exiſtence après cette vie, & ſi tout meurt avec le corps, les Créatures deſtituées de Raiſon, qui jouiſſent du bien préſent, ſans que la penſée de l'avenir les trouble & les inquiete, ſont plus heureuſes ſans con-

contredit, & plus favoriſées de la Nature, que les hommes. Car à quoi ſerviront aux hommes, dans cette ſuppoſition, la Raiſon, la prévoyance, & toutes les autres facultez, qui les élévent ſi fort au deſſus des bêtes, qu'à les remplir de chagrin, d'incertitude, de crainte & d'inquiétude pour des choſes, qui n'arriveront jamais? Quelle apparence que Dieu ait donné aux hommes des eſpérances, qui ne doivent être jamais remplies; des deſirs, qui n'ont aucun objet, qui leur réponde; & des frayeurs inévitables, pour des choſes, qui n'ont point de réalité? C'eſt ce qui n'a du tout point de probabilité.

3. La connoiſſance, que tous les hommes ont de leurs actions, ou le jugement intérieur, qu'ils prononcent là-deſſus, nous fournit une troiſiéme preuve d'un Etat avenir. C'eſt ce que l'Apôtre St. *Paul* exprime en ces termes: *Les Gentils n'ayant point la Loi, ſont Loi à eux-mêmes. Ils montrent l'œuvre de la Loi écrite en leurs cœurs, leur conſcience rendant témoignage, & leurs penſées entr'elles s'accuſant, ou s'excuſant.* Rom. II. 14, 15. En effet il n'y a point

 d'hom-

d'homme, qui après avoir fait quelque action de bonté, de courage & de générosité, ne s'applaudisse dans le fonds de son ame de l'avoir faite. Il n'y a point d'homme au contraire, qui ne se condamne lui même & qui ne se fasse de secrets reproches, lorsqu'il lui arrive de commettre des actions basses, vilaines, malhonnêtes, & méchantes. Les premiers sont remplis de glorieuses espérances, dans l'attente d'une récompense. Les autres sont dans une agitation continuelle, & tremblent dans la crainte de la punition. Or il n'est nullement probable que Dieu, qui ne fait rien en vain, ait donné à l'homme une ame, qui prononce necessairement sur elle-même un jugement qui ne doit jamais avoir aucune suite, & qui soit perpetuellement agitée dans l'appréhension d'une sentence, qui ne doit jamais être mise en exécution.

4. Le dernier argument enfin, que les lumieres de la droite Raison nous fournissent pour nous prouver un état avenir de peines & de récompenses, est pris de la nature de l'homme, qui est évidemment une Créature en état de rendre compte de ses actions, capable d'ê-

d'être jugée. On ne va pas demander raiſon de leur conduite à ces créatures, dont les actions ſont toutes determinées par quelque choſe, qui eſt hors d'elles, ou par ce qu'on appelle le pur inſtinct. N'étant pas capables de recevoir de régle, & de s'y conformer, il eſt évident qu'elles ne ſont point reſponſables de leurs actions. Il n'en eſt pas de même de l'homme. Il trouve dans ſon propre fonds un principe libre, il a le pouvoir de ſe déterminer à agir en conſéquence des motifs moraux, qui lui ſont propoſez, il a enfin une régle ſuivant laquelle il doit ſe gouverner, & cette régle eſt la droite Raiſon. Il peut donc rendre compte de toutes ſes actions, & il faut neceſſairement qu'il en réponde. Chaque homme en effet, revêtu qu'il eſt d'une volonté naturellement libre, peut & doit conformer toutes ſes actions à quelque régle fixe, & rendre raiſon de ſa conduite. Toutes ſes actions morales étant libres, ſans compulſion & ſans neceſſité naturelle, procedent ou d'un bon, ou d'un méchant motif; elles ſont conformes à la droite Raiſon, ou n'y ſont pas conformes; elles ſont dignes de louange,

ou de blâme; de récompense, ou de punition. Or puisqu'il y a un Etre suprême, à qui nous sommes redevables de toutes nos facultez, & puisque dans le bon ou dans le mauvais usage, que nous faisons de ces facultez, consiste tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans nos actions morales, nous avons toutes les raisons du monde de supposer que les principes, les motifs & les circonstances de ces actions seront soumises un jour à l'examen; que nous serons jugez suivant l'observation, ou la transgression de la régle, qui nous a été prescrite; & que delà dépendra la sentence que le souverain Juge du Monde prononcera pour notre absolution, ou pour notre condamnation. Sur ce fondement les plus éclairez des anciens Payens ont cru & enseigné qu'après la mort les actions de chaque homme passeroient par un examen exact & severe, & qu'il seroit absous, ou condamné sans injustice, ni partialité, selon qu'il auroit fait, ou bien ou mal dans ce Monde. Il est vrai que les Poëtes avoient étrangement defiguré cette doctrine par les fables & les énigmes obscures, dont ils l'avoient envelop-

loppée, mais les plus sages d'entre les Philosophes ne laissoient pourtant pas d'en avoir des idées assez saines & assez raisonnables. *Que personne*, dit (a) Platon, *ne se flatte de pouvoir se soustraire à ce jugement. Car quand vous descendriez jusqu'au centre de la Terre, ou que vous monteriez jusqu'au plus haut des Cieux, vous ne sauriez échapper le juste jugement des Dieux, soit pendant la vie, soit après la mort.* Paroles qui reviennent, peu s'en faut, à celles du Psalmiste CXXXIX. 8, 9.

Ce sont là des argumens très forts & très solides, qui rendent la verité du Jugement à venir tout-à-fait probable. Mais celui qui est pris des Attributs moraux de Dieu est plus considérable, & vaut presque une Demonstration.

CHAPITRE IX

V. PROP. *Que, bien que l'indispensable necessité de tous les Devoirs de la Religion naturelle, & la certitude d'un Etat*

(a) Plato de Legib, lib. X.

Etat avenir, où se fera la distribution des peines & des récompenses, soyent des veritez qui peuvent être démontrées par une chaine d'argumens clairs & incontestables: les hommes sont pourtant aujourd'hui si corrompus; la plupart d'entr'eux sont si peu attentifs & reflechissent si peu; l'éducation les remplit de tant de préjugez & d'erreurs; leurs convoitises sont si fortes & leurs desirs naturels si violens; leur aveuglement produit par les opinions superstitieuses, par les mauvaises coutumes & par les pratiques vicieuses, qui ont la vogue dans le Monde, est si grand & si prodigieux, que peu de personnes sont réellement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes veritez. Qu'ainsi les hommes ont un très grand besoin d'une instruction particuliere, qui les convainque de leur certitude & de leur importance, qui leur en donne des idées saines & nettes, & qui leur mette devant les yeux les motifs les plus propres à les porter à la pratique des grands devoirs, que la Religion naturelle leur prescrit.

1. LEs hommes sont naturellement si négligens, ils passent si legere-

gerement sur les choses, & y font si peu de reflexion, que ces défauts ne les empêchent pas seulement de faire un assez bon usage de leur Raison, pour découvrir d'une maniere claire & distincte ces grandes veritez, dont je viens de parler, mais qu'ils les précipitent encore dans la plus grossiere & la plus stupide ignorance, qu'il soit possible d'imaginer. Quelques-uns sont si stupides, qu'à peine paroissent-ils avoir quelque idée de Dieu. Les autres en plus grand nombre, ne se mettent pas beaucoup en peine de se faire des idées saines de sa Nature & de ses Perfections. Et le nombre de ces derniers est peu de chose encore en comparaison de ceux, qui negligent de s'informer de sa volonté, & qui ne se donnent aucune peine pour en acquerir la connoissance. Il y a peu de gens qui sachent faire un bon usage de leurs facultez naturelles & qui s'appliquent à connoitre la distinction immuable & essentielle entre le bien & le mal. Il y en a beaucoup moins, qui fassent assez d'attention aux lumieres naturelles que Dieu leur a données, pour former eux-mêmes ce jugement, que

tout

tout ce qui eſt bon eſt conforme à la volonté expreſſe & au commandement de Dieu, & que tout ce qu'il a défendu, au contraire eſt mauvais. Enfin le nombre de ceux, qui reflechiſſent ſerieuſement ſur l'importance des récompenſes & des peines, ſouvent annexées dans cette vie même à la pratique de la Vertu, ou à l'abandon au Vice, & qui ſongent tout de bon à la difference plus authentique & plus ſenſible que Dieu mettra dans la vie avenir entre les gens de bien & les ſcelerats, le nombre de ces derniers, dis-je, eſt encore bien plus petit, que celui des deux autres claſſes. Delà vient qu'on trouve des Nations entieres, qui, s'il en faut croire les Relations des Voyageurs, ne paroiſſent avoir preſque aucune idée de Dieu, ou qui n'en ont que des idées baſſes & obſcures: qui n'ont qu'une connoiſſance très imparfaite des devoirs de la Morale, & qui croupiſſent dans une craſſe ignorance ſur la vie, qui eſt à venir. On auroit tort d'en conclurre que Dieu *s'eſt laiſſé* parmi eux entierement *ſans témoignage*; ou qu'il ait créé des Etres raiſonnables dans l'incapacité de diſ-

difcerner entre le Bien & le Mal, ou qu'il y ait eu, ni fiecle, ni Nation, où les hommes ayent pu croire diftinctement & généralement leur aneantiffement après la mort. Tout ce qu'on en peut conclurre, c'eft qu'il y a des gens, qui, plongez dans une mortelle indolence, ferment l'oreille à la voix de la Raifon, qui, femblables aux bêtes brutes, uniquement attachez aux chofes qui tombent fous leurs Sens, ne s'élevent jamais au deffus des objets terreftres, & ne s'occupent que de leur interêt temporel. (*a*) Plût à Dieu que cette ftupidité ne pût être reprochée qu'aux Barbares de l'autre Monde! Mais il y a tout lieu de craindre que dans les Nations même les plus polies, ce reproche ne tombe fur un grand nombre de gens, entierement abandonnez à eux-mêmes, & laiffez fans inftruction particuliere.

2. Ce n'eft pas feulement, parce que les hommes font fans attention, & par conféquent ignorans, qu'ils font corrompus; une éducation, ou négli-

gée,

(*a*) *Multis fignis natura declarat quid velit* —— *obfurdefcimus tamen, nefcio quomodo, nec audimus.* CIC. de Amicit.

gée, ou mauvaise, leur remplit ordinairement l'esprit dès l'enfance d'un grand nombre de préjugez & d'idées fausses & extravagantes, qui leur gâtent le jugement, & qui les empêchent de faire un bon usage de leur Raison dans les matieres de morale. *Ciceron* nous donne une discription très élegante de cette source de la corruption. (*a*) *Si en entrant dans le Monde*, dit-il, *nous pouvions connoitre à fonds la Nature & la voir à découvert, nous n'aurions pas besoin de Maitre pour nous apprendre notre devoir: Mais la Nature ne nous donne que quelques foibles étincelles de Raison, qui s'éteignent bientot à force de vices & d'erreurs; tellement que sa lumiere demeure cachée. Dès le moment que nous*

(*a*) *Si tales nos Natura genuisset, ut eam ipsam intueri & perspicere, eaque optima duce cursum vitæ conficere possemus; haud esset sane quod quisquam rationem & doctrinam requireret. Nunc vero &c.* Cic. Tuscul. lib. III.

Nunc parvulos nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus opinionibusque depravatis sic restinguimus ut nusquam naturæ lumen appareat. ——— *Simul atque editi in lucem & suscepti sumus, in omni continuo pravitate, & in summa opinionum perversitate versamur; ut pene cum lacte nutricis, errorem suxisse videamur. Cum vero parentibus redditi, deinde magistris traditi sumus, tum ita variis imbuimur erroribus, ut vanitati veritas, & opinioni confirmatæ natura ipsa cedat.* ——— *Cum vero accedit eodem, quasi maximus quidem magister, populus, atque omnis undique ad vitia consentiens multitudo, tum plane inficimur opinionum pravitate. à naturaque ipsa desciscimus.* Id. Ibid.

nous entrons dans le Monde, nous devenons le jouet des mauvaises habitudes, & de toutes sortes d'opinions erronées, desorte que l'on diroit que nous avons succé l'erreur avec le lait de nos nourrices. Au sortir delà, revenus dans la maison paternelle, & mis entre les mains de nos précepteurs, ils nous remplissent tellement l'esprit d'erreurs de toutes les especes, que la fausseté l'emporte sur la verité, & que la Nature elle-même se trouve trop foible contre des opinions enracinées. Le commerce du monde enfin, & l'exemple de la multitude, qui est ordinairement pour le vice, achevent de tout gâter. C'est alors que l'erreur s'empare entierement de nous, & que nous nous revoltons, si je puis m'exprimer ainsi, contre la Nature elle-même. A peine trouvera-t-on ailleurs une peinture plus vive de l'état present de la nature corrompue.

3. Ajoutez à cela que les hommes en géneral sont si esclaves de leurs convoitises, & de leurs desirs sensuels, qu'ils perdent tant de tems à vâquer à leurs affaires temporelles & à se procurer les plaisirs de la vie, & qu'ils sont agitez de passions si deraisonnables & si véhémentes, qu'ils n'ont, ni la volonté, ni

ni le pouvoir de raiſonner & de reflé-chir ſerieuſement ſur les ſujets de morale, & qu'ils ſe trouvent dans une eſpéce d'incapacité des s'appliquer à la pratique de leurs devoirs. *Ariſtote* dit là-deſſus très élegamment que l'amour du plaiſir, qui nait avec nous, (*a*) s'accroît avec l'âge & nous maitriſe ſi fort pendant tout le cours de la vie, que ce n'eſt qu'avec une extrême difficulté que nous détachons nos penſées des objets ſenſuels, & que nous les fixons ſur ceux qui ſont purement ſpirituels. Vient-on par hazard à s'appercevoir qu'il eſt contre la Raiſon, & contre l'excellence de la Nature humaine, de ne ſuivre que les Sens, qui ſont ordinairement de très mauvais guides? On ſe trouve aſſiegé de toutes parts d'un ſi grand nombre de tentations diverſes, qui nous ſollicitent continuellement au crime; la force des paſſions & des convoitiſes combat ſi puiſſamment contre les mouvemens de la Raiſon; qu'on (*b*) en vient la plupart du tems

(*a*) Ἔτι δὲ ἐκ νηπίου πᾶσιν ἡμῖν συντέθραπται (ἡδονή.) διὸ καὶ χαλεπὸν ἀποτρίψασθαι τοῦτο τὸ πάθος, ἐγκεχρωσμένον τῷ βίῳ. Ariſtot. Eth. lib. II. cap. II.

(*b*) *Vitia de mercede ſollicitant. Avaritia pecuniam promittit: Luxuria multas ac varias voluptates: Ambitio purpuram*

tems à commettre des actions, que la Raison condamne. *On voit bien le meilleur parti*, (a) *on l'aprouve*, *mais on prend pourtant le pire*. Il est si vrai que la plus grande partie du Genre humain en est logée là, que *Platon* decide sur ce fondement que de toutes les Sciences, *celle qui lui paroissoit la plus difficile à mettre en pratique*, *c'étoit la Science qui aprend aux hommes à être gens de bien* (b). Cela va si loin, dit-il, *que c'est faire beaucoup*, *si même dans la vieillesse*, *on a des idées saines & vrayes des choses*. (c)

4. Mais il n'y a rien qui obscurcisse si fort l'Entendement de l'homme, & qui l'empêche plus efficacement de juger sainement des veritez de Morale, que les mauvaises habitudes. L'ignorance

puram & plausum : & ex hoc potentiam & quicquid potentia ponit. Senec. Epist. LIX. Τόδε δὲ ἴσμεν, ὅτι ταῦτα τὰ πάθη ἐν ἡμῖν οἷον νεῦρα ἢ μήρινθοί τινες ἐνοῦσαι, σπῶσί τε ἡμᾶς, καὶ ἀλλήλαις.

(a) *Sed trahit invitam nova vis, aliudque Cupido,*
Mens aliud suadet. Video meliora proboque:
Deteriora sequor —— Ovid. Metam. VII. 19.

(b) Ἔδοξε δὴ, καὶ νῦν ἔτι δοκεῖ, τὰ μὲν ἄλλα ἐπιτηδεύματα πάντα, οὐ σφόδρα χαλεπὰ εἶναι. τὸ δὲ τίνα τρόπον γίγνεσθαι χρηστοὺς ἀνθρώπους, παγχάλεπον. Plato in Epinomide.

(c) Φρόνησιν δὲ καὶ ἀληθεῖς δόξας βεβαίους, εὐτυχὲς ὅτῳ καὶ πρὸς τὸ γῆρας παρεγένετο. Id. de Leg. lib. II.

rance & la ſtupidité le précipitent dans des opinions ſuperſtitieuſes ; les convoitiſes des Sens le maitriſent, & lui font prendre un train de vie contraire aux lumieres & aux mouvemens de ſa conſcience. Et les opinions ſuperſtitieuſes, les habitudes mauvaiſes, & la débauche qui regnent dans tous les ſiécles avec empire ſur la plus grande partie du Genre humain, augmentent à leur tour l'ignorance, la negligence & la ſtupidité. Lors que par négligence on ſe fait des idées fauſſes & abſurdes de la Divinité, & qu'on s'entête de quelque opinion ſuperſtitieuſe ; c'en eſt fait des lumieres de la Raiſon, & on ſe met hors d'état de porter à l'avenir un jugement ſur des choſes, dont la verité auroit été d'abord ſans cela aſſez facile à découvrir. Il n'y a point de ſiécle où les hommes n'ayent pu découvrir d'une maniere aſſez claire, *ce qui ſe peut connoitre de Dieu: car Dieu le leur a manifeſté. En effet les choſes inviſibles de Dieu (tant ſa puiſſance éternelle que ſa Divinité,) ſe voyent comme à l'œil par la Création du Monde.* Et c'eſt ce qui rend entierement *inexcuſables* ceux qui ne le connoiſſent pas. Rom. I.

I. 19. &c. Mais quoique Dieu eût ouvert aux Payens un ſi beau champ pour s'inſtruire ſur ſa nature, *ils ne l'ont pourtant point glorifié*, généralement parlant, *comme Dieu*, *ils ne lui ont point rendu graces*, *mais ils ſont devenus vains en leurs diſcours*, *& leur cœur*, *deſtitué d'intelligence*, *a été rempli de ténébres: ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible à la reſſemblance & à l'image* des plus viles Créatures : *ils ont adoré & ſervi la Créature en délaiſſant le Createur*, *qui eſt béni éternellement*. Quelles ont été les conſéquences de cette affreuſe Idolatrie? C'eſt que Dieu juſtement irrité contre eux les a abandonnez à leur ſens reprouvé, *les a livrez à leurs affections infames*, & a permis qu'ils ſoyent tombez dans un déluge d'impuretez. Elles allerent ſi loin, que de la vie civile elles paſſerent juſques dans la Religion, & que les Cérémonies les plus ſacrées furent chargées d'un grand nombre d'abominations, qui font horreur. Or voici ce qui arrive, lors que les choſes en ſont venues à ce point, que les mœurs ſont entierement corrompues, & que les hommes donnent évidemment dans toutes ſortes d'excès &

de débauches. Par un juste jugement, Dieu permet que ces habitudes criminelles, & ces opinions superstitieuses achevent d'aveugler l'Entendement, qu'elles endurcissent le Cœur, que la conscience s'endorme si profondement, qu'elle ne sente plus rien, (*a*) & que la lumiere de la Nature, qui avoit été donnée pour distinguer le bien d'avec le mal, s'obscurcisse & s'éteigne entiérement. Voyez. Eph. IV. 18. & 19.

Delà vient, qu'encore que les devoirs de la Morale & les motifs, qui doivent porter les hommes à les pratiquer, puissent être démontrez par les lumieres de la droite Raison; & qu'encore que tout homme, à qui ces devoirs & ces motifs sont proposez dans tout leur jour, soit obligé de les recevoir sur le pied de veritez certaines & incontestables : de là vient, dis-je, que malgré tout cela il se trouve si peu de gens, qui soyent capables de découvrir par leurs propres lumieres ces veritez d'une

(*a*) *Justos natura esse factos,* —— *tantam esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ab ea tanquam igniculi extinguantur à natura dati; exorianturque & confirmentur vitia contraria.* Cic. de Leg. lib. I.

d'une maniere claire & ſatisfaiſante. Il y a toujours quelqu'un de ces obſtacles, dont je viens de parler qui les en empêche. De là vient encore que les hommes ont un beſoin extrême qu'on les inſtruiſe là-deſſus d'une maniere claire & expreſſe, & que cette inſtruction ſoit ſoutenue du poids de l'autorité, auſſi bien que de celui de la Raiſon.

Premierement ils ont beſoin qu'on les rende attentifs; qu'on les oblige à ſe défaire de leur ſtupidité & de leur négligence habituelle; qu'on leur perſuade de faire uſage de leur Raiſon & de leurs lumieres naturelles; en un mot, qu'on les porte à étudier avec application la verité & la certitude des choſes dont j'ai fait mention ci-deſſus. Car, comme il arrive que, malgré la Raiſon, qui a été donnée aux hommes en partage, il y en a, qui par pure négligence & faute de réflexion, ignorent entierement les veritez les plus claires & les plus faciles des Mathématiques, il peut arriver auſſi qu'il y en ait, qui, faute d'attention, ignorent quelques-uns des plus clairs devoirs de la Morale, qui ne leur ſont pas plutot propoſez diſtinctement, qu'ils les re-

çoivent, & ne peuvent s'empêcher d'y donner leur approbation.

Les hommes ont beſoin en ſecond lieu, qu'on leur donne des idées droites & juſtes de ces devoirs, qu'on leur en faſſe voir l'importance, & qu'on leur donne à connoitre combien ils ſont intereſſez à les pratiquer; qu'on rectifie les notions fauſſes, les vains préjugez, les opinions ridicules, qui corrompent leur jugement; & qu'on les guériſſe de cette bizarre legereté d'eſprit, qui fait que leur croyance n'a preſque aucune influence ſur leur pratique, & qu'ils donnent tous les jours dans leurs actions le démenti à leurs principes. Car on trouve un grand nombre de gens, qui ſe croiroient lézez au dernier point, ſi quelqu'un s'aviſoit de former le moindre doute ſur leur foi à l'égard des devoirs indiſpenſables de la Morale, & de la certitude des récompenſes & des peines d'une vie avenir, & dont la vie cependant répond ſi peu à leur croyance, qu'à juger d'eux par leurs actions, on ne diroit pas qu'ils euſſent le moindre ſentiment de l'importance de ces grandes veritez.

Les hommes ont beſoin en troiſiéme lieu,

lieu, qu'on leur repete souvent les mêmes choses, & qu'on les sollicite instamment à s'acquitter de leurs devoirs les plus clairs & les plus indispensables. Il faut leur persuader de moderer leurs passions, de reprimer leurs desirs, d'éteindre leurs convoitises, de s'élever au dessus des plaisirs des sens; & (ce que je trouve plus difficile encore que tout cela) il faut les porter à reformer ces mauvaises coutumes, à se defaire de ces habitudes vicieuses, qui ne les entrainent que trop souvent dans des dèsordres, que leur propre Raison condamne. Car il est très possible qu'un homme soit parfaitement bien instruit de son devoir, qu'il soit pleinement convaincu de l'obligation, où il est de le pratiquer, & qu'avec tout cela il n'en fasse rien, parce qu'*il trouve une Loi dans ses membres, qui combat contre la Loi de son entendement, & qui le rend prisonnier de la Loi du péché* & de la mort. Rom. VII. 23. Je conçois très bien comment on peut être charmé de l'excellence de la Vertu, pancher interieurement vers elle, former même la resolution de la suivre, & succomber malgré tout cela

à la violence des tentations, & retomber dans les vices aufquels on eft accoutumé par une longue habitude. *(a)* C'eft ce qui doit arriver infailliblement, à moins que les grands motifs de vertu, fouvent repetez & propofez dans toute leur force, ne faffent fur l'efprit des impreffions profondes & durables; & qu'un fecours plus puiffant, que la fimple conviction interieure, n'intervienne.

Ce font là les raifons, qui prouvent que les hommes, abandonnez à eux-mêmes, ne font pas capables de faire de grands progrès dans la fcience de la Vertu. Leur depravation dèformais eft fi grande, que pour les porter efficacement à la pratiquer, il leur faut quelque chofe de plus, qu'une fimple demonftration des devoirs de la Morale, & des motifs, pris des peines & des récompenfes de la vie avenir. Il faut que cette démonftration foit foutenue d'une inftruction particuliere, & d'une pro-

(a) *Quidam ad magnificas voces excitantur, & transeunt in affectum dicentium, alacres vultu & animo. —— Rapit illos inftigatque rerum pulchritudo. —— Juvat protinus quæ audias, facere. Afficiuntur illi, & funt quales jubentur, fi illa animo forma permaneat, fi non impetum infignem protinus populus honefti difsuafor excipiat. Pauci illam quam conceperant mentem, domum perferre potuerunt.* Senec. Epift. CVIII.

propoſition claire de ces devoirs. Il faut que ces motifs ſoyent ſouvent repetez, & mis dans une entiere & pleine évidence. Il faut enfin des ſecours extraordinaires, qui les mettent en état de pratiquer avec ſuccès les grands devoirs de la Religiòn.

Ces reflexions nous découvrent, pour le dire en paſſant, l'utilité & la neceſſité d'un Ordre, ou d'une Succeſſion de gens particulierement établis, en titre d'office, pour inſtruire le Peuple de ſon devoir, & pour l'exhorter ſans ceſſe à s'en acquitter ponctuellement. C'eſt à cette excellente inſtitution que les hommes ſont manifeſtement redevables des idées ſaines, qu'ils ont de Dieu & de ſes perfections infinies, de la connoiſſance qu'ils poſſedent des grands devoirs de la Religion, & de la croyance univerſelle d'un état futur de peines & de récompenſes: toutes choſes que tout le monde connoit & croit généralement parmi nous, ſans en excepter même les plus ſimples & les plus ignorans. C'eſt ce dont j'aurai occaſion de parler plus amplement dans la ſuite.

CHAPITRE X.

VI. PROP. *Que bienqu'il y ait eu dans presque tous les Siécles du Paganisme des personnages d'une probité, d'une sagesse, & d'un courage extraordinaires, qui se sont appliquez à l'étude des devoirs de la Morale, qui en ont fait des Leçons aux autres, & qui les ont exhortez à les mettre en pratique: & que bien que ces personnages paroissent à cause de cela avoir été suscitez par la Providence pour être des instrumens en sa main, afin de faire le procès aux horribles superstitions des Nations parmi lesquelles ils vivoient & afin de reprimer leur dépravation extrême; aucun de ces grands hommes cependant n'a pu faire de grands progrès pour l'entiere reformation du Genre humain. La raison en est, que peu de personnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage, que celles qui l'ont eu veritablement à cœur, ont ignoré profondement des doctrines absolument necessaires pour l'exécution de leur dessein, & qu'elles*

ont

ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres qui n'étoient pas moins necessaires au but qu'elles se proposoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pu, ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs dogmes, qu'elles croyoient avec certitude, qu'elles n'ont pas eu assez d'autorité pour persuader aux hommes ceux de ces dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer & de prouver par des raisonnemens clairs & solides, & de faire sur leur esprit des impressions capables d'influer sur la conduite générale du Genre humain.

1. LE Monde Payen n'a presque jamais été sans avoir des personnages d'une probité d'une sagesse & d'un courage extraordinaires, qui non contens d'étudier eux-mêmes avec application les devoirs de la Religion naturelle, prenoient soin d'en faire des leçons aux autres, & de les exhorter à les mettre en pratique. L'Ecriture sainte elle-même, en nous donnant l'Histoire de Job, nous en fournit un bel exemple parmi les Nations Orientales. Car il ne paroit pas certainement que ce grand hom-

homme ait eu aucune connoissance d'une Religion positive & revelée, ou qu'avant les calamitez, qui vinrent fondre en foule sur lui, Dieu l'eût honoré d'aucune Révélation immédiate, comme il avoit fait à l'égard d'*Abraham* & des autres Patriarches. Parmi les Grecs nous trouvons *Socrate*, qui s'est rendu célébre par ce bel endroit. Dans l'Apologie que *Platon* a faite de ce grand homme, il raconte *qu'il alloit sans cesse de lieu en lieu*, (a) *faisant tous ses efforts pour obliger par ses persuasions les jeunes & les vieux, à faire moins de cas de leur corps, des richesses, des dignitez, & de telles autres choses semblables, que de leur ame. Il les exhortoit à ne rien oublier pour la perfectionner & pour la rendre meilleure. Car les richesses*, disoit-il, *n'avoient pas le privilege de rendre les hommes vertueux, au lieu que la pratique de la Vertu étoit la source des veritables richesses, & de tous les avantages pos-*

(a) Οὐδὲν γὰρ ἄλλο πράττων ἐγὼ περιέρχομαι, ἢ πείθων ὑμῶν καὶ νεωτέρους καὶ πρεσβυτέρους, μήτε σωμάτων μήτε χρημάτων πρότερον, μήτε ἄλλου τινὸς οὕτω σφόδρα ἐπιμελεῖσθαι, ὡς τῆς ψυχῆς, ὅπως ὡς ἀρίστη ἔσται. Λέγων ὅτι οὐκ ἐκ χρημάτων ἡ ἀρετὴ γίνεται, ἀλλ' ἐξ ἀρετῆς χρήματα καὶ τ' ἄλλα τ' ἀγαθὰ τοῖς ἀνθρώποις ἅπαντα καὶ ἰδίᾳ, καὶ δημοσίᾳ. PLAT. in Apolog. SOCRAT.

possibles, *soit publics*, *soit particuliers.* Après lui *Platon* & *Aristote* se sont signalez, à son exemple, par leur leçons de Morale. *Ciceron* s'est aussi rendu très célébre en ce point parmi les Romains. Et dans les siécles qui sont venus ensuite, *Epictete*, *Antonin* & plusieurs autres ont donné au monde de très beaux Traitez de Morale, remplis de leçons admirables & d'excellentes exhortations, qui ont été d'un très grand usage aux siécles dans lesquels ils ont vécu, & qui sont encore aujourd'hui en fort grande estime.

2. Il semble donc qu'on peut très raisonnablement supposer que Dieu, (qui malgré la corruption extrême du Genre humain, *ne s'est jamais laissé* entierement *sans témoignage*) a suscité ces grands Hommes par une Providence particuliere, pour être des instrumens en sa main, afin de faire le procès aux Nations parmi lesquelles ils ont vécu, & afin de reprimer leurs vices & leurs superstitions. A l'égard de *Job*, la chose est évidente & reconnue. Et pour ce qui est de *Socrate* & des autres Philosophes Payens, qui ont cultivé la Morale, il y a eu des Peres de l'Eglise,

se, qui n'ont pas fait difficulté de leur donner le nom de Chrétiens. (*a*) Ils ont dit que comme *la Loi étoit un Pédagogue pour amener les Juifs à J. C.* ainsi la Philosophie Morale étoit une espéce *de préparation pour disposer les Gentils à recevoir l'Evangile.* (b) Peut-être ont ils été trop loin. Mais quoi qu'il en soit, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, que tout ce que ces grands hommes (*c*) ont avancé de sage, d'utile & de conforme aux veritez celestes, étoit *comme une lumiere, qui éclaire dans un lieu obscur.* Dieu, qui est l'unique source de la Verité & de la Sagesse, & dont la bonté se répand *sur les injustes* aussi bien que *sur les justes*, leur envoyoit ces rayons de lumiere dans le triste état de ténébres & de corruption, où

(*a*) Καὶ οἱ μετὰ λόγου βιώσαντες, Χριστιανοί εἰσι, κἂν ἄθεοι ἐνομίσθησαν· οἷον ἐν Ἕλλησι μὲν Σωκράτης καὶ Ἡράκλειτος, καὶ οἱ ὅμοιοι αὐτοῖς ἐν Βαρβάροις δὲ Ἀβραάμ. Just. Apolog. II.

(*b*) Τάχα καὶ προηγουμένως τοῖς Ἕλλησιν ἐδόθη ἡ φιλοσοφία τότε, πρὶν ἢ τὸν κύριον καλέσαι καὶ τοὺς Ἕλληνας· ἐπαιδαγώγει γὰρ καὶ αὐτὴ τὸ Ἑλληνικὸν, ὡς ὁ νόμος τοὺς Ἑβραίους εἰς Χριστόν. προπαρασκευάζει τοίνυν ἡ φιλοσοφία, προοδοποιοῦσα τὸν ὑπὸ Χριστοῦ τελειούμενον. Clem. Alexand. Strom. lib. I.

(*c*) Ὁ Θεὸς γὰρ αὐτοῖς ταῦτα, καὶ ὅσα καλῶς λέλεκται, ἐφανέρωσε. ORIG. adversus Celsum lib. VI.

où se trouvoit alors le Genre humain, pour entretenir encore parmi les hommes quelque semence de Verité.

Mais quoi qu'on en puisse dire, & quelque étendue que l'on donne aux avantages que le Genre humain a retirez de leurs leçons, le fruit n'en a jamais été fort grand. Les meilleurs Philosophes du Paganisme, avec toutes leurs lumieres, n'ont pourtant pas fait de grands progrès dans le dessein d'instruire les hommes de leurs devoirs. Le nombre de leurs Sectateurs n'a jamais été fort considérable, & s'ils ont contribué quelque chose à la Reformation du Genre humain, ç'a été si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. L'Idolatrie, en dépit de leurs leçons, a toujours eu le dessus par tout le Monde. Et quoique la connoissance que les hommes avoient de la Divinité fût assez grande, pour rendre leurs Idolatries inexcusables, seduits cependant par l'Imagination & par les Sens, qui aiment à s'occuper de quelque chose de corporel, ils ont toujours voulu avoir des objets visibles de leur adoration, *& ont changé la gloire de Dieu incorruptible à l'image de l'homme*

me corruptible, & de ce qu'il y a parmi les créatures de plus vil & de plus méprisable. Malgré l'extravagance de ces Idolatries, les Philosophes, qui les combattoient, n'ont jamais pu persuader qu'à très peu de personnes d'y renoncer, & de n'adorer qu'un seul vrai Dieu. Il est vrai que leurs leçons sur les devoirs de l'homme envers l'homme paroissent avoir été d'une plus grande utilité. On trouve en effet parmi les Nations Payennes de beaux traits d'Equité. Mais il y avoit peu de gens qui agîssent par un bon Principe. Ce n'étoit point par crainte de Dieu, ou par amour pour lui, qu'ils étoient justes. L'honneur, l'interêt, l'amitié, les Loix, & les besoins de la Societé, étoient les vrais principes de leurs actions. Que dirai-je de l'intemperance, de la luxure & des impuretez contre nature qui regnoient communément parmi eux, dans les Pays même les plus civilisez? Les Philosophes bien loin de s'opposer à ces énormitez, les autorisoient par leurs discours & par leur exemple. Je n'ai pas dessein de m'étendre sur un sujet si triste. Les monumens, qui nous restent de la débauche

&

& de la corruption universelle du Monde Payen, sont en assez grand nombre. La description que St. *Paul* nous en donne au Chapitre premier de son Epitre aux Romains, & les plaintes ameres que les Ecrivains même du Paganisme ont fait là-dessus, prouvent suffisamment la verité de ce que j'avance (*a*). En un mot les meilleurs Maitres de Morale n'ont eu que très peu de Disciples, qui se soyent (*b*) fait un devoir de mettre leurs leçons en pratique. La maniere dont les Atheniens en userent envers *Socrate* en est une forte preuve. Ces grands hommes cessoient-ils de vivre? Leur doctrine s'éteignoit ordinairement avec eux, faute d'autorité

(*a*) *Egregium sanctumque virum si cerno, bimembri*
Hoc monstrum puero, vel mirandis sub aratro,
Piscibus inventis, & fœta compare Mulæ.
JUVEN. Sat. XIII.

Voyez aussi les passages citez un peu plus bas.

(*b*) *Sint licet perhonesti.* —— *sed audire deposcimus quot sint aut fuerint numero.* —— *Unus, duo, tres* —— *At genus humanum non ex bonis pauculis, sed ex ceteris omnibus æstimari convenit.* ARNOB. advers. Gentes. lib. II.

Da mihi virum qui sit iracundus, maledicus, effrenatus; paucissimis Dei verbis tam placidum, quam ovem reddam. Da libidinosum. —— *Numquis hæc Philosophorum aut umquam præstitit, aut præstare, si velit, potest?* LACTANT. lib. III.

Παρὰ μὲν τοῖς Ἕλλησιν εἷς τις Φαίδων, καὶ οὐκ οἶδα εἰ δεύτερος. &c. ORIG. adv. Celsum. lib. I.

rité suffisante pour se soutenir. Leurs Sectateurs se replongeoient bientot dans les Idolatries, les superstitions, les impuretez & les débauches du Vulgaire. Nous en avons un exemple remarquable dans le caractere que les Auteurs Romains nous donnent de ceux qui faisoient profession d'être les Disciples de *Socrate*. *Platon*, Disciple lui-même & grand admirateur de ce Philosophe, touché jusqu'au vif de voir la doctrine de son Maitre, foulée aux pieds de si bonne heure par ses propres Disciples, semble desesperer de la reformation du Genre humain par la voye de la Philosophie. Il dit (*a*) qu'à la vue de ces choses, *un homme de bien seroit tenté de se tenir en repos, & de se renfermer en lui-même, comme celui qui assailli d'un violente tempête, va se mettre à l'abri sous le coin d'une muraille. Content, au milieu des injustices & des impietez dont le monde est rempli, de ne pas se laisser emporter au torrent, de passer ses jours en repos, & de mourir enfin la joye & l'esperance dans le cœur.* Il y a plusieurs raisons en effet qui nous persuadent qu'il étoit entierement impos-

(*a*) Plato de Rep. lib. VI.

possible que les leçons des Philosophes fussent d'un fruit assez grand, pour operer la Reformation universelle du Genre humain, & pour le retirer du triste état de corruption, dans lequel il se trouvoit engagé.

Car premierement le nombre de ceux qui ont mis la main à ce grand ouvrage a toujours été très petit. Il s'est trouvé assez de gens en tout tems & en tous lieux, qui ont porté le nom de Philosophes. Mais le catalogue de ceux qui l'ont été veritablement, se réduit à bien peu de chose. J'entens par ceux qui ont été veritablement Philosophes, ceux qui ont fait tout leur possible pour perfectionner leur Raison; qui ont eu assez de force d'esprit pour ne pas donner tête baissée dans les superstitions, qui couvroient toute la face de la Terre; qui se sont appliquez à l'étude des devoirs de la Morale, & de la Volonté de Dieu, leur Créateur & leur Maitre; qui se sont conformez eux-mêmes sans repugnance à cette volonté, autant qu'elle leur a été connue par les lumieres de la Nature; & qui ont exhorté, qui ont animé les autres hommes à suivre en ce point leur exemple.

La Philosophie de la plupart n'étoit autre chose qu'un vain babil. Ce n'étoit que subtilitez, que jeux de mots, que disputes inutiles, nullement propres à les corriger eux-mêmes, & moins propres encore à reformer le Genre humain. *Leurs Disciples*, dit Aristote, *s'imaginoient avoir fait de merveilleux progrès en Philosophie*, (a) *& d'être de grands Hommes, lorsqu'ils avoient apris à ergoter sur la Morale, encore qu'ils n'en suivissent pas les préceptes. Semblables à ces malades qui écoutent avec attention les discours de leurs Médecins, & qui ne suivent point leurs ordonnances.* Or comme toute la science d'un Médecin ne sert de rien à un homme, qui refuse de prendre les remedes qu'on lui prescrit, ainsi la Philosophie est inutile à ceux qui en négligent les préceptes. Il ne faut point être surpris de voir que les Disciples des Philosophes fussent tels qu'*Aristote* les dépeint, puisque leurs Maitres n'étoient pas en ce point

(a) Ἀλλ' οἱ πολλοὶ ταῦτα μὲν οὐ πράττουσιν. ἐπὶ δὲ τὸν λόγον καταφεύγοντες οἴονται φιλοσοφεῖν, καὶ οὕτως ἔσεσθαι σπουδαῖοι· ὅμοιόν τι ποιοῦντες τοῖς κάμνουσιν, οἳ τῶν ἰατρῶν ἀκούουσι μὲν ἐπιμελῶς· ποιοῦσι δ' οὐθὲν τῶν προσταττομένων. ARISTOT, Ethic, lib. II. cap. III.

point meilleurs qu'eux. Leurs vices énormes donnoient assez à connoitre que (*a*) la reformation des mœurs étoit ce qu'ils avoient le moins à cœur. Ils n'aspiroient qu'à la reputation de beaux parleurs & de subtils Dialecticiens. C'étoit le vrai caractere des Philosophes anciens, à la reserve peut-être de *Socrate*, de *Platon* & de quelques autres de même trempe. C'est un sujet si peu agréable, que je m'abstiens à dessein de descendre là-dessus dans aucun détail. Si quelqu'un a la curiosité d'en savoir davantage, il n'a qu'à consulter *Diogené Laërce* & les autres Auteurs, qui ont écrit les Vies des Philosophes, ils y trouveront des preuves de reste de la débauche & des vices infames de la plupart des Philosophes anciens. On ne sauroit raconter sans rougir les énormitez qu'ils commettoient, non seulement *en secret*, mais souvent même à la face du Ciel & de la Terre. Je me contenterai du témoignage de *Ci-*

(*a*) *Inclusos Philosophos in angulis, facienda præcipere, quæ ne ipsi quidem faciunt qui loquuntur ; & quoniam se a veris actibus removerunt, apparet eos exercendæ linguæ causa, vel advocandi gratia, artem ipsam Philosophiæ reperisse.* LACTANT, lib. III.

Ciceron, le meilleur juge peut-être ſur cette matiere, qui ait été. *Croyez-vous*, dit-il parlant des préceptes de Morale, *croyez-vous que ces choſes ayent eu aucune influence ſur ces gens-là, ſi ce n'eſt peut-être ſur quelques-uns qui en ont été les inventeurs, & qui les ont miſes par écrit? Combien peu de Philoſophes trouvera-t-on, qui ayent pris la Raiſon pour la régle de leur conduite; qui ayent été Philoſophes par principe, & non pas par oſtentation; qui ayent pratiqué leurs propres leçons, & qui ayent vécu d'une maniere conforme à leurs préceptes? Vous en trouvez un grand nombre, eſclaves de leurs convoitiſes &c.* (a)

J'ajoute en ſecond lieu, que ce petit nombre de Philoſophes extraordinaires, qui dociles eux-mêmes & ſoumis aux préceptes de la Religion naturelle, ont fait tout leur poſſible pour en inſtruire les autres hommes, & les ont exhortez à

(a) *Sed hæc eadem num cenſes apud eos ipſos valere, niſi admodum paucos, à quibus inventa, diſputata, conſcripta ſunt? Quotus enim quiſque Philoſophorum invenitur, qui ſit ita moratus, ita animo ac vita conſtitutus, ut Ratio poſtulat, qui diſciplinam ſuam non oſtentationem ſcientiæ, ſed legem vitæ putet; qui obtemperet ipſe ſibi, & decretis ſuis pareat? Videre licet multos libidinum ſervos, &c.* CIC. Tuſcul. Quæſtio. lib. II.

à les mettre en pratique, ont profondement ignoré des dogmes, dont la connoiſſance étoit d'une abſolue neceſſité pour parvenir à leur grande fin, je veux dire, à la Reformation du Genre humain, plongé dans l'Erreur & dans le Vice.

Je remarque d'abord en général que n'ayant aucune connoiſſance du Syſtême entier de l'ordre & de l'état des choſes de la Création, ignorant les voyes de Dieu dans le Gouvernement de l'Univers, le plan qu'il s'eſt propoſé en créant le Genre humain, l'excellence originale de la Nature humaine, le fondement & les circonſtances de la dépravation, qui regne maintenant parmi les hommes, les moyens que la Bonté divine devoit employer pour les retirer de ce triſte état, & la gloire dont Dieu avoit deſſein de les mettre un jour en poſſeſſion: Toutes ces choſes, dis-je, étant inconnues aux Philoſophes, rendoient inutiles tous les mouvemens, qu'ils ſe donnoient, pour découvrir la verité, & pour en faire des leçons. Semblables à ceux qui errent çà & là dans les vaſtes eſpaces de l'Ocean, ſans ſavoir où ils vont,

& ſans Pilote, qui les conduiſe, ces Philoſophes n'ayant point de principe fixe ne raiſonnoient la plupart du tems (*a*) qu'à l'avanture. Delà vient que les plus éclairez d'entr'eux n'ont pas fait difficulté de confeſſer (*b*) leur ignorance & leur aveuglement. Ils ont dit que la Verité (*c*) étoit, comme dans un abyme impénetrable, qui la déroboit à leurs yeux. Ils ont reconnu que bien loin de voir clair (*d*) dans les myſteres de la Sageſſe, ils ne voyoient goute dans les choſes expoſées en partie à leurs yeux. Ils ont ajouté que les yeux de leur Entendement étoient trop foibles pour regarder fixement les choſes mêmes les plus manifeſtes, & qu'ils étoient tout ſemblables à ces oiſeaux nocturnes, qui ne ſauroient ſupporter la lumiere du Soleil (*e*). Ils ſe ſont plaints

(*a*) *Errant ergo velut in Mari magno, nec quò ferantur, intelligunt; quia nec viam cernunt, nec ducem ſequuntur.* LACTANT. lib. VI.

(*b*) *Ex cæteris Philoſophis, nonne optimus & graviſſimus quiſque confitetur, multa ſe ignorare; & multa ſibi etiam atque etiam eſſe diſcenda?* CIC. Tuſcul. Quæſt. lib. III.

(*c*) Ἐν βύθῳ ἀλήθεια.

(*d*) *Tui ergo te*, Cicero, *libri arguunt, quam nihil à Philoſophia poſſit diſci ad vitam. Hæc tua verba ſunt:* Mihi autem non modo ad ſapientiam cæci videmur; ſed ad ea ipſa, quæ aliqua ex parte cerni videantur, hebetes & obtuſi. LACTANT. lib. III.

(*e*) Ὥσπερ γὰρ καὶ τὰ τῶν νυκτερίδων ὄμματα πρὸς τὸ φέγ-

plaints que, malgré les lumieres de la Raiſon, il leur étoit impoſſible de connoitre & d'expliquer (*a*) la Nature & les Attributs de la Divinité; qu'il leur étoit beaucoup plus facile de dire ce qu'elle n'eſt pas, (*b*) que de déterminer préciſement ce qu'elle eſt. Ils ont dit enfin que de toutes les entrepriſes la plus difficile, (*c*) à leur avis, étoit celle, qui avoit pour but de rendre les hommes plus ſages & meilleurs, qu'ils ne ſont. *Socrate* lui-même proteſte qu'il ſentoit vivement ſon ignorance, & que c'étoit en ce point ſeulement, qu'il ſe croyoit plus ſage que les autres hommes. C'étoit la ſeule raiſon qu'il alleguoit de l'honneur que l'Oracle lui avoit fait, de lui donner le titre glorieux

φέγγος ἔχει τὸ μεθ' ἡμέραν, οὕτω καὶ τῆς ἡμετέρας ψυχῆς ὁ νοῦς πρὸς τὰ τῇ φύσει φανερώτατα πάντων. ARISTOT. Metaph. lib. II. cap. I.

(*a*) Τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εὑρεῖν τε ἔργον, καὶ εὑρόντα λέγειν εἰς πάντας ἀδύνατον. PLATO, in Timæo.

Profectò eos ipſos qui ſe aliquid certi habere arbitrantur, addubitare coget doctiſſimorum hominum de maxima re tanta diſſenſio. Cic. de Nat. Deor. lib. I.

(*b*) *Utinam tam facile vera invenire poſſem, quàm falſa convincere.* Id. Ibid.

(*c*) Καὶ μοὶ δύσβατός γε τις τόπος φαίνεται καὶ ἐπίσκιος· ἔστιν οὖν σκοτεινὸς καὶ δυσδιερεύνητος. PLAT. de Rep. lib. IV.

rieux du plus ſage de tous les Hommes. (a)

En particulier, les hommes ignoroient profondement la maniere de ſervir Dieu, qui lui eſt la plus agréable. Ils ſavoient bien en général qu'il faut le ſervir. C'eſt une verité que les lumieres de la Nature leur decouvroient d'une maniere évidente & ſenſible. Mais s'agiſſoit-il de déterminer la nature du ſervice, qu'il veut qu'on lui rende? C'eſt ce que la ſimple Raiſon ne pouvoit pas leur aprendre avec certitude. Les plus éclairez des Philoſophes n'avoient pas de peine à comprendre que la meilleure maniere de ſervir Dieu conſiſtoit ſans doute à pratiquer les devoirs de la Nature, & à imiter les Attributs moraux de la Divinité. Mais ils ſentoient bien auſſi la neceſſité d'une Adoration extérieure. Or c'eſt en ce point principalement qu'ils ont fait paroitre leur foible. Incertains ſur la nature du culte, qu'ils devoient rendre à Dieu, ils ont donné pour maxime qu'il falloit que chacun ſuivît en ce point la Religion de ſon

(a) Plat, in Apolog. Socratis,

ſon Pays. Ainſi tous leurs beaux diſcours ne les ont pas empêchez de tomber dans les Idolatries les plus ſcandaleuſes & les plus extravagantes. Lactance reproche à Socrate d'avoir defiguré le plus beau diſcours peut-être, qui ſoit jamais ſorti de la bouche d'aucun Philoſophe, par un trait ſurprenant de ſuperſtition. Il ordonne à ſes amis de ſacrifier pour lui un Coq qu'il avoit voué à (*a*) Eſculape. J'avoue qu'on ne comprend rien à cet ordre bizarre d'un Homme comme lui, à moins qu'on ne ſuppoſe que c'eſt-là un trait d'ironie contre le Dieu de la Medecine. C'en eſt un ſans doute, & c'eſt à tort que Lactance le prend là deſſus à partie. *Platon*, après avoir parlé de la maniere du monde la plus noble & la plus divine ſur la Nature & ſur les Attributs du Dieu ſouverain, a enſuite la foibleſſe de conſeiller aux hommes d'adorer outre cela les Dieux inferieurs (*b*), les Demons, & les Genies.

(*a*) Ω Κρίτων, τῷ Ἀσκληπιῷ ὀφείλομεν ἀλεκτρυόνα. ἀλλὰ ἀπόδοτε, καὶ μὴ ἀμελήσητε. PLATO in Phædone.

Illud vero nonne ſummæ vanitatis, quod ante mortem familiares ſuos rogavit, ut Æſculapio gallum, quem voverat, pro ſe ſacrarent. LACT. lib. III.

(*b*) Plat. de Legibus lib. IV.

nies. Il n'ose pas même condamner l'adoration des Statues & des Images, consacrées suivant l'usage établi dans sa Patrie. Erreur tout-à-fait grossiere, puisque cette adoration suppose que l'Honneur rendu à des Idoles mortes, est capable de concilier aux hommes (*a*) la faveur & la bienveillance de l'Etre suprême. Ainsi, par cet alliage de superstitions & d'Idolatries, dont il a chargé mal-à-propos le service, qu'il avoit prouvé être dû au Créateur de l'Univers, il a gâté la plus belle Philosophie qui fût au Monde (*b*). A son exemple, *Ciceron*, le plus grand Orateur & le meilleur Philosophe, que l'ancienne Rome, & qu'aucune autre Nation eût peut-être encore produit, songe si peu à s'opposer à l'Idolatrie, qu'il conseille aux gens d'adorer les Dieux, que leurs Peres (*c*) ont adorez,

(*a*) Τοὺς μὲν γὰρ τῶν Θεῶν ὁρῶντες σαφῶς, τιμῶμεν. τῶν δὲ εἰκόνας ἀγάλματα ἱδρυσάμενοι, οὓς ἡμῖν ἀγάλλουσι, καίπερ ἀψύχους ὄντας, ἐκείνους ἡγούμεθα τοὺς ἐμψύχους Θεοὺς πολλὴν διὰ ταῦτ᾽ εὔνοιαν καὶ χάριν ἔχειν. PLAT. de Leg. lib. XI.

(*b*) Τὰ Πλάτωνι οὐκ ἀπιθάνως μὲν εἰρημένα, οὐ μὴν καὶ διέθεντο τὸν φιλόσοφον ἀξίως κἂν αὐτῷ ἀναστραφῆναι ἐν τῇ πρὸς τὸν ποιητὴν τῶν ὅλων εὐσεβείᾳ, ἣν ἐχρῆν μὴ νοθεύειν, μηδὲ μιαίνειν τῇ εἰδωλολατρείᾳ. ORIG. advers. Cels. lib. VI.

(*c*) *A Patribus acceptos Deos placet coli.* CIC. de Leg. lib. II.

rez, & de se conformer aux decisions des Pontifes & des Aruspices touchant les victimes (*a*) qu'il faut offrir à chaque Dieu en particulier. Il condamne même le conseil que les Mages de Perse donnerent à *Xerxes*, de reduire en cendres les Temples de la Gréce, sous prétexte (*b*) que l'Univers entier est le

(*a*) *Jam illud ex institutis Pontificum & Aruspicum non mutandum est, quibus hostiis immolandum cuique Deo.* Id. Ibid.

Cum de Religione agitur T. Coruncanum, P. Scipionem, P. Scævolam pontifices maximos, non Zenonem, non Cleanthem, aut Chrysippum sequor; habeoque C. Lælium Augurem, eundemque sapientem, quem potius audiam de Religione dicentem in illa Oratione nobili, quam quenquam Principum Stoicorum ——— *A te Philosopho rationem accipere debeo Religionis; majoribus autem nostris, etiam nulla ratione reddita, credere.* de Nat. Deor. lib. 3.

(*b*) *Nec sequor Magos Persarum, quibus auctoribus Xerxes inflammasse templa Græcia dicitur, quod parietibus includerent Deos, quorum hic mundus omnis templum esset & domus. Melius Græci atque nostri, qui, ut augerent pietatem in Deos, easdem illos, quas nos urbes incolere voluerunt.* Cic. de Leg. lib. 2.

Xerxes fit detruire les Temples des Villes grecques d'Asie par zele pour la Religion des Mages, dans laquelle il avoit été instruit par Zoroastre, & à la sollicitation d'Ostanes, qui en étoit le chef, l'Archimage. Les Mages ne pouvoient souffrir les statues & les simulacres des Dieux, dont les Temples des grecs étoient remplis, & c'est la raison pourquoi ils les bruloient. Voi. Strab. lib. 14. Æschylus in Persis. Herod. lib. 8. & Dioge. Laertius in proemio. Plin. lib. 30. c. 1. 2. Voi. sur le Magianisme, & sur son retablissement & sa reformation par Zoroastre le savant Docteur Prideaux Hist. des Juifs. T. 1. de la Traduction Franç. p. 323. & 383. & suiv. *R. d. Tr.*

le Temple de Dieu. Il se contredit pitoyablement lui-même. Car comment accorder le conseil qu'il donne de suivre les directions des Pontifes & des Aruspices, avec les sanglantes railleries, dont il les accable en tant d'autres endroits (*a*)? Enfin, (car je n'ai pas dessein de descendre jusqu'aux *Philosophes du bas étage*, comme *Ciceron* les appelle) *Epictete* lui-même ce grand Maitre de morale, qui avoit des idées aussi saines & aussi nobles de la Vertu, qu'aucun homme ait jamais eu dans le Paganisme, ne veut-il pas que chacun se conforme à la Religion (*b*) & aux rites de son Pays dans les libations & dans les sacrifices, qu'on offre à l'honneur des Dieux?

Mais ce que les plus habiles Philosophes ignoroient le plus absolument, &

(*a*) Voyez son Livre *de Divinatione*, où parmi un grand nombre de traits picquans, qu'il décoche contre ces gens-là, il raporte ce bon mot de Caton: *Mirari se aiebat, quod non rideret aruspex, aruspicem cum vidisset.* De Divinat. lib. II. C'est donc avec beaucoup de raison, que Lactance lui fait ce reproche:

Video te, Cicero, *terrena & manufacta venerari. Vana esse intelligis, & tamen eadem facis, quæ faciunt ipsi, quos ipse stultissimos confiteris.* LACT. lib. II.

(*b*) Σπένδειν δὲ, καὶ θύειν, καὶ ἀπάρχεσθαι κατὰ τὰ πάτρια ἑκάστῳ προσήκει. EPICTET. cap. XXXVIII.

& qu'il importe pourtant le plus à l'homme pécheur de ſavoir, c'eſt le moyen de rentrer dans la faveur de Dieu, lorſqu'on a eu le malheur de l'offenſer, & de s'égarer du droit chemin. La connoiſſance de la Bonté de Dieu & de ſon infinie miſericorde, donnoit, à la verité, aux Philoſophes de grandes eſpérances. Ils étoient perſuadez en général que les péchez des hommes n'étoient pas ſans remiſſion, & que leur reconciliation avec Dieu étoit une choſe poſſible. Mais lorſqu'il s'agiſſoit de déterminer la maniere de ſe rendre la Divinité propice, & le moyen de ſe reconcilier avec elle, ils ne ſavoient à quoi s'en tenir. Les lumieres naturelles s'arrêtoient-là. Convaincus de leur inſuffiſance pour la détermination de cette importante queſtion, ils attendoient avec impatience qu'une revelation particuliere vînt les inſtruire là-deſſus, comme nous le ferons voir dans le chapitre ſuivant. En effet, comment ſaura-t-on avec certitude que Dieu eſt diſpoſé à recevoir en grace les pécheurs qui retournent vers lui, & qu'au défaut d'une obéiſſance parfaite il acceptera leur repentan-

tance, à moins que Dieu lui-même n'ait déclaré expreſſément que telle eſt ſa volonté? La choſe eſt à la verité très probable, & ce ſont là les ſeuls moyens de reconciliation, que la Nature ſuggere. Mais on n'a aucune aſſurance certaine que cela ſeul puiſſe ſuffire. La Nature ne dit pas ſi Dieu, pour vanger l'outrage fait à ſes Loix, pour ſoutenir l'honneur de ſon gouvernement, & pour témoigner à quel point il eſt irrité contre le péché, n'exigera pas quelque choſe de plus, avant que de retablir l'homme dans les privileges qu'il a perdus. Car il n'y a aucun des Attributs de Dieu, qui prouve poſitivement que Dieu ſoit obligé de pardonner au pécheur repentant, uniquement en vertu de ſa repentance. La Nature ſeule n'eſt donc pas capable de calmer les agitations & les doutes de l'homme pécheur ſur les moyens d'appaiſer la Divinité offenſée. C'eſt de là que ſont venus ce nombre infini de Sacrifices, & cette prodigieuſe quantité de ſuperſtitions differentes, dont la face du monde Payen a été comme inondée. Mais les plus Sages d'entre les Payens en étoient ſi peu ſatis-

tisfaits, que quelques-uns d'entr'eux, n'ont pu s'empêcher de déclarer ouvertement qu'ils ne croyoient pas que tous ces moyens de satisfaction servissent de grand' chose pour appaiser la Divinité irritée, & pour lui rendre leurs prieres plus agréables. Ils sentoient bien qu'il leur manquoit quelque chose, mais ils ne savoient pas positivement ce que c'étoit. (*a*)

Il y avoit quelques autres dogmes encore, d'une absolue necessité pour l'exécution du grand ouvrage de la Reformation du Genre humain, qui n'étoient pas à la verité tout-à-fait inconnus aux meilleurs Philosophes, mais sur lesquels ils étoient si pleins de doutes, si chancelans & si incertains, qu'il n'étoit pas possible que ces dogmes eussent sur le cœur & sur la conduite des hommes, l'influence qu'ils auroient dû avoir naturellement (*b*). Je mets dans ce rang le dogme de l'immortalité de l'ame, celui d'une vie à venir, & celui des peines & des récom-

(*a*) Vid. Plat. Alcibiadem II. passim.

(*b*) *Praterea apud eos nihil certi est, nihil quod à scientia veniat, —— & nemo paret, quia nemo vult ad incertum laborare.* LACT. lib. III.

compenses dont la distribution se fera dans une autre vie. J'ai fait voir ci-dessus * que la Raison & la Nature nous fournissent des preuves de ces grandes veritez, qui valent, peu s'en faut, une Démonstration. J'ai fait voir aussi que les plus Sages des Philosophes Anciens les ont crues, & qu'ils ont paru en être si pleinement convaincus, qu'ils ont agi & vécu comme des gens dont les espérances ne sont pas toutes bornées à cette vie. Mais on ne peut s'empêcher d'un autre côté d'être surpris & touché sensiblement de voir comment en d'autres tems, oubliant ces mêmes argumens, qui sembloient les avoir persuadez, ils laissent échapper des paroles, qui marquent que leur foi sur ces articles étoit tout-à-fait foible & chancelante. Je laisse à part ces Sectes entieres de Philosophes, qui rejettoient & l'immortalité de l'ame & l'espérance d'une vie à venir. Je crois bien que leurs discours pouvoient embarasser l'esprit du commun peuple, & diminuer quelque chose de la force des argumens, que les autres employent pour prouver ces veritez. Mais ils ne méritent pas gran-

* Voyez ci-dessus ch. VIII.

de

de attention, parce qu'en toute autre chose, aussi bien qu'en ceci, c'étoient de fort pauvres raisonneurs, ~~& de~~ très méchans Philosophes, en comparaison de ces grands genies, dont je parle maintenant. Je parle de ces grands hommes même, les meilleurs, les plus sages, & les plus éclairez, qui ayent jamais porté le nom de Philosophes. Malgré la force victorieuse des argumens, qu'ils ont mis quelquefois en avant, pour prouver la certitude d'un Etat à venir, vous les trouvez en d'autres tems si peu fermes là-dessus, ils en parlent d'une maniere si douteuse, qu'ils font pitié. Et il y a tout lieu de croire que leurs doutes sur ce dogme important ont dû empêcher l'effet, qu'il auroit produit sans cela sur leur cœur & sur leur conduite. *Je m'en vais à la mort*, disoit *Socrate* sur le point de mourir, *& vous allez continuer une plus longue vie*, (a) *mais ni vous, ni moi ne savons lequel des deux che-*

(a) Ἐμοὶ μὲν ἀποθανουμένῳ, ὑμῖν δὲ βιωσομένοις· ὁπότεροι δὲ ἡμῶν ἔρχονται ἐπὶ ἄμεινον πρᾶγμα, ἄδηλον παντὶ πλὴν ἢ τῷ Θεῷ. PLATO in Apolog. Socratis.

Quod præter Deos negat scire quemquam, scit ipse, utrum melius sit; nam dixit ante: Sed suum illud, nihil ut affirmet, *tenet ad extremum.* CIC. Tusc. Quæst. lib. I.

chemins sera le meilleur, Dieu seul le sait. Ne semble-t-il pas que ces paroles renferment quelque doute de son existence après la mort? Il parle sur le même ton dans cet admirable Discours sur l'immortalité de l'ame, qu'il fit à ses amis, qui étoient venus prendre congé de lui. Il le conclut par ces paroles. *Sachez*, leur dit-il, *que j'espere d'être bientôt dans la compagnie des gens de bien*, (a) *je n'ose pourtant prononcer positivement là-dessus. Si la mort*, dit-il (b) ailleurs, *n'est qu'une transmigration dans un autre lieu, & s'il est vrai, comme on nous l'assure, que ceux qui sont morts, ne laissent pas d'exister encore &c.* Vous trouvez dans *Ciceron* le même embarras, & les mêmes doutes. *Je vous expliquerai*, dit-il (c), *ce que vous demandez, le mieux*

(a) Νῦν δὲ εὖ ἴστε ὅτι παρ' ἄνδρας τε ἐλπίζω ἀφίξεσθαι ἀγαθοὺς, καὶ τοῦτο μὲν οὐκ ἂν πάνυ διισχυρισαίμην. PLAT. in Phæd.

(b) Εἰ δ' αὖ οἷον ἀποδημῆσαί ἐστιν ὁ θάνατος ἐνθένδε εἰς ἄλλον τόπον, καὶ ἀληθῆ ἐστὶ τὰ λεγόμενα, ὡς ἄρα ἐκεῖ εἰσι πάντες οἱ τεθνεῶτες, &c. PLAT. in Apolog. Socratis.

(c) *Ea, quævis, ut potero explicabo: nec tamen quasi* Pythius Apollo, *certa ut sint & fixa quæ dixero; sed ut homunculus unus è multis probabilia conjectura sequens. Ultra enim quo progrediar, quam ut verisimilia videam, non habeo.* CIC. Tuscul. Quæst. lib. I.

*mieux qu'il me ſera poſſible. Je ne prétens pas au reſte que ce que je vais dire ſoit auſſi certain & auſſi infaillible, que les Oracles d'*Apollon; *je ne le donne que ſur le pied d'une conjecture probable. Car le plus haut point, où je puiſſe arriver, c'eſt la vraiſemblance.* Il ne veut rien determiner ſur la queſtion de la mortalité ou de l'immortalité de l'ame, *parce qu'il n'y a que Dieu ſeul*, dit-il, *qui puiſſe ſavoir laquelle de ces deux opinions eſt la veritable, & que c'eſt un grand problême, que décider laquelle eſt la plus vraiſemblable* (a). Dans le même Diſcours, après avoir mis dans un beau jour les argumens, qui prouvent l'immortalité de l'ame, il avertit: *Qu'il ne faut pas trop s'y fier. Car ſouvent*, dit-il, *un argument ſubtil nous fait illuſion. Quelquefois il nous arrive de héſiter & de changer de ſentiment ſur des choſes encore plus claires. Au fonds*, ajoute-t-il, *il ne faut point diſſimuler qu'en ceci il n'y ait quelque obſcurité* (b). *Je ne*

(a) *Harum ſententiarum quæ vera ſit, Deus aliquis viderit; quæ veriſimillima, magna quæſtio eſt.* Id. Ibid.

(b) *Etſi nihil nimis oportet confidere. Movemur enim ſæpe aliquo acute concluſo: labamus mutamusque ſententiam clarioribus etiam in rebus: in his eſt enim aliqua obſcuritas.* Id. Ibid.

ne sais, dit-il encore, *d'où vient*, *qu'en lisant*, *je donne mon consentement à ce que je lis : Mais je n'ai pas plutôt posé le Livre*, *& je n'ai pas plutôt commencé à mediter sur l'immortalité de l'ame*, *que je retombe dans mes premiers doutes* (a). Je conclus de tout cela que, malgré tous les beaux argumens, toutes les conclusions subtiles, & toutes les sentences des meilleurs Philosophes de l'Antiquité, tant s'en faut que les seules lumieres naturelles ayent mis la vie & l'immortalité dans une entiere & pleine évidence, qu'il est au contraire clair comme le jour, que ces dogmes avoient besoin d'une revelation & plus ample & plus claire. (*b*)

J'ajoute que les Philosophes n'ont jamais pu prouver bien clairement, ni expliquer d'une maniere distincte & proportionnée à la capacité d'un chacun, les choses même qu'ils entendoient le

(a) *Nescio quomodo, dum lego, assentior : cum posui librum, & mecum ipse de immortalitate animorum cœpi cogitare, assensio omnis illa elabitur.* Id. Ibid.

(b) *Credebam facile opinionibus magnorum virorum rem gratissimam* (animæ immortalitatem scilicet) *promittentium magis, quam probantium.* SENEC. Epist. CII.

Adeo omnis illa tunc sapientia Socratis, *de industria venerat consulta æquanimitatis, non de fiducia comperta veritatis.* TERTULLIAN. de Anima.

le mieux. Je mets dans ce rang ce qu'ils ont dit sur la Vertu & sur la volonté de Dieu en matiere de morale. Les leçons qu'ils ont faites là-dessus n'étoient pas telles qu'il les faloit, pour persuader entierement les hommes, & pour les porter à reformer leurs mœurs. C'étoient presque toujours des speculations metaphysiques, des discours pleins de savoir, ou des disputes subtiles, & non pas des instructions à la portée de tout le monde, & tournées du côté de la pratique. Leurs argumens prouvoient bien que la pratique de la Vertu est le parti le plus sage & le plus raisonnable, qu'un homme puisse prendre, mais ils ne prouvoient pas qu'il fût obligé à le prendre en vertu d'une obligation necessaire & indispensable. La connoissance qu'ils avoient de la volonté de Dieu, étoit le fruit d'une suite de raisonnemens si abstraits & si subtils, que la plus grande partie des hommes n'étant pas capable de les entendre, il n'étoit pas possible qu'ils fissent sur eux aucun effet. Aussi n'avoient-ils pas pour but de rendre les hommes meilleurs en les instruisant de leurs devoirs, la plupart regardoient la Philo-

losophie, comme une espéce de passe-tems (*a*). Ils faisoient entr'eux assaut d'esprit & d'éloquence, c'étoit à qui parleroit le mieux sur quelque sujet. De là vient qu'il n'y avoit que peu de gens qui s'appliquassent à l'étude de la Philosophie, comme *Ciceron* (*b*) le remarque; & que la maniere dont on l'enseignoit, n'étoit nullement à la portée du commun Peuple, qui est sujet à croire qu'on a dessein de le tromper, lorsqu'on lui propose des argumens abstraits, dont il ne comprend pas la force. Il faloit avoir beaucoup d'esprit & de savoir pour entendre les discours sublimes de *Platon* & les disputes des autres Philosophes (*c*). Au lieu

(*a*) *Profecto omnis istorum disputatio, quanquam uberrimos fontes virtutis & scientia contineat, tamen collata cum horum (qui Rempublicam gubernant) actis perfectisque vereor ne non tantum videatur attulisse negotiis hominum utilitatis quantum oblectationem quandam otii.* Cic. de Republ. Frag.

(*b*) *Est inquit* Cicero, *Philosophia paucis contenta judicibus, multitudinem consulto ipsa fugiens.* ——— *Maximum itaque argumentum est, Philosophiam neque ad sapientiam tendere, neque ipsam esse sapientiam: quod mysterium ejus, barba tantum celebratur & pallio.* Lactant. lib. III.

(c) Ὀλίγους μὲν ὤνησεν ἡ περικαλλὴς, καὶ ἐπιτετηδευμένη Πλάτωνος λέξις, πλείονας δὲ ἡ τῶν εὐτελέστερον ἅμα καὶ πραγματικῶς καὶ ἐστοχασμένως τῶν πολλῶν διδαξάντων καὶ γραψάντων· ἐστὶ γοῦν ἰδεῖν, τὸν μὲν Πλάτωνα ἐν χερσὶ τῶν δοκούντων εἶναι φιλολόγων μόνον. Orig. cont. Cels. lib. VI. & lib. VII.

lieu que la Science de la Morale, qui aprend à vivre d'une maniere réglée, doit être aisée, claire, familiere & proportionnée à la capacité d'un chacun. Ajoutez à cela, que les Philosophes, qui ont le mieux réussi sur la Morale, n'avoient point de Systême suivi & méthodique. Les veritez qu'ils enseignoient, étoient des veritez détachées, qui ne se raportoient à aucun principe, & qui par conséquent n'avoient rien de fort convaincant. Rien n'est plus certain, que ce qu'ils ont dit en général de la Vertu; qu'elle merite d'être aimée, & que la pratique en est préférable à toute autre chose. Mais ils n'ont jamais pu expliquer d'une maniere claire & satisfaisante, ni les principes, ni la fin, ni les raisons de cette préference, qu'ils prétendoient être due à la Vertu. De là vient qu'ils s'accordent si peu entr'eux, qu'ils se refutent perpetuellement (*a*) les uns les autres. Cela va si loin, que *Varron* compte jusques à deux cens quatre-vingt-huit opinions differentes sur la seu-

(*a*) *Nec, quid defendere debeant, scientes; nec quid refutare. Incursantque passim sine delectu omnia quæ afferunt, quicunque dissentiunt.* LACTANT. lib. VII.

ſeule Queſtion du Souverain Bien de l'Homme; comme St. *Auguſtin* (*a*) le raporte. Quel a dû être l'effet d'une ſi prodigieuſe diverſité d'opinions? N'a-t-elle pas dû empêcher l'influence, qu'auroit dû avoir naturellement ſur leur eſprit & ſur la conduite de leur vie, la perſuaſion dans laquelle ils étoient tous que la pratique de la Vertu étoit un devoir neceſſaire & indiſpenſable? *Les Philoſophes*, dit là-deſſus Lactance, *ont connu la Verité en général, & developpé tout le myſtere de la veritable Religion. Mais, occupez à ſe refuter les uns les autres, il n'ont pas bien ſoutenu leurs ſentimens propres: En quelques rencontres ils n'ont pas eu la Raiſon de leur côté: & ils n'ont pu lier enſemble les veritez même, qu'ils ont enſeignées, d'une maniere à pouvoir en faire un Syſtême ſuivi* (b). Dans un autre endroit après avoir donné un abrégé des

(*a*) Auguſt. lib. XIX. de Civ. Dei. cap. I. Voi. ſur tout cela les railleries de Lucien dans ſon Menippe, ou la Necromantie.

(*b*) *Totam igitur veritatem, & omne divinæ religionis arcanum Philoſophi attigerunt. Sed aliis refellentibus, defendere id, quod invenerant, nequiverunt. Quia ſingulis Ratio non quadravit; nec ea, quæ vera ſenſerant, in ſummam redigere potuerunt.* LACTANT. lib. VII.

des dogmes & de la fin de la veritable Religion depuis l'origine de toutes choses jusques à leur consommation ; (a) *Les Philosophes*, dit-il, *ayant ignoré ce Systême, n'ont pu connoitre la Verité ; quoique pourtant ils ayent découvert & expliqué la plupart des dogmes particuliers, dont il est composé. Mais les uns ont proposé un dogme, les autres en ont avancé un autre ; ceux qui ont parlé de la même chose ne l'ont pas tous fait de la même maniere. Ils n'ont pas su faire voir la liaison des principes avec leurs conséquences, ni alleguer les veritables raisons de ce qu'ils enseignoient. De sorte qu'ils n'ont point eu de corps de doctrine complet & bien lié.* (b) *Si quelqu'un d'eux*, ajoute-t-il, *s'étoit donné la peine de recueillir & de rediger en ordre les veritez éparses çà & là, & répandues dans toutes les Sec-*

(a) *Quam summam, quia Philosophi non comprehenderunt, nec veritatem comprehendere potuerunt, quamvis ea fere, quibus summa ipsa constat, & viderint & explicarint. Sed diversi ac diverse illa omnia protulerunt, non annectentes nec causas rerum, nec consequentias, nec rationes ; ut summam illam, quæ continet universa, & compingerent & complecterentur.* LACTANT. lib. VII.

(b) *Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per sectasque diffusam, colligeret in unum, ac redigeret in corpus ; is profecto non dissentiret à nobis. Sed hoc nemo facere, nisi veri peritus ac sciens, potest. Verùm autem non nisi ejus scire est, qui sit doctus à Deo.* Id. Ibid.

Sectes, je ne crois pas qu'il differat beaucoup de nous. Mais un ouvrage de cette nature ne peut venir que d'un homme, à qui la Verité est déja connue: & il n'y a personne à qui elle soit connue, qu'à ceux qui sont enseignez de Dieu lui-même.

Enfin, l'Autorité a manqué aussi aux Philosophes à l'égard même des choses, qu'ils ont le mieux sues, & qu'ils ont le plus clairement expliquées, de sorte que, faute d'autorité suffisante, ils n'ont pu faire assez d'impression sur les esprits, pour obliger les hommes à mettre en pratique les devoirs, qu'ils leur prescrivoient. Les veritez de spéculation, qu'ils ont prouvées par la Raison, avoient besoin d'une autorité plus grande que la leur: & les préceptes qu'ils ont donnez, quelque beaux & raisonnables qu'ils fussent, (*a*) n'étoient pourtant pas de grand poids par la raison qu'on ne les regardoit que comme des (*b*) préceptes humains. Delà vient qu'au-

(*a*) Platonis *documenta, quamvis ad rem multum conferant, tamen parum habent firmitatis ad probandam & implendam veritatem.* Id. Ibid.

(*b*) *Quid ergo? Nihil ne illi simile præcipiunt? Imo permulta, & ad verum frequenter accedunt. Sed nihil ponderis habent illa præcepta quia sunt humana; & auctoritate majori, id est, divina, carent. Nemo igitur credit; quia tam se hominem esse putat qui audit, quam est ille qui præcipit.* Id. lib. III.

qu'aucun des Philoſophes, (ſans en excepter ceux qui ont enſeigné les véritez les plus claires, qui ont donné les leçons les plus ſages & les meilleures pour la conduite de la vie, & qui ont propoſé les motifs les plus puiſſans,) n'a jamais pu (*a*) changer le train ordinaire du Monde, ni reformer conſidérablement le Genre humain; comme Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont fait par leurs Prédications. Nous ne voyons pas dans l'Hiſtoire que les Diſciples de *Socrate* ou de *Platon* ayent porté leur perſuaſion de l'excellence de la Vertu & de la certitude des recompenſes, qui y ſont attachées, juſqu'au point de ſacrifier leurs vies pour en ſoutenir les interêts, (*b*) comme

(*a*) Εἴποιμι δ' ἂν ἀληθεύειν τοὺς συνθέντας διαθεῖναι τοὺς ἀκροατὰς τῶν λεγομένων οὕτω βιοῦντας, ὡς τούτων οὕτως ἐχόντων. Διατίθενται Ἰουδαῖοι καὶ Χριστιανοὶ περὶ τοῦ ἀπ' αὐτῶν καλουμένου μέλλοντος αἰῶνος. ORIG. cont. Celſum. lib. VIII.

Παρὰ μὲν τοῖς Ἕλλησιν εἷς τις Φαίδων, καὶ οὐκ οἶδα εἰ δεύτερος, καὶ εἷς Πολέμων μεταβαλόντες ἀπὸ ἀσώτου καὶ μοχθηροτάτου βίου, ἐφιλοσόφησαν· παρὰ δὲ τῷ Ἰησοῦ οὐ μόνον τότε οἱ δώδεκα, ἀλλ' αἰεὶ καὶ πολλαπλάσιοι οἵ τινες γενόμενοι σωφρόνων χορός. Id. lib. III.

Da mihi virum, qui ſit iracundus &c. Voyez ce paſſage cité ci-deſſus, au commencement de ce Chapitre. LACT. lib. III.

(*b*) Σωκράτει μὲν γὰρ οὐδεὶς ἐπιστεύθη, ὑπὲρ τούτου τοῦ δόγματος ἀποθνήσκειν. Χριστῷ δὲ τῷ καὶ ἀπὸ Σωκράτους ἀπὸ μέρους γνωσθέντι οὐ φιλόσοφοι οὐδὲ φιλόλογοι μόνον ἐπείσθησαν, ἀλλὰ καὶ παντελῶς ἰδιῶται, καὶ δόξης καὶ φόβου καὶ θανάτου καταφρονήσαντες. JUSTIN. Apolog. I.

me on a vu faire à un nombre infini de Disciples de Jesus Christ. J'avoue que dans la spéculation il ne paroit nullement impossible que les préceptes & les motifs, proposez par les Philosophes, ayent eu le pouvoir de reformer les mœurs corrompues du Genre humain, & de porter les hommes à mieux vivre à l'avenir, quoique pourtant on doive convenir que la Philosophie avec toutes ses lumieres demeure court, losqu'il s'agit de chercher un remede pour l'expiation des fautes passées. Mais quelque possible que la chose paroisse dans la spéculation, l'expérience nous montre qu'elle n'est point du tout praticable, & que, sans le secours d'enhaut, la Philosophie & la Raison sont trop foibles pour un aussi grand ouvrage, qu'est la reformation du Genre humain. *Or comme il importe peu de savoir*, dit Ciceron, (a) *si personne ne se porte bien, ou si personne ne peut se bien porter, ainsi je ne vois pas quelle difference il peut y avoir entre ces deux choses, personne n'est sa-*

(a) *Nam si, consensu omnium Philosophorum, sapientiam nemo sequitur; in summis malis omnes sumus, quibus vos optime consultum à Diis immortalibus dicitis. Nam ut nihil interest utrum nemo valeat, an nemo possit valere; sic non intelligo quid intersit, utrum nemo sit sapiens, an nemo esse possit.* Cic. de Nat. Deor. lib. III.

sage, & personne ne peut être sage. Il faut donc reconnoitre que l'état de l'homme est infiniment triste, à moins d'un secours plus puissant, que celui qu'il peut tirer de la Philosophie. Je ne doute pas que dans l'état d'innocence, avant que l'ame de l'homme se trouvat assaillie de ce grand nombre de préjugez, d'inclinations vicieuses, & de mauvaises habitudes, dont elle est maintenant defigurée, la droite Raison ne lui ait suffi pour se conduire, & pour se tenir dans la pratique constante de son devoir. Mais il en est aujourd'hui tout autrement. Les Philosophes les plus sensez & les plus sages ont reconnu que, dans l'état où le Genre humain se trouve maintenant, la Raison est souvent un très mauvais guide. Ils se sont plaints que l'Entendement de l'homme étoit si rempli de ténébres, sa volonté si portée au mal, ses passions si mutines & si peu soumises à l'empire de la Raison, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût possible d'en pratiquer les régles, qu'avec une extrême difficulté, & qu'ils n'esperoient gueres de persuader au monde la soumission à ces régles. En un mot, ils ont confessé que la

la Nature humaine étoit étrangement dépravée, & ils ont reconnu que cette corruption étoit un mal, dont la cause leur étoit inconnue, & dont par conséquent ils ignoroient le vrai reméde. Ainsi les grands devoirs de la Religion n'étoient, à parler proprement, parmi eux, que des matieres de spéculation, des sujets sur lesquels on disputoit pour & contre, & non pas des régles de conduite. C'étoient de grandes idées qu'on proposoit à admirer, plutot qu'à suivre, puisqu'en effet on ne croyoit pas que le commun des hommes fût capable de les pratiquer. Il faloit donc necessairement un secours surnaturel & extraordinaire, pour remedier à tous ces desordres, & pour venir à bout de ces dereglemens. Or quoique les Philosophes reconnussent que sans ce secours (*a*) il n'y avoit point d'homme, qui pût être veritablement *Grand*, ils ne l'attendoient pourtant, ni de la droite Raison toute seule, ni des lumieres de la Philosophie.

(*a*) *Nemo unquam vir magnus, sine divino afflatu fuit.* Cic. de Nat Deor. lib. II. cap. 66. *Bonus vir, sine Deo, nemo est. An potest aliquis supra fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere? Ille dat consilia* &c. Sen.

FIN du Tome Second.



